



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 30 MARS 2015**



**PROCES VERBAL**



Service des  
Assemblées

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

DOSSIERS EN EXERGUE	PAGES
<b><u>ADMINISTRATION ET MOYENS - PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES</u></b>	
<b><i>Rapporteur : Emmanuel CAPUS</i></b>	
1°) Budget primitif 2015 - Approbation (DEL-2015-101)	11
2°) Fiscalité : fixation des taux pour l'exercice 2015 (DEL-2015-102)	46
AUTRES DOSSIERS	PAGES
<b><u>CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - ANIMATION DE QUARTIERS</u></b>	
<b><i>Rapporteur : Michelle MOREAU</i></b>	
3°) Association Maison pour Tous de Monplaisir - Attribution de subvention - Avenant n°21 (DEL-2015-103)	68
4°) Conseils de quartier - Signature de la Charte de Partenariat avec les Présidents (DEL-2015-104)	69
<hr/>	
<b><u>POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE -</u></b>	
<b><i>Rapporteur : Florian SANTINHO</i></b>	
5°) Angers Loire Campus - Convention constitutive du Groupement d'Intérêt scientifique - Approbation (DEL-2015-105)	72
6°) Association "Makadames" - Soutien aux initiatives des jeunes 15-30 ans - Attribution d'une subvention . (DEL-2015-106)	74

---

## **POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION**

***Rapporteur : Ahmed EL BAHRI***

- 7°) Enseignement public du 1er degré - Accueil des élèves extérieurs dans les écoles publiques d'Angers - Conditions financières et modalités d'inscriptions pour l'année scolaire 2015 / 2016. (DEL-2015-107) **75**

***Rapporteur : Caroline FEL***

- 8°) Association Petite Enfance - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2015. (DEL-2015-108) **58**
- 9°) HandiCap'Anjou - Jardins d'Enfants Adaptés - Attribution de subvention pour l'année 2015 - Convention. (DEL-2015-109) **60**
- 10°) Prestation de service accueils de loisirs / Aide spécifique rythmes éducatifs - Convention d'objectifs et de financement 2015-2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire. (DEL-2015-110) **62**
- 11°) Prestation de Service Unique (PSU), établissement d'accueil du jeune enfant 2015-2018 - Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) (DEL-2015-111) **64**
- 12°) Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) - Soutien financier au fonctionnement de la structure d'accueil petite enfance "La petite Compagnie" - Avenant à la convention pour l'année 2015 (DEL-2015-112) **66**
- 

## **ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE**

***Rapporteur : Alain FOUQUET***

- 13°) Bibliothèque municipale - Animations - Contrat de résidence d'écriture et contrat de commande et de cession de droits d'auteurs avec Carole Zalberg Reyes - Contrat de droit d'auteur avec le poète James Noël - Approbation (DEL-2015-113) **77**
- 14°) Fondation Florence Gould - Association angevine de la Bibliothèque anglophone d'Angers - Contribution financière - Convention (DEL-2015-114) **79**
- 15°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets (DEL-2015-115) **81**

<b><u>ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS</u></b>	
<b><i>Rapporteur : Roselyne BIENVENU</i></b>	
16°) Construction d'une nouvelle patinoire - Choix du site - Eléments de programme - Demande de subventions auprès de la Région des Pays de la Loire, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) (DEL-2015-116)	<b>48</b>
<b><i>Rapporteur : Gilles LATTE</i></b>	
17°) Associations sportives - Subventions "manifestations" - Attribution (DEL-2015-117)	<b>54</b>
18°) Dispositif "Partenaires clubs" - Aide à l'acquisition de la licence sportive - Saison 2014-2015. (DEL-2015-118)	<b>55</b>
<b><u>AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS</u></b>	
<b><i>Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE</i></b>	
19°) Stationnement - Parcs de stationnement Molière et Berges de Maine - Convention de délégation de service public avec la SPL2A - Avenants n°3 (DEL-2015-119)	<b>83</b>
20°) Traversée du domaine public autoroutier concédé à ASF par des canalisations d'eaux pluviales et des réseaux d'éclairage public appartenant à la Ville d'Angers - Convention avec ASF - Approbation (DEL-2015-120)	<b>85</b>
21°) Pont de la Haute Chaîne - Travaux de réparation en surface - Attribution du marché (DEL-2015-121)	<b>87</b>
22°) Règlement amiable des conflits - Protocole transactionnel avec Mr Berson (DEL-2015-122)	<b>89</b>
23°) Enlèvement des véhicules pour mise en fourrière - Groupement de commandes avec Avrillé, Écouflant, St Jean de Linières, La Meignanne, Les Ponts de Cé, Montreuil Juigné, Trélazé, St Lambert la Potherie, et St Barthélémy d'Anjou - Autorisation de signature. (DEL-2015-123)	<b>91</b>
24°) Groupements de commandes - Intégration de nouveaux membres aux conventions de groupement de commandes. (DEL-2015-124)	<b>93</b>
<b><u>CADRE DE VIE ET SERVICES DE PROXIMITE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – ECOLOGIE URBAINE</u></b>	
<b><i>Rapporteur : Isabelle LE MANIO</i></b>	
25°) Quartier du Lac de Maine - Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Organisation du spectacle « le concerto perché» pour les rendez-vous au jardin - Contrat de cession des droits de représentation avec l'association "Comme le Café". (DEL-2015-125)	<b>95</b>

26°) Contribution au recyclage des papiers - Eco-contribution ECOFOLIO 2015 pour les tonnages émis en 2014. (DEL-2015-126)	97
27°) Agenda 21 Biodiversité - Convention cadre entre le Conservatoire botanique national de Brest, Angers Loire Métropole et la ville d'Angers - Convention 2015 d'application de la convention cadre (DEL-2015-127)	98

---

**ADMINISTRATION ET MOYENS - PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES**

***Rapporteur : Emmanuel CAPUS***

28°) Institut de Cancérologie de l'Ouest - Reconstruction du site d'Angers - Emprunt de 3 100 000 €auprès du Crédit Coopératif - Modification de la garantie de la Ville. (DEL-2015-128)	101
29°) Quartier Saint Serge / Ney / Chalouère - Construction de 73 logements - Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) - Rue Boreau et Bd Carnot - Emprunt d'un montant total de 5 113 374 €- Garantie de la Ville. (DEL-2015-129)	104

***Rapporteur : Christophe BECHU***

30°) Construction de 43 logements - Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Résidence Debussy, Rue d'Orgemont - Emprunt d'un montant total de 4 122 000 €- Garantie de la Ville (DEL-2015-130)	106
31°) Société d'aménagement de la région d'Angers - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes - Approbation (DEL-2015-131)	108
32°) Dissolution anticipée volontaire de la Société Publique Locale Angers Rives Nouvelles (SPL ARN) (DEL-2015-132)	110

---

**SOLIDARITES ACTIVES ET ACTION SOCIALE - SANTE PUBLIQUE – PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE**

***Rapporteur : Maxence HENRY***

33°) Association Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs Angevine (CASSPA) - Attribution d'une subvention exceptionnelle (DEL-2015-133)	113
--	-----

***Rapporteur : Françoise LE GOFF***

34°) Association des psychiatres de secteur infanto-juvénile (API) - XXXème journée de l'API du 25 au 27 juin 2015 à Angers - Attribution d'une subvention exceptionnelle (DEL-2015-134)	115
35°) Action Sociale - Conventions et avenants aux conventions pour l'exercice 2015 (DEL-2015-135)	117
36°) Association Soins Santé - ADAPEI 49 - Subventions de fonctionnement - Conventions de partenariats - Approbation (DEL-2015-136)	120

37°) Journées Francophones de la Recherche en Soins - CHU d'Angers - Attribution d'une subvention (DEL-2015-137)	122
38°) Semaine d'Information sur la Santé Mentale 2015 - Spectacle "42ème parallèle" - Compagnie Eoliharpe - Contrat de Cession de droit de représentation (DEL-2015-138)	123

---

**ADMINISTRATION ET MOYENS - PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – ADMINISTRATION GENERALE**

***Rapporteur : Christophe BECHU***

39°) Commissions Municipales - Composition - Modificatif (DEL-2015-139)	125
40°) Etablissements d'enseignement du second degré - Lycée Jean Moulin - Désignation d'un représentant - Modificatif (DEL-2015-140)	126
41°) Société Française d'Evaluation (SFE) - Désignation de représentants (DEL-2015-141)	127
42°) Pôle d'Enseignement Supérieur Artistique Spectacle Vivant Bretagne Pays de Loire - Désignation de représentants - Modificatif (DEL-2015-142)	128
43°) Association Centre National de Recherche Pédagogique Galerie Sonore - Désignation de représentants - Modificatif (DEL-2015-143)	129
44°) Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education - Désignation d'un représentant (DEL-2015-144)	130

***Rapporteur : Benoit PILET***

45°) Contentieux - LAMOURA - Mise en recouvrement de la contribution des villes membres du Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de LAMOURA (SIVVL) pour la fin de l'exercice 2014 et le début de l'exercice 2015. Approbation. (DEL-2015-145)	132
--	-----

---

**RAYONNEMENT ET COOPERATIONS**

***Rapporteur : Catherine LEBLANC***

46°) Déplacements et accueils de groupes scolaires - Attribution de subventions (DEL-2015-146)	134
--	-----

---

♦ <b>LISTE DES DECISIONS</b> prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	139
--	-----

---

♦ <b>LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE</b> pour information en application de l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales	145
---	-----

---

---

♦ **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

- Conseil Municipal du 15 décembre 2014

-

---

♦ **QUESTIONS DIVERSES**

---

MAIRIE



D'ANGERS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Luc BELOT  
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)  
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE  
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015



## VILLE D'ANGERS

---

### CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE PUBLIQUE DU LUNDI 30 MARS 2015

**Monsieur le Maire :** Mesdames et Messieurs. Chers collègues. Je vais inviter les derniers à rejoindre leur siège et à couper leur téléphone, et je vais vous proposer que nous puissions entamer ce Conseil Municipal du 30 mars. Avant toute chose, nous aurons, ce soir, pour le Conseil Municipal, quelques absents. Roselyne BIENVENU a donné pouvoir, ce soir, à Emmanuel CAPUS ; Alexandre VILLALONGA... Bon, alors, je retire ce que j'ai dit. À partir de 20 heures, Roselyne BIENVENU donnera pouvoir à Emmanuel CAPUS. Alexandre VILLALONGA... J'allais dire, j'espère qu'il n'est pas là. Non, j'espère qu'il est là, mais comme on me dit qu'il a donné pouvoir, a donné pouvoir à Florian SANTINHO. Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Antony TAILLEFAIT. Luc BELOT a donné pouvoir à Frédéric BEATSE. Et on me dit que Laure REVEAU a donné pouvoir à Gilles MAHÉ. Oui ? Très bien.

Mes chers collègues, il me revient tout d'abord, en cet instant, à accueillir très officiellement parmi nous un nouvel élu au sein du Conseil Municipal. J'avais eu l'occasion, il y a quelques semaines, de rapporter devant vous l'annonce de la démission de Monsieur AZZOUZI. Conformément, à la fois, au Code électoral et aux résultats des élections municipales il y a un an, c'est donc le suivant de liste qui est appelé pour remplacer Monsieur AZZOUZI, et il s'agit de Monsieur Vincent DULONG qui devient très officiellement, conseiller municipal de la ville d'Angers, et auquel nous souhaitons la bienvenue. Vous voulez dire un mot, Monsieur DULONG ? Je vous en prie.

**Vincent DULONG :** Je veux bien. Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. D'abord, merci pour cet accueil. C'est évidemment avec une certaine émotion que je reviens dans cette salle du Conseil Municipal, puisque j'y ai siégé pendant 13 ans. C'est ensuite un plaisir, plaisir de pouvoir venir débattre avec vous, échanger, dialoguer, confronter nos idées, et plus globalement, participer à la vie démocratique de notre cité. C'est aussi avec responsabilité, je crois que ça a été rappelé par mes collègues de la minorité au moment de l'installation. Je serai aussi constructif, c'est-à-dire qu'au-delà des stratégies politiques, au-delà des clivages partisans qui peuvent exister, je crois que l'intérêt collectif des Angevins et l'intérêt de la ville guideront mon action politique. Mais je serai aussi combatif. D'aucuns, peut-être, parmi les bancs de la majorité, trouveront parfois intempestif, mais je crois qu'on a porté un projet lors des dernières élections municipales, certes, qui n'a pas recueilli la majorité des suffrages, mais qui a recueilli quand même un certain nombre de suffrages, et il me semble important aussi de porter cette voix, de confronter l'ensemble de nos projets. Donc voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'état d'esprit dans lequel je suis au moment de cette installation au sein du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Merci Monsieur DULONG. Je voudrais, bien entendu, également, adresser des félicitations, d'abord à ceux qui, hier, au sein de cette Assemblée, ont été élus conseillers départementaux, féliciter Madame AMY et Monsieur GROUSSARD pour leur succès respectif, féliciter aussi les 3 conseillers départementaux remplaçants que compte également notre Assemblée en la personne d'Astou THIAM, de Richard YVON, et de Pascale MARCHAND, mais adresser également à ceux qui ont été candidats malheureux, au premier comme au deuxième tour, des remerciements. La démocratie, ça suppose, vous le savez, d'avoir des électeurs qui se déplacent, et je pense qu'on peut collectivement se désoler de taux d'abstention qui ont été particulièrement élevés, mais pour faire vivre la démocratie, il faut aussi des hommes et des femmes qui acceptent d'être candidats, et de se présenter, de défendre leur couleur, de défendre leurs idées même quand elles peuvent être clivantes ou intempestives, pour reprendre

des propos que je viens d'entendre, et, à ce titre-là, je veux que toutes celles et tous ceux qui ont été candidats sachent le respect et les remerciements que je leur adresse pour avoir rendu vivante cette démocratie à l'occasion de ces élections.

Enfin, sur un mode que je qualifierais de moins clivant, je voulais vous dire, très officiellement, la joie et la fierté que nous avons eues dans la journée de samedi, puisque la Ville d'Angers a été choisie à Bruxelles par la Fédération Internationale des Journalistes pour accueillir son congrès mondial qui se tiendra du 7 au 10 juin 2016. Ça faisait près de 20 ans que la Fédération Internationale des Journalistes n'avait pas tenu son congrès mondial en France, et après le succès qu'on avait enregistré en Australie l'été dernier en remportant l'organisation du congrès mondial de l'horticulture en 2012, on est heureux à cette occasion de pouvoir présenter notre ville et l'ensemble de ses atouts à des délégations qui viendront, du monde entier et qui seront une occasion aussi, je le dis de manière très claire, de pouvoir donner une autre résonance à la liberté d'expression pour laquelle on a été un très grand nombre à marcher au cours de ces dernières semaines et de ces derniers mois, dans cette ville. Nous avons utilisé l'ensemble de ces arguments pour défendre notre dossier de candidature. Et je tiens également à vous dire que nous avons reçu, pour présenter cette candidature, le soutien du Conseil Général, du Conseil Régional, et du Ministère de la Communication qui a officiellement appuyé notre démarche.

Voilà, mes chers collègues, les quelques informations que je souhaitais vous donner avant que nous puissions entamer un ordre du jour chargé ce soir, puisque ça va être l'occasion de présenter le Budget Primitif de cette année 2015. Je vous indique que Christine BLIN sera, ce soir, notre secrétaire de séance, et je l'en remercie par avance, et je vais vous proposer que nous entamions l'ordre du jour. Le premier dossier qui est donc appelé ce soir concerne l'examen du Budget Primitif, et je passe la parole à l'Adjoint au Maire chargé des Finances de la Ville d'Angers, Emmanuel CAPUS.



# DOSSIERS EN EXERGUE



## Délibération DEL-2015-101

### **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES Budget primitif 2015 - Approbation**

*Rapporteur : Emmanuel CAPUS,*

#### **EXPOSE**

Le débat d'orientation budgétaire du 23 février dernier a permis de présenter les grandes lignes du budget 2015 ainsi que le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2015-2018 et l'état de la dette.

Les budgets primitifs 2015 concernant le budget principal et les budgets annexes de la ville, tirés de ce débat d'orientation budgétaire, vous sont ci-dessous présentés.

#### **1 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Budget Principal de la Ville, soumis à votre approbation, conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à **226 274 867 €**
- en section d'investissement à **63 771 302 €**

pour un montant général de **290 046 169 €**

#### **2 - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIES URBAINES**

Le Budget Annexe des Chaufferies Urbaines, soumis à votre approbation, conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'élève :

- en section de fonctionnement à 1 854 384 €
- en section d'investissement à 3 050 222 €

pour un montant général de **4 904 606 €**

#### **3 - BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE**

Le Budget Annexe Boucle Optique Angevine, soumis à votre approbation, conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'élève :

- en section de fonctionnement à 208 00 €

- en section d'investissement à 146 000 €

pour un montant général de **354 000 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2121-1 et suivants,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1612-1 et suivants,  
Vu la présentation du rapport budgétaire,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015,

### **DELIBERE**

Adopte le budget primitif 2015 du Budget Principal et des Budgets Annexes 2015 de la Ville d'Angers.



**Emmanuel CAPUS :** Oui, merci Monsieur le Maire. Donc vous avez reçu ou vous avez eu accès à l'ensemble des documents budgétaires de façon exhaustive, et vous avez, le rapport de présentation du Budget Primitif qui vous a été également remis. On s'inscrit dans la droite ligne du Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons déjà eu donc, à part Vincent DULONG, tout le monde a déjà débattu sur les grandes lignes que je vais vous exposer, mais, notamment pour Monsieur DULONG, je vais revenir sur ces grandes lignes.



► **LES CARACTERISTIQUES DU BUDGET PRIMITIF 2015**

- Un budget sincère
- Un budget rigoureux
- Un budget volontariste
- Un budget moins dépendant de l'emprunt

VILLE D'ANGERS  
Nom du service

3304 15 1

Vous le savez, les grandes caractéristiques de ce budget, c'est un budget sincère. Je n'y reviens pas trop longuement. Ce budget sincère permettra un vrai débat démocratique et une meilleure analyse. Donc dès cette année, dès le Budget Primitif, sont inscrites l'ensemble des dépenses, notamment les subventions sport de haut niveau, notamment les dépenses de chauffage, notamment les dépenses d'électricité, qui n'étaient pas toujours inscrites, ou plutôt qui étaient toujours non inscrites au Budget Primitif les années précédentes. Sont également inscrites les recettes qui, pour certaines, n'étaient pas inscrites au Budget Primitif. Nous avons déjà largement débattu sur cette question de la sincérité, je le rappelle. En revanche,

cela permet de faire une comparaison, vous avez les 2 comparaisons, non pas avec le Budget Primitif 2014, puisque les comparaisons sont, du coup, pas très intéressantes, mais surtout avec le réalisé 2014.

Un budget sincère, un budget également rigoureux. Pourquoi ? Parce que nous limitons l'augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,9 %, contre 6,7 % l'an passé. Et, de la même façon, les dépenses d'investissements, nous les diminuons de 25 % pour les stabiliser à 51,3 millions d'euros. Vous savez que l'audit, qui avait été réalisé par KPMG, nous indiquait que si nous ne faisons pas cette action de diminution de nos dépenses de fonctionnement, de nos dépenses d'investissements, nous risquons, dès l'année prochaine, de nous approcher d'un autofinancement négatif. Un budget sincère, un budget rigoureux, mais également un budget volontariste, puisque ce budget permet de tenir l'ensemble des engagements de campagne, enfin, en tout état de cause, les 10 premiers engagements que nous avons pris dans le cadre de la campagne électorale. Il traduit concrètement notre programme municipal : le plan d'urgence voirie notamment, le plan places, la nouvelle patinoire, la police municipale de nuit, la vidéoprotection, la végétalisation, notamment.

Un budget sincère, un budget rigoureux, un budget volontariste, mais également un budget vertueux, puisque ce budget dépendra moins de l'emprunt, il dépendra 2 fois moins de l'emprunt, puisque nous ne recourrons, cette année, qu'à 18,9 millions d'euros d'emprunts maximum. Voilà pour la présentation des caractéristiques principales de ce Budget Primitif 2015.

**BALANCE GENERALE**

En M€	BP 2014	Réalisé 2014	BP 2015	BP 2015/ réalisé 2014
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Recettes	216,6	226,7	<b>226,1</b>	-0,3%
Dépenses	198,8	204,5	<b>208,5</b>	1,9%
<b>AUTOFINANCEMENT</b>				
Autofinancement brut	17,8	22,2	<b>17,6</b>	-20,6%
Annuité (capital + intérêts)	5,8	5,7	<b>7,8</b>	37,6%
Autofinancement net	12,0	16,5	<b>9,8</b>	-40,7%
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Recettes	57,0	62,00	<b>41,5</b>	-33,1%
Dépenses	69,0	64,8	<b>51,3</b>	-20,8%
<b>TOTAL</b>				
Recettes Fct + Inv	273,6	288,7	<b>267,6</b>	-7,3%
Dépenses Fct + Inv	273,6	275,0	<b>267,6</b>	-2,7%

Mouvements réels hors OCLT

23.04.15 3

VILLE D'ANGERS  
Nom du service

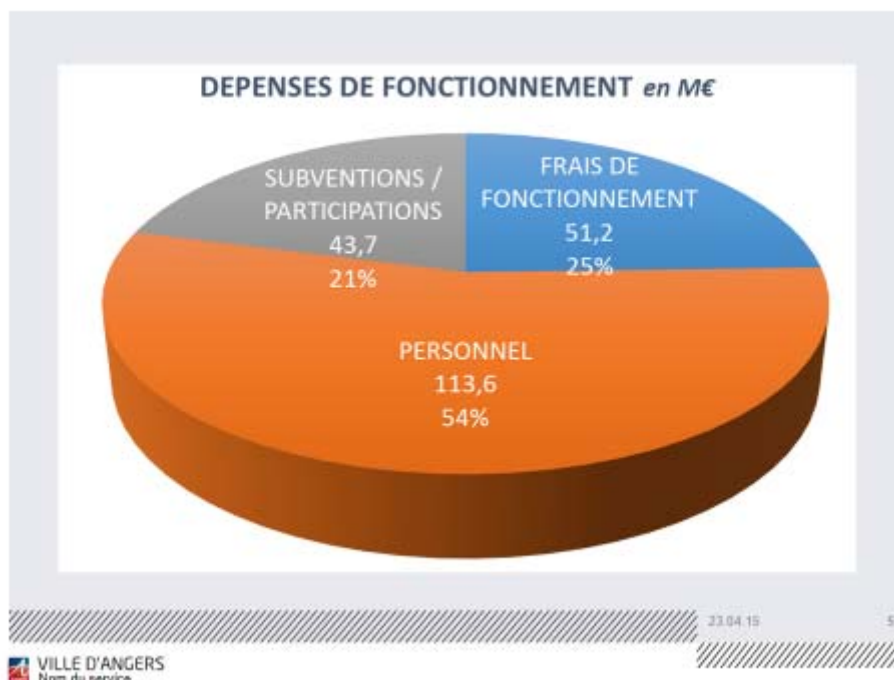
Pour ce qui est du détail du Budget Principal, vous avez, sous les yeux, le détail de la balance générale de ce budget : en fonctionnement, 226,1 millions d'euros de recettes de fonctionnement ; 208,5 millions d'euros de dépenses de fonctionnement ; un autofinancement brut qui reste stable, j'y reviendrai, à 17,6 millions d'euros contre 17,8 millions d'euros au Budget Primitif 2014 ; une annuité de la dette, capital + intérêt, qui augmente, malheureusement, compte tenu du volume d'emprunts contractés les années précédentes, et qui passe donc de 5,8 millions d'euros à 7,8 millions d'euros ; et donc un autofinancement net qui passe de 12 millions d'euros à 9,8 millions d'euros ; en recettes d'investissements, 41,5 millions d'euros, et en dépenses d'investissements, 51,3 millions d'euros, pour un total, dépenses et recettes, de 267,6 millions d'euros.

## ► DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISEES

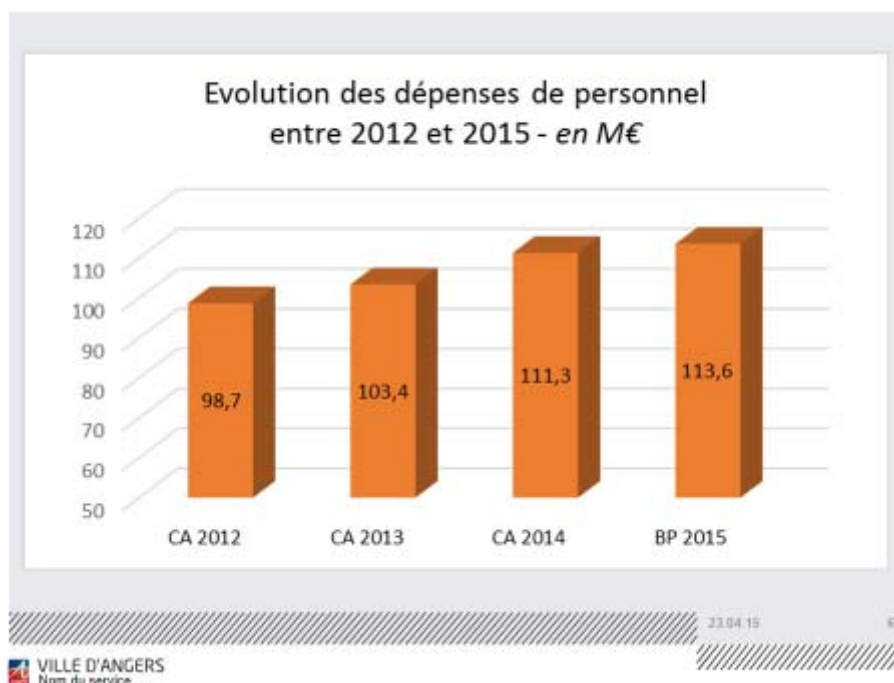
En M€	BP 2014	Réalisé 2014	BP 2015	% BP 2015/ Réalisé 2014
Frais de personnel	110,6	111,3	113,6	2,0%
Frais de fonctionnement	48,7	51,1	51,2	0,2%
Subventions/ Participations	39,4	42,1	43,7	3,7%
<b>Total</b>	<b>198,7</b>	<b>204,5</b>	<b>208,5</b>	<b>1,9%</b>

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous avez le détail de nos dépenses de fonctionnement qui sont maîtrisées, comme je vous l'ai indiqué dans les caractéristiques. Une hausse de 1,9 % des dépenses de fonctionnement qui se détaillent de la façon suivante : 113,6 millions d'euros de frais de personnel, soit une hausse de 2 % par rapport au réalisé 2014. Cette hausse, comme je vous l'ai déjà indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, est principalement liée à l'augmentation qui résulte du glissement vieillesse-technicité pour 1,1 million d'euros, vous voyez que c'est très important par rapport à l'augmentation, et à la réforme nationale de la catégorie C. Donc des dépenses stabilisées de personnel.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, ceux-ci sont en augmentation très faible par rapport au réalisé 2014, de 0,2 %, c'est-à-dire quasiment la stabilité, étant précisé que vous constatez la différence très notable entre le BP 2014 et le réalisé 2014 qui est exclusivement liée au principe de sincérité budgétaire que je rappelais tout à l'heure, et notamment au fait que, par exemple, 600 000 euros d'énergie et d'électricité, de dépenses d'énergie et d'électricité n'étaient pas inscrites au Budget Primitif, et, en ce qui concerne le chauffage urbain, c'était encore plus flagrant, puisque sur des dépenses qui s'élèveront seulement à 965 000 euros, il y avait, de la même façon, 600 000 euros qui n'étaient pas inscrits au Budget Primitif, ce qui n'est pas le cas cette année. En ce qui concerne les dépenses de subventions-participations, vous le voyez, elles s'élèveront à 43,7 millions d'euros, contre 39,4 millions d'euros au BP 2014, et 42,1 millions d'euros en réalisé 2014, soit une hausse de 3,7 %.



Vous avez la répartition qui vous est indiquée dans un camembert et qui démontre la faiblesse de notre marge de manœuvre en matière de baisse des dépenses de fonctionnement, puisque 54 % des dépenses de fonctionnement sont liées au personnel, alors que seulement 25 % sont liées aux frais de fonctionnement, et 21 % sont liées aux dépenses de subventions-participations.



Vous avez également le détail de l'évolution de nos dépenses de personnel. Je n'y reviens pas, mais effectivement, vous aviez l'année dernière, entre le CA 2013 et le CA 2014, mais évidemment, entre le BP 2013 et le BP 2014 également, une augmentation très sensible des dépenses de personnel, et ces dépenses, nous les stabilisons.

**MONTANT DES SUBVENTIONS CLASSEES PAR SECTEUR D'INTERVENTION**  
( En milliers d'euros)

Secteur d'intervention	BP 2015
Centre communal d'action sociale (CCAS)	12 050
Actions culturelles patrimoine	9 851
Activités sportives et loisirs	6 745
Citoyenneté et vie de quartiers	3 828
Education, enfance, famille, formation	4 843
Développement économique et du tourisme	2 017
Pilotage mutualisé politiques	1 280
Déplacements	841
Politique de la ville	745
Subventions action sociale autres que CCAS	475
Prévention et sécurité	323
Rayonnement et coopérations	249
Urbanisme, logement, aménagement urbain	208
Politique de la jeunesse	129
Protection de l'environnement	68
<b>TOTAL</b>	<b>43 651</b>

23.04.15 7

VILLE D'ANGERS  
Nom du service

Vous avez également le détail du montant des subventions classées par secteur d'intervention. Vous voyez l'importance des sommes qui sont consacrées par la Commune au Centre Communal d'Action Sociale, puisque cela représente 12 050 000 euros sur les 43 651 000 euros de dépenses de subventions. Je n'entre pas plus dans le détail de ce tableau à ce stade.

**► DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT FRAGILISEES  
MAIS RELATIVEMENT STABLES**

En M€	BP 2014	Réalisé 2014	BP 2015	% BP 2015/ réalisé 2014
Produit fiscal	94,2	94,4	<b>96,2</b>	1,9%
DGF/DSU/DNPéréquation	49,9	52,5	<b>52,4</b>	-0,1%
Dotations d'agglomération	28,4	28,4	<b>28,4</b>	0,0%
Produits d'exploitation	17,3	18,4	<b>18,1</b>	-1,9%
Recettes diverses	26,8	33,0	<b>31,0</b>	-5,9%
<b>Total</b>	<b>216,6</b>	<b>226,7</b>	<b>226,1</b>	<b>-0,3%</b>

23.04.15 8

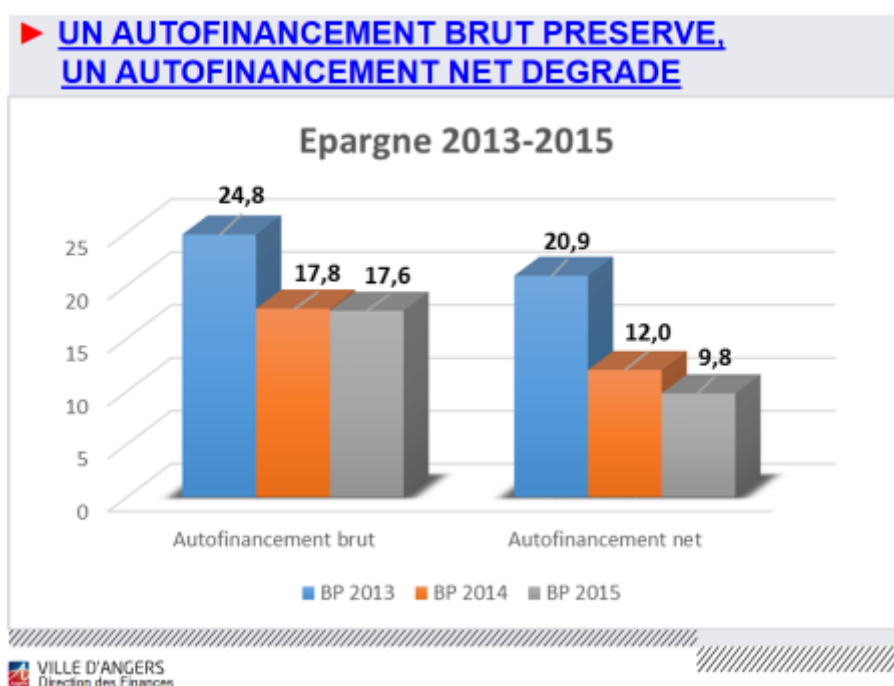
VILLE D'ANGERS  
Direction des Finances

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, ces recettes, vous le savez, elles sont fragilisées, notamment en raison des contraintes budgétaires nationales, mais elles sont relativement stables pour cette année, puisque vous voyez qu'elles s'élèvent, au Budget Primitif 2015, à 226 millions d'euros, ce qui correspond à une baisse de 0,3 % par rapport au réalisé de l'année précédente. Ces recettes de fonctionnement s'établissent de la façon suivante : 96,2 millions d'euros à titre de produit fiscal. Je vous



rappelle que nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux d'imposition, nous ne les augmenterons pas, contrairement à ce qui avait été pratiqué en mars 2011, puisque la dernière augmentation date de mars 2011. Il y a donc une hausse des produits fiscaux qui sont exclusivement liés à la hausse de la valeur locative nationale et à la hausse physique de notre assiette, soit un total de 96,2 millions d'euros.

En ce qui concerne les dotations de l'État, comme vous le voyez, elles sont stables, DGF, DSU, dotation nationale de péréquation, à 52,4 millions d'euros. À ce stade, la perte attendue sur la DGF est compensée, dans le Budget Primitif qui vous est proposé, par une augmentation équivalente de la DSU-cible, compte tenu du fait que la Ville d'Angers, compte tenu de ses caractéristiques sociales, et notamment de ses caractéristiques en termes de pauvreté et de logements sociaux, est inscrite dans les communes les plus pauvres de France, dans les 250 communes les plus pauvres de France. La dotation nationale de péréquation est, quant à elle, inscrite, pour la première fois, dans le Budget Primitif, et non en décision modificative en cours d'année. En ce qui concerne les dotations d'agglomération, comme vous le voyez, elles sont stables, à 28,4 millions d'euros. En ce qui concerne les produits d'exploitation, ces produits sont constitués des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus, c'est-à-dire, notamment, les redevances d'occupation du domaine public communal, les redevances à caractère sportif, les redevances à caractère social, les redevances à caractère culturel. L'ensemble de ces produits d'exploitation correspond à la somme de 18,1 millions d'euros, en très légère baisse, de moins 1,9 %, par rapport au réalisé de l'année dernière. En ce qui concerne les recettes diverses, celles-ci sont en baisse apparente de moins 5,9 %, à hauteur de 31 millions d'euros, par rapport au réalisé 2014, mais je vous rappelle qu'en réalité, une fois retranchés, les produits liés à la vente de biens immobiliers, qui sont réalisés en section de fonctionnement, mais prévus en section d'investissements, le niveau de ces diverses recettes augmente peu par rapport à 2014, de 0,6 %. Voilà pour les recettes de fonctionnement.



En ce qui concerne l'autofinancement brut, je vous l'ai déjà indiqué, l'autofinancement brut, cette année, est à peu près identique à l'autofinancement brut de l'année dernière : 17,6 millions d'euros contre 17,8 millions d'euros ; c'est lié aux efforts réalisés sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, au maintien ou au quasi-maintien de nos recettes de fonctionnement, et à l'estimation sincère de l'ensemble des crédits qui permet de préserver cet autofinancement brut.

En revanche, et de façon assez flagrante sur le diagramme qui vous est présenté, en raison de l'augmentation sensible de l'annuité de notre dette qui passe, comme je vous le rappelais en préalable, de 5,8 millions d'euros à 7,8 millions d'euros, on a corrélativement une baisse de notre autofinancement net

qui passerait de 12 millions d'euros à 9,8 millions d'euros, étant précisé, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, que, compte tenu de l'inscription différente des recettes de cessions immobilières, ce chiffre est amené à évoluer en termes d'autofinancement, dans le cadre du réalisé. Voilà pour l'autofinancement net. Donc la dégradation de notre autofinancement net avec une perte de 9 millions d'euros entre 2013 et 2014 est freinée dans un souci de maintenir, autant que possible, la capacité de la collectivité à financer ses propres investissements.

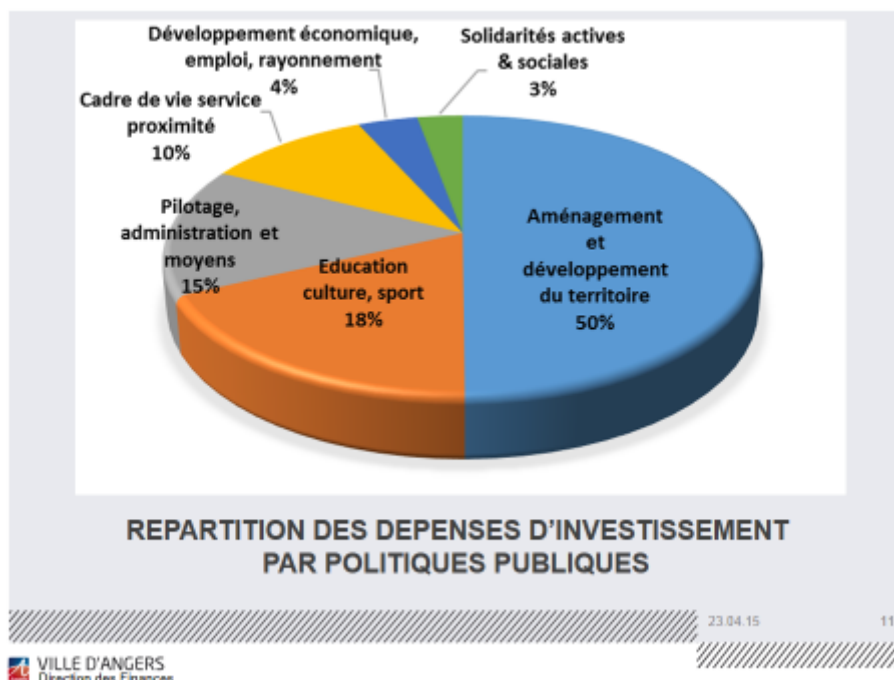
**▶ DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOUTENUES ET EN ADEQUATION AVEC LA CAPACITE DE FINANCEMENT**

<i>En M€</i>	BP 2014	Réalisé 2014	BP 2015	BP 2015/ Réalisé 2014
Dépenses d'équipement hors subventions	44,9	36,3	<b>38,1</b>	4,8%
Subventions d'investissement versées	3,6	3,2	<b>3,4</b>	3,3%
Dépenses consacrées aux ZAC	20,5	25,2	<b>9,9</b>	-60,8%
<b>Total</b>	<b>69,0</b>	<b>64,8</b>	<b>51,3</b>	<b>-20,8%</b>

23.04.15 10

VILLE D'ANGERS  
Direction des Finances

En ce qui concerne la section d'investissements, comme nous nous y étions engagés, nous avons ramené le budget d'investissements à environ 50 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 16,1 millions d'euros, soit 25,7 %, et 20 % par rapport au réalisé 2014. Vous avez le détail des dépenses d'investissements : dépenses d'équipement, hors subventions, 38,1 millions d'euros ; subventions d'investissements versées, 3,4 millions d'euros ; dépenses consacrées aux ZAC, près de 10 millions d'euros. Soit un total de 51,3 millions d'euros. Je vous rappelle que cette baisse de l'investissement marque une rupture dans la politique d'investissements de la Ville, puisque ce niveau d'investissements n'a jamais plus été tenu depuis 2003, à Angers. Cette baisse d'investissements traduit le souci de la collectivité d'adapter désormais ses dépenses d'investissements à ses capacités de financement, et en particulier à limiter le recours à l'emprunt, puisque la dette est passée, je vous le rappelle, entre 2010 et 2014, de zéro euro à 100 millions d'euros. En dépit de ces contraintes, la mise en œuvre du programme municipal, plan d'urgence voirie, plan place, nouvelle patinoire, vidéoprotection, végétalisation du cœur de ville, notamment, est poursuivie après les premières mesures de l'exercice 2014. Je ne rentre pas plus dans le détail des opérations, mais vous avez, en pages 15 et 16 du document un détail assez poussé des opérations présentées et engagées, ou à engager cette année.



Un camembert de présentation par politique publique de ces investissements vous est présenté également à l'écran. Je n'y reviens pas davantage. Je vous rappelle juste que nos efforts d'investissements sont obérés par 10 millions d'euros pour les crédits consacrés aux remises d'ouvrages et au déficit des Zones d'Aménagement Concerté, notamment celle du plateau des Capucins ; ces dépenses sont de même ordre que l'année dernière, si l'on met de côté les 11,5 millions inscrits au BP 2014 pour AquaVita sur la Zone d'Aménagement Concerté du plateau des Capucins.

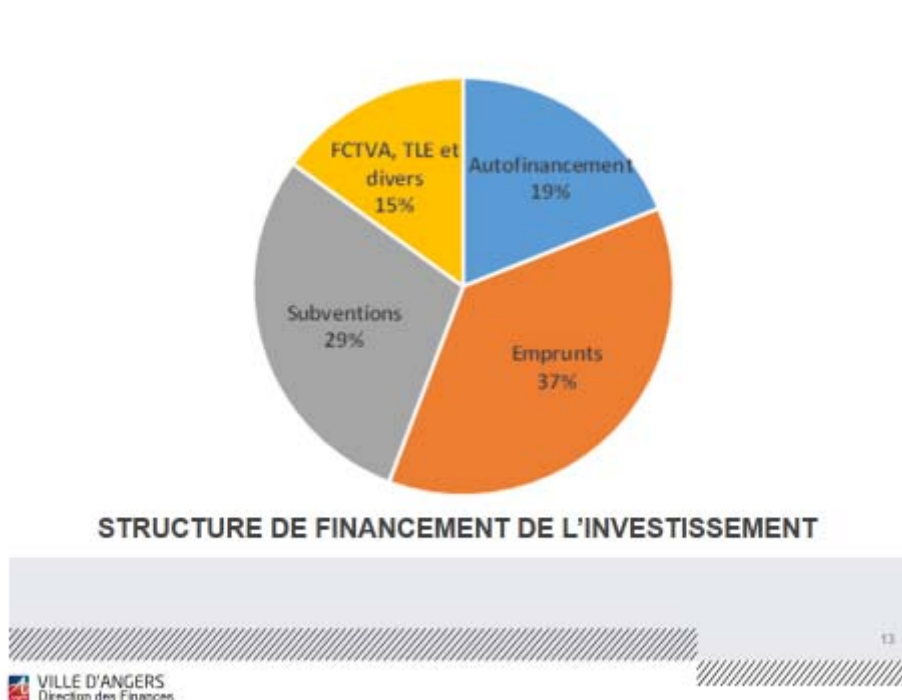
**► DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN BAISSSE ET UN RECOURS A L'EMPRUNT DIVISE PAR DEUX**

En M€	BP 2014	Réalisé 2014	BP 2015	BP 2015/ Réalisé 2014
Emprunt	37,4	35,9	18,9	-47,3%
FCTVA ET TLE	6,0	6,4	6,0	-6,9%
Subventions d'investissement reçues	13,0	9,8	15,0	52,6%
Cessions et autres	0,6	3,1	1,6	-49%
<b>Total</b>	<b>57,0</b>	<b>55,2</b>	<b>41,5</b>	<b>-24,9%</b>

VILLE D'ANGERS Direction des Finances 23.04.15 12

En ce qui concerne nos recettes d'investissements, elles sont en baisse, et le recours à l'emprunt, en revanche, est divisé par 2. Les recettes d'investissements s'élèvent à 41 514 891 euros. Elles se répartissent de la façon suivante : emprunts, 18,9 millions d'euros, contre 37,4 millions d'euros au

BP 2014, et 35,9 millions d'euros en réalisé 2014 ; le FCTVA et la taxe locale d'équipement, en baisse de 6,9 %, à 6 millions d'euros ; des subventions d'investissements de 15 millions d'euros ; et des cessions de 1,6 million d'euros, cessions dont j'ai déjà parlé tout à l'heure. Voilà pour le détail de ces recettes.



La particularité, vous le comprenez, de ces recettes, c'est que le recours à l'emprunt est tout à fait limité par rapport à l'ensemble des recettes, et ne représente que 37 % du financement de l'investissement, ce qui est tout à fait correct par rapport aux ratios classiques. En ce qui concerne l'annuité des emprunts, cette annuité de la dette bancaire subit l'effet des 35,9 millions d'euros de nouveaux prêts contractés en 2014, malgré la baisse de 16,5 millions d'emprunts intervenus en 2014. En ce qui concerne le recours à l'emprunt, je vous l'ai déjà dit, il est beaucoup plus raisonnable que l'année dernière : l'emprunt inscrit pour équilibrer les recettes, au regard des dépenses envisagées, s'élève à 18,9 millions d'euros, soit moitié moins qu'au BP 2014. Voilà pour les recettes d'investissements.

**Budget Annexe Chaufferies urbaines**

► **BALANCE GENERALE**

En M€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	909	1 717
Investissement	2 913	2 104
<b>Total</b>	<b>3 822</b>	<b>3 822</b>

VILLE D'ANGERS  
Direction des Finances

En ce qui concerne le Budget Annexe « Chaufferies Urbaines », le Budget Annexe relatif aux chaufferies urbaines s'établirait à 3 922 000 euros. Les travaux d'investissements consisteront, pour l'essentiel, en 2014, à rénover le réseau d'Anjou Village, construit dans les années 60, pour 1 570 000 euros, et à remettre à neuf le départ du réseau de la chaufferie de la Roseraie. Le budget qui est présenté inclut, en outre, une hausse de 192 000 euros par rapport au montant communiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, ceci afin de tenir compte de près de 200 000 euros de dépenses supplémentaires générées par une malfaçon sur le réseau de chaleur des Hauts-de-Saint-Aubin, nécessitant la location d'une chaudière mobile et des frais d'expert.

### **Budget Annexe Boucle Optique Angevine**

► **BALANCE GENERALE**

<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62	208
Investissement	146	-
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>208</b>

VILLE D'ANGERS  
Direction des Finances

23.04.15 17

En ce qui concerne le Budget Annexe « Boucle Optique », les crédits consacrés par ce budget annexe restent presque identiques au BP 2014. Pour la première fois cette année, les crédits serviront davantage à la rénovation des infrastructures existantes qu'au raccordement de nouveaux services de la ville. Vous avez le détail à l'écran.

En conclusion, le premier Budget Primitif de ce nouveau mandat traduit notre engagement à ramener le budget d'investissements à 50 millions d'euros, à enrayer la baisse de l'autofinancement brut, et à diviser par 2 le recours à l'emprunt. L'objectif de revenir vers un cercle vertueux du financement de l'action municipale franchit, de la sorte, une étape décisive dans un contexte financier pourtant difficile, marqué par la stabilité de la DGF et une moindre dynamique fiscale. La relecture des politiques publiques, en cours, permettra de redéfinir le périmètre de nos interventions, de développer nos projets, et de nous adapter aux ressources qui seront les nôtres dans les prochaines années. Voilà pour le rapport budgétaire, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur CAPUS, pour cette présentation. La parole est maintenant à ceux qui le souhaitent, et je la passe, sans attendre, à Monsieur TAILLEFAIT.

**Antony TAILLEFAIT :** Chers collègues, bonsoir. En préambule, je voudrais insister sur ce que je vais qualifier « le malaise de Monsieur BÉCHU » : malaise vis-à-vis de l'échange contradictoire, malaise vis-à-vis de l'opposition critique, malaise vis-à-vis des propositions alternatives. Pourquoi je dis cela ? Au Conseil Communautaire, la fois dernière, vous me prenez de haut, avec suffisance, vous vous faites maître d'école et vous me coupez le micro afin que je ne puisse pas vous répondre. Lors du dernier Conseil

Municipal, vous m'accusez de mauvaise foi, vous me coupez le micro, et là, pour le coup, vous auriez pu vous faire maître d'école. Tout cela pour dire qu'il faut être un commentateur particulièrement admiratif de votre personne, un commentateur de la vie politique locale, pour considérer que, selon ces méthodes, vous êtes à la tête d'une majorité de centre droit.

Ceci étant dit et pour en venir à la délibération budgétaire de ce soir, les documents qui nous sont transmis sont précis, plus précis, plus complets que ne sont ceux présentés au Conseil Communautaire, et c'est tant mieux. Alors, bien entendu, dans cette Assemblée, il ne faut pas nourrir des espoirs trop forts, et cette complétude a des limites. J'en montrerai quelques-unes en revenant sur 2 des lignes directrices de ce budget qui viennent d'être rappelées à l'instant.

Première ligne directrice du budget, du point de vue méthodologique, c'est une certaine sincérité budgétaire qui est revendiquée ce soir, mais une sincérité qui, là encore, a des limites assez fortes ; je vais en donner 2 illustrations. Vous avez prévu, et l'un des tableaux l'a montré tout à l'heure, une augmentation, encore une fois, de 2 % de la masse salariale, au titre du Budget 2015. Encore une fois, mécaniquement, en raison de l'augmentation des rémunérations à l'ancienneté des fonctionnaires territoriaux, cette masse salariale va augmenter, pour le moins de 6 %. Entre 4 et 6 %. Pourquoi une telle entorse à la sincérité budgétaire ? C'est une question. Quand on regarde notamment le budget tel qu'il est transmis au comptable public, et notamment sur la ligne « rémunération principale des titulaires », il y a une baisse des crédits prévus au titre de l'année 2015. Pourquoi un tel écart ? Alors, j'avais émis quelques hypothèses lors du Débat d'Orientations Budgétaires ; j'ajoute une hypothèse supplémentaire, peut-être 2, d'ailleurs. Hypothèse supplémentaire : est-ce que ça n'est pas la conséquence, ce n'est qu'une question, je la pose avec beaucoup de modération et de prudence, est-ce que ça n'est pas une conséquence de certaines débudgétisations, et notamment de transferts de masse salariale vis-à-vis de quelques satellites, et peut-être Angers Loire Développement ? Ça n'est qu'une question. À moins que vous ayez décidé de réduire des trois quarts le nombre des collaborateurs dans votre cabinet ; c'est possible aussi. Enfin, voilà des techniques de brouillage, des procédés de brouillard qui se marient mal avec la sincérité.

Toujours à propos de cette sincérité telle que vous la concevez, voilà un sujet qui est inévitable, inévitable en matière budgétaire : en lisant les documents que vous avez présentés, et même en épluchant le document budgétaire tel qu'il est transmis au comptable et signataire, il est très difficile d'évaluer les sommes, et donc les impôts des Angevins, qui vont être consacrées au sauvetage de Terra Botanica. Voilà une question qui ne peut être évitée. Alors, je rappelle que vous vous étiez bien gardé de dire, pendant la campagne électorale, aux électeurs, que vous alliez mobiliser la bonne santé financière de la Ville d'Angers pour éteindre l'incendie financier de Terra Botanica ; c'est ce qui explique, peut-être, les résultats électoraux sur la ville d'Angers, hier. Alors, le déficit accumulé de Terra Botanica au 31 décembre 2014, je crois qu'on peut l'évaluer, ce déficit accumulé, autour de 6 millions d'euros ; je fais un pari : 5,7 millions, très probablement, dont à peu près la moitié à la charge du budget de la Ville d'Angers au titre de l'année 2015. À cela s'ajoute que le Conseil d'Administration de Terra Botanica, sauf moi qui en fais partie, a voté 2 millions de subventions d'investissements, dont à peu près 1 million à la charge du budget de la Ville d'Angers pour l'année 2015. Il faut aussi ajouter que le Conseil d'Administration de Terra Botanica, sauf moi encore, a voté 1 580 000 euros de subventions de fonctionnement, ce qui correspond au déséquilibre structurel de Terra Botanica, là encore, à peu près, à peine 800 000 euros pour la Ville d'Angers, au titre de 2015. Et encore, je n'ai pas pu chiffrer combien pourraient représenter les prêts de personnel, les subventions en nature qui pourraient être réalisées, comme le prévoit une stipulation de la convention constitutive de Terra Botanica. En gros, mais vous allez nous expliquer tout cela, à mon avis, Terra Botanica devrait coûter, au budget de la Ville d'Angers, cette année, entre 4 millions et 4,5 millions ; je n'ai pas trouvé ce chiffre-là, je l'ai reconstitué après, à partir des délibérations du Conseil d'Administration du GIP. Je rappelle que nous avions prévu, pour notre part, au titre de cette année, 5 à 6 millions pour le projet Angers Rives Nouvelles destiné à préparer l'avenir, or vous nous proposez un peu plus de 4 millions pour réparer votre passé de Président du Conseil Général. Alors que nous proposons de construire l'avenir des Angevins, vous nous demandez, ce soir, de combler le passif, votre passif au Conseil Général. Vous l'avez compris, chers collègues, la sincérité de ce soir, c'est une sincérité à éclipses, c'est une sincérité qui a ses limites, les limites de Monsieur BÉCHU, notamment.

Deuxième observation à propos d'une seconde ligne directrice qui, là, concerne les investissements. Vous proposez une baisse, cette année, de 25 % des dépenses d'investissements ; nous, nous proposons une baisse moins forte de ces dépenses d'investissements pour soutenir, notamment, l'activité économique.

Lors de la dernière Commission de Développement Économique, Monsieur BERNHEIM a distribué un document très utile, que nous avons tous les mois et qui est particulièrement instructif, et dans ce document, on a un appel de la Conférence Nationale des Industries du Bâtiment, ou plus exactement de la Fédération du Bâtiment, qui en appelle aux pouvoirs publics, et notamment aux locaux, en matière d'investissements. À cela s'ajoute que les investissements, eh bien, ça prépare l'avenir, et les investissements, ça s'organise sur un mandat ; et on peut admettre, c'est ce que nous avons prévu, que ces dépenses soient plus fortes, par exemple, en début de mandat, et fortement dégressives en fin de mandat. Du reste, j'observe, et un tableau l'a montré tout à l'heure, il figure à la page 15 du document budgétaire, vous bénéficiez, cette année, de 15 millions d'euros de recettes d'investissements ; là-dessus, je considère qu'il y a 10 millions qui sont des recettes d'investissements versées au titre des investissements réalisés, des soldes de recettes d'investissements versées au titre des investissements réalisés lors du mandat précédent. Voilà à quoi servent les dépenses d'investissements ; elles permettent aussi de planifier les investissements au titre d'un mandat.

J'aurais bien autre chose à ajouter, mais je vais m'en tenir là ; on a déjà eu des échanges sur d'autres points. Je ne doute pas que vous allez, évidemment, éviter que je puisse répliquer un certain nombre de vos propos, mais je voudrais vous assurer, Monsieur BÉCHU, je voudrais vous assurer que nous sommes prêts, ici, dans la minorité, à vous aider à préparer l'avenir des Angevins, pour peu que vous sachiez nous écouter, pour peu que vous sachiez accepter quelques-unes de nos propositions. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur TAILLEFAIT. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?  
Monsieur DULONG.

**Vincent DULONG :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis chanceux, extrêmement chanceux, puisque je reviens siéger au sein de ce Conseil Municipal lors de la présentation du premier Budget Primitif de votre majorité, c'est-à-dire au moment où vous venez de traduire financièrement les engagements que vous souhaitez porter pour l'année 2015 et les années suivantes. J'ai pris connaissance des documents. Je remercie Monsieur CAPUS, aussi, de son attention particulière en début de présentation, j'ai bien écouté, mais j'ai quand même un certain nombre d'observations, de questions, à formuler sur 2 politiques publiques, ça ne vous surprendra pas : celle du stationnement et celle des déplacements.

Commençons par le stationnement avec, je le concède, un motif de satisfaction, un seul motif de satisfaction. Je lis, en page 13 du dossier que vous nous avez fourni, la semaine dernière, que vous prévoyez une inscription de 100 000 euros pour étendre la zone verte, c'est-à-dire déployer, agrandir la zone de stationnement payant. Lorsque j'avais présenté, lors d'une précédente mandature, la stratégie de déploiement du stationnement, je me rappelle des cris d'orfraie qui avaient été poussés par un certain nombre d'élus de la minorité de l'époque sur cette question de l'extension. Je me réjouis, aujourd'hui, de constater que ce que nous avons prévu, vous ne le remettez pas en cause ; je me réjouis aussi de la reconnaissance implicite du travail que nous avons pu porter à l'époque sur cette question du stationnement. J'aurais juste une question à poser à Monsieur GROUSSARD, Monsieur l'Adjoint au Stationnement, simplement pour la transparence et la bonne information des Angevins, à savoir, aujourd'hui : quel est le zonage retenu pour l'extension de cette zone verte ? Je disais, cette seule satisfaction ne doit pas non plus cacher la forêt de désaccords que nous pourrions avoir sur cette politique de stationnement. Je remarque, d'ailleurs, qu'il n'est fait aucune mention, dans la baisse de vos recettes, du manque à gagner généré par la mise en œuvre de l'heure gratuite, même si nous attendons le bilan de la première année. Je rappelle que le coût prévisionnel de cette mesure est évalué à environ 1 million d'euros, mesure que nous trouvons, évidemment, socialement inéquitable, écologiquement irresponsable, et économiquement discutable, si j'en juge les articles parus, il y a quelques semaines, dans la presse. En tout cas, l'affichage ou la mention de ce déficit prévisionnel, dans la délibération, aurait sans doute contribué à une plus grande sincérité de votre analyse de la baisse globale des recettes.

Passons au chapitre des déplacements. Je ne sais pas s'il y a un lien de causalité avec les constats précédents, mais à la lecture des principales opérations, force est de constater l'absence de politique en faveur des modes doux ou des modes actifs de déplacement. La précédente majorité avait engagé, chaque



année, un budget de 1 million d'euros pour les aménagements cyclables, or, à la lecture des documents, en tout cas, qui m'ont été transmis, je ne vois plus cette ligne. Il y a aujourd'hui des aménagements possibles, et la qualité de la voirie le permet. Il existe aujourd'hui un fichier, Monsieur le Maire, mais il m'arrivait quand même d'écouter aussi, à travers la vidéo, les Conseils Municipaux, donc je me permets de répondre et de m'inscrire en faux ce que vous avez pu dire, à un moment, à mon collègue Gilles MAHÉ, sachez, Monsieur le Maire, qu'il y a un certain nombre de voiries qui permettent, aujourd'hui, de faire des aménagements cyclables, et qu'il existe d'ailleurs un fichier qui est géré par le Service Déplacements qui y inscrit un certain nombre de préconisations et de hiérarchisations de ces aménagements. Alors, ma question est évidemment de savoir ce qu'il en est, qu'en est-il de cette ligne vélo, et de savoir aujourd'hui le montant des investissements que vous souhaitez porter. De même, j'aurais voulu avoir quelques informations, puisque nous avons expérimenté ce qu'on appelait, à l'époque, les tourne-à-droite, est-ce qu'ils sont devenus aujourd'hui des cédez-le-passage cycliste au feu ? Nous avons expérimenté un certain nombre de carrefours où on souhaitait faire une extension sur plus d'une centaine de carrefours en 2014, j'aurais voulu, là aussi, savoir quels étaient les engagements de la collectivité de votre majorité pour permettre l'extension de ces cédez-le-passage, en sachant que, je vous rappelle simplement, qu'un certain nombre de grandes villes se sont déjà engagées très volontairement sur cette question des cédez-le-passage, et d'ailleurs, une ville a été lauréate, l'an passé, avec plus de 400 carrefours. C'est une ville qui n'est absolument pas administrée par un écologiste doctrinaire, me semble-t-il, puisqu'il s'agit de la ville de Bordeaux.

Enfin, dernier point : le piéton a, semble-t-il, là aussi, disparu des lignes budgétaires. Pour mémoire, je vous rappelle, mes chers collègues, qu'une Enquête Déplacements 2012 indique que la marche à pied représente un déplacement sur 3 sur la ville d'Angers, un déplacement sur 2 si on regarde simplement le cœur de ville. Il est donc normal, aujourd'hui, de vouloir vous poser la question du souhait des engagements que vous souhaitez porter sur cette question du piéton, en sachant que nous avons, sous le précédent mandat, piétonnisé une quinzaine de rues, et que nous avons élaboré un schéma de mobilité piétonne, simplement, là aussi, il s'agit de savoir, à la fois sur le volet commercial, puisque les piétons sont aussi des consommateurs et des clients, ce que vous souhaitiez développer. Et puis, permettez-moi juste d'évoquer, puisque Monsieur CAPUS en a parlé, votre plan-places. Vous portiez d'énormes, de grandes ambitions sur ce plan-places. J'ai simplement noté que la somme qui est inscrite, Monsieur CAPUS, sur ce budget, de 500 000 euros, pour avoir réalisé, réhabilité plus de 7 places publiques lors du précédent mandat, il me semble que les coûts étaient au-delà de ces simples 500 000 euros. Bon, je ne pense pas que vous souhaitiez résumer votre plan-places à un plan-placettes, donc sans doute que ce sont simplement les premiers travaux, les premières dépenses d'une dépense plus globale, et je voudrais simplement, là aussi, que vous nous indiquiez la place où les places qui ont pu être retenues.

Voilà, Monsieur le Maire, les questions, les observations que je souhaitais porter ce soir, au moment de ce vote du budget. Nous avons connu 2 pics de pollution le mois dernier sur Angers. Nous accueillons, en fin d'année, à Paris, le sommet mondial du climat, donc au regard de ces événements, il me semble important de porter à la connaissance des Angevins, les priorités que vous souhaitez donner à la politique de mobilité. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur DULONG. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Madame LEMOINE-MAULNY.

**Estelle LEMOINE-MAULNY :** Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Sur ce rapport de présentation du budget, je vous interrogerai, pour ma part, sur vos choix budgétaires concernant les politiques de sécurité et de prévention. Les actions d'accompagnement social, et plus particulièrement de prévention, ont subi un coup violent en décembre dernier, avec l'annonce, par le Conseil Général de Maine-et-Loire, de supprimer 50 % du budget alloué à l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Maine-et-Loire, pour la prévention spécialisée. Vous aviez annoncé, par voie de presse, que la Ville d'Angers allait réétudier sa participation en faveur des éducateurs de rue qui jouent effectivement un rôle important sur notre territoire. Le chiffre de 350 000 euros est paru dans la presse, donc je voulais savoir ce qu'il en était sur ce sujet. D'autre part, vous avez également annoncé, en décembre dernier, un investissement de 1 million d'euros en faveur de l'équipement, pour la Ville, de caméras de surveillance ; dans la section investissements, il est inscrit 500 000 euros. Nous souhaiterions donc avoir une vision plus



précise sur ce budget que ce soit en matière d'investissements qu'en matière de fonctionnement. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci Madame LEMOINE-MAULNY. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame VÉRON.

**Rose-Marie VÉRON :** Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous interroger sur la subvention de la Ville au CCAS. Lors de l'installation du Conseil d'Administration du CCAS, à votre arrivée, vous avez souligné que la politique sociale qui avait été menée ces dernières années faisait consensus. Vous rappeliez, à cette occasion, qu'elle n'avait d'ailleurs pas fait l'objet de débats pendant la campagne. Nous avions cette volonté, avec l'ancienne majorité, à soutenir, chaque année, cette politique, et accompagner les Angevins les plus fragiles percutés par la crise, par l'attribution, entre autres, d'une subvention de la Ville au CCAS, en évolution, chaque année. Dans votre Budget 2015, la subvention allouée par la Ville reste au même niveau que celle que nous avons votée pour 2014. Vous le savez, Monsieur le Maire, les charges évoluent d'environ 2 % chaque année, étant donné que la masse salariale représente environ 75 % du budget du CCAS. Votre proposition, pour le Budget 2015, revient donc à réduire les ressources du CCAS de plus d'1,2 million d'euros, alors que parallèlement, celui-ci doit assumer des transferts de charges, celles du Département, concernant l'aide à domicile, le soutien aux associations, et y compris de l'État vers la grande précarité. Alors, quelles sont, Monsieur le Maire, les actions menées par le CCAS, en lien avec nos partenaires associatifs, que vous allez devoir réduire ? L'aide à domicile ? Le suivi et le soutien aux associations ? Les aides aux Angevins ? Quels sont les tarifs que vous allez devoir augmenter durant l'année ? Cette décision va sans doute avoir un impact sur le personnel du CCAS, ses conditions de travail. Je crois aussi pouvoir dire, Monsieur le Maire, que dans le secteur des solidarités, les partenaires, aujourd'hui, s'interrogent. La Ville était reconnue comme animatrice-moteur dans le secteur des solidarités, et son absence est reconnue de tous, absence non liée à votre arrêt, Madame LE GOFF, bien évidemment. Alors, nous aimerions connaître vos véritables orientations politiques pour le secteur social, le vivre-ensemble, et la cohérence entre votre proposition budgétaire, Monsieur le Maire, votre volonté, et d'autre part, les ressources qui sont allouées par la Ville au CCAS. De plus, il apparaît un petit problème de communication, peut-être, entre vos services, je l'appelle ainsi. Donc la subvention indiquée pour le CCAS, que vous avez citée, Monsieur l'Adjoint aux Finances, est de 12 000 050 euros, alors que lors du Conseil d'Administration, elle a été présentée à 12 100 000 euros. Cela ferait encore baisser les ressources, Monsieur le Maire. Alors, quel est le bon chiffre ? Quel est votre dernier chiffre ? Merci.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Monsieur PAGANO.

**Alain PAGANO :** Oui, merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Je ne serai pas très long, mais j'avais déjà eu l'occasion de parler un petit peu au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, et je crois que si on veut un débat politique noble sur le budget qui est de discuter des choix politiques, il faut avoir quelques éléments indispensables pour que le débat démocratique soit respectueux de l'opposition et sincère en somme, au moins dans le débat ; le budget, je ne sais pas, mais la sincérité du débat, j'y tiens. Et il y a 2 éléments pour ça. Le premier, c'est d'avoir une comparaison des niveaux d'investissements 2015 avec ceux réalisés par la précédente équipe et ceci par ligne budgétaire ; curieusement, cela manque cruellement. J'ai vu que sur le fonctionnement, il y a beaucoup de comparaisons, mais pas sur l'investissement. Donc y aurait-il des choix cachés ? Et puis, la deuxième chose, j'avais demandé, il y a un mois, de pouvoir bénéficier des ratios budgétaires qui nous permettent de comparer les politiques publiques de notre ville par rapport aux villes d'une même strate ; on m'avait dit que c'était envisageable de me fournir les choses. Moi je ne les voulais pas que pour moi, je les voulais pour tout le monde, et je vois que personne ne les a ce soir. Donc sur les choix budgétaires, il y a quelques choix qui ont été mis en évidence ce soir : vidéosurveillance, on pourrait parler de la gratuité de la première heure de parking. Et je voudrais, moi, questionner sur un élément qui me semble être un autre choix fort des choix que vous faites. Lors du dernier Conseil Municipal, je vous avais interrogé sur la question du logement social et sur la baisse notable du budget d'investissements en la matière. Vous m'aviez répondu qu'il s'agissait essentiellement d'une politique d'agglomération, j'ai bien noté, et de fonds essentiellement pour les ZAC. J'ai donc regardé les chiffres que vous nous avez fournis et dont je reconnais qu'ils sont un peu plus détaillés que lors du DOB, et effectivement, il y a une importante somme pour les ZAC, dont acte. Ceci dit, j'ai trouvé la même ligne budgétaire ZAC dans les budgets de la

précédente équipe municipale, et je vois qu'il y a également une ligne intitulée, je cite, « Plan Soutien Logement Social », et je ferme la citation. C'était là l'objet de ma question que vous avez habilement contournée, comme souvent avec les questions qui fâchent. J'imagine, mais je suis sûr que vous saurez me corriger si je me trompe, qu'il s'agit là, sur cette ligne spécifique là, de la politique en matière de construction logements sociaux ou d'aide à la construction logements sociaux. J'ai donc regardé quels étaient les niveaux d'investissements prévisionnels : 1,1 million d'euros. Avec ce qui était budgété en 2013 ou en 2014, environ, on ne va pas pinailler pour 500 000 euros, on va dire environ 2,5 millions d'euros. Non, ce n'est même pas 500 000 euros, c'est 50 000 euros, donc environ 2,5 millions d'euros sur ces 2 dernières années. Et là je compare lignes budgétaires comparables. Je ne vous fais pas de procès d'intention et ne m'en faites pas faire à la majorité sortante, dont je n'étais pas, d'ailleurs. Et moi, je pose des questions maintenant. Que recouvre cette baisse, quand même très forte ? Je n'ose pas utiliser le terme « drastique ». Est-ce que cela veut dire qu'on construira moins de logements sociaux du point de vue de la politique de la Ville ? Ou qu'est-ce qu'il y a derrière ces dépenses ? Et en tout cas, pourquoi on baisse en gros de plus de 50 % ? Et j'aimerais une réponse aussi précise que possible parce qu'il ne s'agit pas, dans ma bouche, d'une opposition formelle de chercher la petite bête ou de pinailler sur les chiffres, mais parce que, derrière ces choix politiques, il y a une ambition pour les habitants, et je trouverais respectueux, pour nos concitoyens, de porter le débat de la manière suivante : est-ce qu'il faut investir plus dans des caméras de vidéosurveillance et moins dans les logements sociaux ? C'est un débat, on peut l'avoir. Bon, ces logements sociaux permettent à nos concitoyens de se loger à moindres frais et, à moins que je ne me trompe encore une fois, c'est ce que je crois voir en creux dans les choix qui semblent se dessiner. Et vous l'aurez compris, à votre place, moi j'aurais investi, évidemment, plus dans le logement social parce que ça me semble utile pour nos concitoyens. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur PAGANO. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Très bien. Mes chers collègues, on va faire en sorte d'organiser, maintenant, les réponses à l'ensemble des questions qui ont été posées. Je commence par la fin parce que le point sur le logement social, la question de Monsieur PAGANO va autoriser une réponse rapide qui va lui permettre d'être rassuré sur les inscriptions budgétaires. Monsieur DIMICOLI.

**Daniel DIMICOLI :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur PAGANO. La politique du logement social, dont j'ai la responsabilité au titre de l'Agglomération, et donc en lien étroit avec la ville d'Angers, et je suis conseiller délégué au Logement sur la Ville d'Angers, est une politique qui me tient particulièrement à cœur. Ce que je voulais simplement vous préciser, il faut savoir que le logement social est un élément qui comprend 2 aspects : 1 — la construction neuve ; 2 — la rénovation du parc ancien. Il faut savoir que dans le fichier de la demande locative sociale, il y a 45 % de la demande qui proviennent du parc lui-même, et non pas de demandeurs externes ; et dans ce contexte-là, il est évident que la production neuve de logements sur la ville d'Angers doit être modulée parce que nous avons atteint un niveau de logement social élevé. Ceci, d'ailleurs, tient à un plan de soutien au logement social qui a duré un certain nombre d'années sous l'ancienne municipalité, et on est arrivés à un seuil, à un étiage, qui est relativement élevé. Ceci dit, il y a beaucoup de logements, dans le parc ancien, qui sont dans un état qui n'est pas aujourd'hui conforme à ce qu'ils devraient être. Et l'action qui y sera menée, et qui a commencé à être menée, est une action qui doit favoriser la rénovation du parc ancien, sans incidence forte sur les loyers. Parce que le vrai problème qui se pose, c'est que lorsqu'un logement social est construit, le niveau de location, compte tenu des contraintes, aujourd'hui, techniques et des contraintes réglementaires qui existent, est relativement élevé et ne permet pas à un certain nombre de locataires de pouvoir y accéder, parce que leurs revenus ne sont pas en phase. Donc il faut favoriser le renouvellement du parc ancien, et c'est une action forte qui est engagée, en accord, d'ailleurs, avec des contractualisations que nous envisageons de mener entre l'Agglomération, les Communes, la Caisse des Dépôts, et l'ADEME pour essayer de favoriser ce travail de rénovation du parc ancien, sans oublier la construction neuve. Il faut que vous sachiez que l'Agglo investit 7 millions par an dans le logement social, 7 millions par an en soutien de l'aide à la pierre de l'État. Et dans ce contexte-là, nous sommes aujourd'hui dans une recherche d'équilibre concernant, à la fois, la rénovation du parc ancien, la construction neuve, mais un dernier point, aussi, important, la politique de peuplement qui doit permettre de limiter les effets de ghettoïsation qu'on connaît aujourd'hui, pour essayer de répartir sur l'ensemble du territoire de l'Agglo, parce que la Ville d'Angers n'est qu'un élément de l'Agglo, ces populations les plus fragiles, de manière à ne pas

concentrer ces populations dans les quartiers où ça peut poser certains problèmes. Voilà, si vous voulez, contrairement à ce que vous pensez, l'action qui est menée n'est pas une action qui se détourne du logement social, c'est une action qui accompagne le logement social d'une façon plus globale et plus complète.

**Monsieur le Maire :** Merci. La parole est à Roch BRANCOUR, sur le même sujet.

**Roch BRANCOUR :** Oui, mes chers collègues, Monsieur le Maire. Simplement quelques éléments de réponse à la question de Monsieur PAGANO. Concernant le rythme de production de logement social en ma qualité de Président d'Angers Loire Habitat, je voulais vous rassurer en vous disant que le niveau de subventions de la Ville n'est qu'un des éléments du financement du logement social sur notre ville et notre agglomération, et vous avez, bien entendu, à travers l'une de vos collègues qui siège au Conseil d'Administration d'Angers Loire Habitat, accès au budget d'Angers Loire Habitat qui est le principal acteur aux mains de la collectivité sur le champ du logement social à Angers, et vous pourrez constater qu'il n'est absolument pas question, ni en 2015 ni dans les années qui viennent, de freiner, bloquer, diviser par je ne sais combien, la production et la réhabilitation de logement social ; ça, c'était un premier point. Et puis, le deuxième élément de réponse que je souhaitais vous apporter, c'était que vous semblez opposer la vidéoprotection et le logement social, mais il ne vous aura pas échappé que, dans les logements sociaux, il y a des gens qui vivent, et il me semble, en tout cas c'est le sens de notre politique et de notre démarche, que la vidéoprotection se veut être un moyen au service des habitants, et en particulier de ceux qui vivent dans les logements sociaux, pour apporter une meilleure sécurité au quotidien à ces habitants-là, donc je ne crois pas que ce soit pertinent d'opposer ces deux politiques.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Juste sur ce point, pour clore le débat sur la partie HLM. J'aurais pu inscrire 2,5 millions d'euros, mais à partir du moment où on pense qu'on ne les consommera pas compte tenu du rythme de construction, ce serait une forme d'insincérité que d'inscrire un chiffre que nous ne réaliserons pas ; et par le passé, il y a eu des inscriptions volontaristes qui ont abouti à des taux de réalisation qui n'étaient pas conformes à ce qu'étaient les inscriptions budgétaires, donc je préfère dire les choses de manière très claire aussi. Enfin, comme ça a pu être dit, à la fois par Roch BRANCOUR et par Daniel DIMICOLI, une autre source, pour nous, de financement, elle est simple, on l'a défendue pendant la campagne, ce sera la vente d'une partie du parc HLM aux locataires qui sont, à l'heure actuelle, à l'intérieur de ces logements, en bénéficiant des dispositifs qui permettent de faire en sorte qu'une partie des loyers qui ont été versés servent à amortir le capital qui leur restera à payer pour pouvoir devenir propriétaires, ce qui est un moyen, pour que des gens qui auraient des difficultés à devenir propriétaires dans le parc normal, puissent accéder à la propriété ; construire des parcours résidentiels : en augmentant les fonds propres de nos sociétés HLM, on peut baisser les coûts de construction, ensuite, de ce que nous faisons, ou avoir des moyens pour financer la rénovation. Et là aussi, de manière très claire, sur les milliers de logements que compte la ville, notre objectif est d'en mettre en vente plusieurs centaines, dès cette année. Sur la question que vous avez posée en ce qui concerne les ratios, Monsieur CAPUS.

**Emmanuel CAPUS :** Juste un mot, Monsieur le Maire, pour rassurer Monsieur PAGANO. Vous savez, la présentation budgétaire, elle est normée. Donc, en fait, vous ouvrez le document, vous allez jusqu'à la page 4, et puis en page 4, comme dans tout budget, vous avez les ratios. C'est toujours comme ça. Donc, soyez rassuré, allez en page 4, et vous aurez les ratios. Voilà, j'espère que ça vous informera.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Je précise que la présentation de ces ratios, dans le cadre du Budget Primitif... Normalement, vous avez les ratios sur la page 4, ou alors vous n'avez pas de chance. On ne parle pas du document que vous avez dans les mains, Monsieur PAGANO, on parle du document budgétaire, c'est-à-dire le budget complet qui vous a été remis ligne par ligne et qui commence, page 4, par la présentation des ratios. Et rassurez-vous, au moment du Compte Administratif, il y a une présentation publique de l'ensemble de ces ratios ; on n'alourdit par le Budget Primitif, là aussi, on compare les ratios de CA à CA, c'est la règle dans toutes les collectivités, en fonction des textes qui sont les textes en vigueur.

Madame VÉRON, vous nous avez interpellés sur le budget du CCAS. Je tiens à vous dire que de deux

choses l'une : ou, et c'est possible, ou je n'ai pas été clair au moment de la présentation du budget devant le CCAS ; ou il y a un élément de mon explication que vous avez manqué, ou vous présentez, ce soir, les choses en public, d'une manière qui consisterait à agiter des peurs qui ne correspondent pas à la réalité. Quelle est la situation budgétaire du CCAS ? C'est que nous votons, effectivement, une subvention de 12 050 000 euros qui correspond au vote au titre du budget de la Ville, puisqu'il va être versé au CCAS, et au budget du CCAS, il y a près de 3 millions d'euros d'excédents cumulés. Or, pourquoi augmenter le montant de la subvention à la Ville quand on a 3 millions d'euros aujourd'hui qui n'ont pas d'usage et qui dorment dans les comptes du CCAS, compte tenu de la non-réalisation, certaines années, des objectifs qui avaient été annoncés ? Ce ne serait pas de bonne gestion que de continuer à voter chaque année une somme qui correspond aux dépenses, en laissant 3 millions d'euros d'excédent à l'intérieur du CCAS, excédent qui, d'ailleurs, l'année dernière a augmenté par rapport aux années précédentes pour une raison : c'est la diminution forte du recours des aides à domicile. Vous savez qu'on est, depuis plusieurs années, dans une situation de crise dans l'ensemble de ce secteur, dans tout le pays, qui a commencé en 2012, qui s'est accentuée depuis, compte tenu, notamment, de certaines évolutions sur les règles fiscales ; bilan : on se retrouve avec des sommes qui sont inscrites en début d'année et qui ne sont pas consommées, et qui viennent alimenter un fonds de réserve et je ne peux pas, décemment, laisser aujourd'hui prospérer une somme à l'intérieur du budget du CCAS à plus de 3 millions d'euros. Là aussi, en termes de sincérité, nous aurions des choses à redire. Donc on est tout à fait en capacité, malgré une subvention identique au montant de l'année précédente, de faire face à des dépenses qui seraient en hausse, puisqu'il y a 3 millions de réserves. À partir de ce moment-là, je vous le dis de manière très claire, l'ensemble de vos remarques ne vaut pas, puisqu'on n'est pas dans un contexte où on est à l'euro près par rapport à ce que seraient les inscriptions de dépenses, et encore une fois, je pense que c'est vertueux. Faire à l'inverse une reprise totale de l'excédent, comme on aurait pu le faire, ça aurait contribué à fausser la présentation du Budget Primitif de la Ville, parce que ça aurait été une recette exceptionnelle ; on préfère donc, très clairement, maintenir une subvention à 0 % d'augmentation, et utiliser une partie de cet excédent. Voilà ce que je pouvais dire sur le budget du CCAS.

Madame ROBINSON, il y a une question concernant le fait que nous n'avons inscrit qu'un demi-million d'euros sur les caméras de vidéoprotection, de la part de Madame LEMOINE-MAULNY.

**Jeanne ROBINSON-BEHRE :** Oui, merci. Alors, sur la question de la vidéoprotection, effectivement, il y a 500 000 euros d'inscrits au budget prévisionnel. Comme d'autres politiques, nous avons souhaité faire l'inscription la plus juste possible pour la somme qui sera, effectivement, consommée en 2015. Mais c'est bien un million d'euros aux orientations budgétaires qui ont été consignés dans le cadre de ce qu'on appelle un AP/CP, donc Autorisation de Programme/Crédits de Paiement, qui nous permettra, au fur et à mesure du dispositif et du lancement des appels d'offres, de pouvoir actionner le dispositif et pouvoir déployer, au fur et à mesure, sur les sites qui y sont identifiés. Donc il y aura bien un plan à hauteur de 1 million d'euros, mais avec 500 000 euros effectivement dépensés, donc au plus juste, pour avoir le budget le plus sincère possible.

**Monsieur le Maire :** Voilà pour la réponse. On confirme donc notre engagement financier à cette hauteur. Vous m'avez également questionné, Madame LEMOINE-MAULNY, sur la question des éducateurs, et notamment des éducateurs de prévention relevant de l'ASEA. Jusqu'à la fin de l'année 2014, il y avait une contribution de la Ville d'Angers qui était de 150 000 euros au financement de ces éducateurs de prévention. Les arbitrages budgétaires que nous avons rendus sont de doubler cette somme, et la somme que nous avons prévu d'inscrire, pour soutenir les éducateurs de prévention, est de 300 000 euros en lieu et place des 150 000 qu'il y avait auparavant, et la discussion que nous avons avec la collectivité départementale, sur le partage et sur la ventilation de sa baisse, est en cours, pour qu'on puisse faire en sorte de maintenir ce service. Voilà ce que je peux vous dire de la manière la plus claire, mais sur l'inscription budgétaire proprement dite, on est sur une inscription de 300 000 euros, c'est-à-dire un doublement par rapport à la somme qui existait auparavant parce qu'on considère, là aussi, que ces éducateurs de prévention jouent un rôle. On n'est pas dans le tout sécuritaire, comme vous voudriez parfois le dire ; on pense qu'il y a un besoin en termes de caméras de vidéosurveillance, comme dans les autres villes, mais un besoin aussi d'avoir des éducateurs de prévention physique qui peuvent accompagner et faire en sorte de prévenir un certain nombre de difficultés sur le terrain. Et pour compléter ce qui a été dit et tentait d'opposer le logement social aux caméras de vidéoprotection, je veux dire la

chose suivante, c'est que, malheureusement, le constat objectif, est que, la plupart du temps, les difficultés et les problèmes de sécurité surgissent davantage dans des quartiers qui sont des quartiers difficiles que dans les quartiers du centre-ville, et que je pense que c'est précisément dans ces quartiers qu'on a souvent davantage de besoins, que ce soit en termes de prévention humaine ou que ce soit en termes de moyens de prévention tout court, et donc on est dans une continuité politique : renforcement des moyens de prévention sur le plan humain, renforcement des moyens de prévention sur le plan matériel et sécuritaire. Voilà les éléments de réponse que nous pouvions vous donner.

Monsieur DULONG, vous avez posé un certain nombre de questions. D'abord, vous vous êtes réjoui de l'extension de la zone verte, ce que je comprends très bien d'un point de vue sémantique, et d'ailleurs, votre arrivée est une forme d'extension de la zone verte aussi, dans ce Conseil Municipal. En ce qui concerne les remarques, ensuite, que vous avez pu faire par rapport à la première heure de gratuité, par rapport aux pistes cyclables, par rapport à la mobilité piétonne, par rapport au plan-places, je pense qu'il y a un certain nombre de collègues qui souhaitaient répondre. Je vais laisser les uns et les autres s'exprimer, je vais peut-être commencer par doucher l'espoir de Monsieur DULONG, parce qu'il nous a adressé un satisfecit que nous ne méritons pas. Nous n'avons pas prévu d'étendre le stationnement payant, et je suis donc désolé parce que j'aurais apprécié que ce premier Conseil commence par vos remerciements, mais vous reviendrez. Nous avons inscrit 100 000 euros au titre des zones vertes. Pourquoi ? Parce que l'apparition de nouveaux billets de banque, par la Banque Centrale Européenne (BCE), va nous obliger à changer les dispositifs de monétique à zone verte constante, et donc indépendamment des projets que nous pourrions avoir des temps de stationnement payant dans certains endroits de la ville, il n'y a pas une liste cachée de rues qu'on ne voudrait pas dévoiler ce soir, il y a tout simplement une somme prévisionnelle qui permettra aux gens qui utilisent des billets de banque de pouvoir le faire avec les nouveaux billets, notamment de 10 euros, mais de l'ensemble de la gamme qui est sur le point d'être renouvelée par la Banque Centrale Européenne. C'est une inscription prévisionnelle, on espère qu'on n'aura pas à dépenser cette somme, mais il y a beaucoup de gens qui, payant en liquide, pourraient avoir besoin de cela. En revanche, nous avons des réflexions autour de la délimitation des zones qui sont payantes et des zones qui sont gratuites avec, y compris dans un certain nombre de quartiers, des gens qui nous demandent de rendre payante leur rue pour éviter, à proximité, notamment, d'un certain nombre d'endroits comme l'université catholique de l'Ouest, la difficulté d'avoir des voitures qui sont déposées par les étudiants pour la totalité de la semaine et qui, ensuite, font que les riverains de ces mêmes rues ont des difficultés à trouver des places à proximité de chez eux, et donc qui nous disent que ce serait un moyen d'éviter les voitures ventouses qui stationnent pendant la semaine, sauf qu'une telle mesure ne peut se faire que quand on aura compilé, à l'échelle de la ville, un plan stationnement qui permette de trouver des endroits dans lesquels les étudiants pourront également se garer, parce que le sujet, c'est bien d'être dans un continuum où, là aussi, on fait en sorte que tout le monde puisse trouver sa place dans la ville, dans tous les sens du terme. Donc voilà ce que je voulais vous dire sur l'extension de la zone verte, avec mes regrets, sur la première heure de stationnement, Monsieur GROUSSARD.

**Gilles GROUSSARD :** Merci, Monsieur le Maire. Monsieur DULONG, je vais vous faire une confidence. Vous me manquiez. Enfin, je crois, je vais même aller plus loin, que vous nous manquiez en fait. Je pense que le débat démocratique, dans cette enceinte, va vraiment profiter de votre présence et votre retour, et moi je suis d'autant plus content que vous étiez, en plus, dans l'équipe précédente, et que vous avez quand même un bilan à porter, et ça, c'est quand même très intéressant et c'est un peu là-dessus que je vais m'appuyer pour vous faire une première réponse, ce soir, en tout cas sur la première heure de stationnement gratuite, parce que vous êtes en grande forme, ça se voit. Bienvenu. Et, sincèrement, sur la première heure gratuite, quand on sort d'une majorité qui a mis en place l'Atoll, 2 700 places gratuites, plusieurs millions de visiteurs, quand on a mis les commerçants de la ville d'Angers dans la situation économique dans laquelle ils sont, après avoir juste augmenté le tarif des parkings dans la ville, alors que les commerçants sortaient de la période de travaux de la première ligne de tramway, je pense qu'en l'espèce, vraiment, non, vraiment, Monsieur DULONG, pas de leçon à recevoir de votre part. On assume notre projet ; on assume notre programme. On a mis en place la première heure de stationnement gratuite au 1<sup>er</sup> septembre : + 15 %, à peu près, en moyenne, dans le taux d'occupation des parkings en silos et en ouvrage sur la ville d'Angers. Est-ce que vous croyez, sincèrement, que les commerçants se plaignent d'avoir beaucoup plus de gens à être dans la ville pour pouvoir faire commerce ? Est-ce que vous pensez

que notre mesure n'est pas en faveur de l'économie ? Monsieur TAILLEFAIT nous parlait d'investissements publics pour aider les entreprises. Moi je dis, mais avec notre mesure de stationnement gratuite, notre première heure gratuite, on soutient les salariés, les employés, et les commerçants indépendants du centre-ville qui viennent, tous les jours, travailler dans cette ville. Et en plus, notre mesure, contrairement à vous, elle redonne du pouvoir d'achat aux Angevins, alors que vous étiez, Monsieur DULONG, vous êtes dans l'écologie politique, les anciens compagnons du Parti Socialiste qui, depuis qu'ils sont au pouvoir, augmentent les impôts. Dans un contexte comme celui-ci, nous, on a pris une mesure courageuse pour redonner du pouvoir d'achat aux Angevins. Alors, je peux tout entendre, mais sincèrement, y compris sur la pollution, enfin, comme si, quand il y a pollution, ça s'arrêtait juste au-dessus du centre-ville d'Angers, avec les pompes d'aspiration que vous faites juste autour, à Beaucouzé, avec ces 3 000 places gratuites. Vous rigolez, Monsieur DULONG, ça ne se passe pas comme ça. Non, sincèrement, faites-nous confiance, allez voir les commerçants, posez-leur la question, et vous allez voir, ils sont comme les Angevins, très, très satisfaits de la première heure de stationnement gratuite. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur GROUSSARD. Juste pour terminer, il y a au moins une chose, Monsieur DULONG, qui m'a surpris dans votre argumentation, c'est quand vous considérez que c'est socialement inéquitable. Parce que lorsqu'on décide de doubler les tarifs de stationnement, c'est socialement équitable ? À un moment, on ne peut pas défendre d'un côté le fait qu'il y ait une hausse en sous-entendant que ça n'a pas de conséquence sociale, et se plaindre que la baisse serait socialement inéquitable. Ou vous assumez le caractère inéquitable de la hausse, et à ce moment-là, vous pouvez considérer que la baisse l'est tout autant ; ou alors, vous revendiquez le fait que la hausse était souhaitable, indépendamment de ses conséquences sociales, mais vous ne nous attaquez pas sur ce point. Monsieur VERCHÈRE.

**Jean-Marc VERCHÈRE :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je vais donc reprendre quelques points que Monsieur DULONG a évoqués. D'abord pour dire, Monsieur DULONG, que vous êtes intervenu avec des affirmations qui laissent penser qu'il y a un an, vous nous avez laissé la voirie en très bon état et que le plan de déplacements et le plan de transports, tout cela a été au top. Permettez-moi de dire qu'il nous faudra, pour la seule remise à niveau, plusieurs budgets comme celui-ci. Quelques points. Vous avez parlé du plan-places qui n'avait que 500 000 euros. Nous avons annoncé que nous démarrions par la place du Lycée, la concertation est engagée, nous la menons dans les semaines qui viennent, nous avons des esquisses à proposer, nous les verrons en Commission, et j'espère bien que nous démarrerons, après l'été, les travaux avec une dépense. Une place, vous avez raison, ce n'est pas 500 000 euros, c'est 1 million-1,5 million, donc nous aurons 500 000, c'est un peu la même réponse que les caméras, dépensés cette année, en espérant que tout ira pour le mieux et que les appels d'offres seront bons et qu'on démarrera bien à l'automne. Ça, c'est pour la place du Lycée 2015. 2016, nous avons annoncé que ce serait Saint-Léonard. Après, nous aurons des choix à proposer en 2017. Le plan-places, c'est bien 1 million, 1,5 million par an.

En ce qui concerne les piétons, vous avez évoqué les piétons, et le fait qu'on ne faisait rien pour les piétons. Le plan d'urgence voirie, le plan de rénovation des rues, que ce soit dans les quartiers, que ce soit au centre-ville, on en a fait déjà un certain nombre en 2014, on poursuit en 2015, c'est bien, d'abord, pour redonner un niveau de confort, pour les trottoirs, pour les chaussées, bien sûr, mais aussi en centre-ville, pour les trottoirs et pour l'accessibilité des handicapés. Nous n'avons pas mis une ligne « accessibilité voirie handicapés » parce que, quand on refait une rue comme la rue Château-Gontier, ou la rue Racine, ou d'autres rues, y compris qui ne sont pas en pavage ou qui ne sont pas piétonnières, on remet les trottoirs avec une pente acceptable pour les handicapés, inférieure à 2 % parce que tous ceux qui ont poussé un chariot de handicapé, ou qui ont accompagné, savent bien que nos trottoirs en pente, c'est inacceptable et que c'est inconfortable. Les piétons, on y travaille, mais pas en mettant une ligne « piétons », pas en mettant une ligne « handicapés », pas en mettant, pour les vélos, une ligne « vélos ». Quand on va faire l'avenue René Gasnier, et on démarre, l'appel d'offres a été lancé, et les travaux des marchés que vous avez votés le mois dernier, sont en cours, eh bien, on ne met pas une ligne « vélos » pour les 2 pistes cyclables, les 2 bandes cyclables réglementaires qui vont d'un bout à l'autre de l'avenue René Gasnier. Ce qu'on préfère, c'est mettre le paquet sur l'ensemble de la rénovation voirie pour l'ensemble des modes. Bien évidemment, quand on refait une rue aussi et qu'il y a une voie bus, ou qu'il y a une reprise de chaussée, on voit avec l'Agglo, mais on ne fait pas une ligne spéciale pour chacun des modes. Vous avez

parlé, pour les vélos, de l'expérimentation que vous aviez menée sur les tourne-à-droite par petite balise lumineuse, ou aux feux, ou pas lumineuse, et cette expérimentation s'est avérée, effectivement, positive. J'ai pris l'engagement, il y a quelques semaines, devant « Place au Vélo », qu'avant l'été, il y aurait 20 carrefours équipés. C'est un début. Les services me proposaient 50, j'ai voulu être modeste et dire : « Je préfère tenir 20, et regarder ce que ça donne à nouveau » ; c'est une opération que nous menons. Je dois oublier quelque chose, non ? Plan-places, piétons, tourne-à-droite, les vélos. Je crois, Monsieur le Maire, que j'ai fait le tour... Si, sur la première heure de gratuité, quand même, il faut dire qu'on n'a pas caché, que c'est 850 ou 900 000 euros de coût en 2015, et qu'elle est dans le budget. Alors, je ne vous dirais pas à quelle ligne, mais c'est 900 000 euros de manque à gagner, et que nous versons à notre SPL. Bien évidemment, ils sont dans le budget. Peut-être que les services pourront nous dire où.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Bernard DUPRÉ.

**Bernard DUPRÉ :** Je voulais compléter ce que vient de dire Jean-Marc VERCHÈRE, mettre un peu en perspective que la politique des déplacements et de la mobilité, c'est d'abord une politique d'agglomération, c'est d'abord une politique de territoire, et qu'en fait, dans le cadre des travaux que nous menons avec Daniel DIMICOLI sur le plan local d'urbanisme intercommunal et ses applications à la commune d'Angers, nous allons faire des propositions d'orientations concernant les parts modales, donc la part de chaque mode de déplacement dans l'ensemble des déplacements, des propositions qui sont audacieuses, enfin qui ont été considérées comme ça par un certain nombre de personnes du groupe de travail, et qui, comment vous dire, donneront à l'Agglomération, les orientations de ce que nous souhaitons faire sur le plan des déplacements liés à l'urbanisation, liés au logement, pour les 10 ans qui viennent. Et vous constaterez que la place du vélo sera renforcée, que le transport collectif prendra une place importante, mais vous le savez, puisqu'on a déjà parlé des projets de tramway qui constitue, en fait, l'ossature du réseau de transport collectif de demain, et vous verrez, lorsqu'on en parlera, que finalement, ces objectifs sont proches, voire identiques, à ceux que vous aviez imaginés dans les 2 années passées, je crois que c'était en 2013, ou en réflexion. Donc voilà, je voulais mettre ça en perspective parce que ce n'est pas forcément des choses qui sont inscrites dans les budgets, mais il faut déjà déterminer des grandes orientations politiques, et ensuite les décliner, action par action, et ça, vous le verrez dans les budgets, et de l'Agglomération, et de la Ville.

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur DUPRÉ. La parole est à Maxence HENRY.

**Maxence HENRY :** Oui, merci, Monsieur le Maire. Je voudrais reprendre deux points soulevés par Vincent DULONG, le premier concernant les modes doux. Vous avez, Monsieur DULONG, souligné que vous mettiez 1,2 million sur la table pour lesdites pistes cyclables. Alors, s'il s'agit des traces de peinture mises sur la chaussée pour dessiner, soi-disant, des pistes cyclables non sécurisées qui mettent gravement en danger la vie des cyclistes, souvent, d'ailleurs, en double sens, sachez que je me réjouis du fait que nous avons ralenti ces peintures urbaines pour envisager une politique beaucoup plus responsable, des pistes cyclables réellement sécurisées, quitte à faire moins de kilomètres, mais au moins à ne pas mettre en danger la vie des cyclistes. Concernant le plan-places, et en tant qu'Adjoint au Maire en charge du quartier Justices/Madeleine/Saint-Léonard, je suis un peu surpris que vous abordiez cela avec un certain air un peu narquois, voire un peu interrogateur. Je tiens quand même à vous rappeler qu'il vient d'être rappelé par Jean-Marc VERCHÈRE qu'en 2016, la place Saint-Léonard serait refaite, je dirais, enfin refaite, car ça fait plus de 13 ans que cette place est promise aux Angevins. Deux fois de suite, vous l'avez promise, dans vos engagements de campagne, aux Angevins, et particulièrement aux habitants du quartier, et que deux fois de suite, vous n'avez pas tenu vos promesses, et que ça fait donc 13 ans que les commerçants demandent, à cor et à cri, d'avoir une place qui redevienne enfin un lieu de vie, et il est vrai, nous allons, une fois de plus, tenir nos promesses, et que, dès 2016, fin 2016, les travaux de concertation avec la population ont commencé, nous allons refaire cette place sur 8 000 mètres carrés de surface, et qu'effectivement, cette place, vous le savez parfaitement, ne coûtera pas 500 000 euros, mais probablement 1 million, 1,5 million, donc, de grâce, respectez les Angevins qui attendent, depuis 13 ans, cette place Saint-Léonard.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Roselyne BIENVENU.

**Roselyne BIENVENU :** Merci, Monsieur le Maire. Juste une brève intervention pour dire que je n'ai vraiment pas apprécié le ton avec lequel Monsieur TAILLEFAIT a introduit son propos. Je trouve que la provocation n'a pas lieu d'être dans cette enceinte, et que dégrader l'image du Maire de la Ville porte atteinte à l'ensemble de nos concitoyens. Je défends profondément l'idée du débat, de la contradiction, c'est le fondement, le socle de la démocratie, mais je crois qu'à plusieurs reprises, nous avons pu assister à ces introductions. Monsieur TAILLEFAIT, je formule le souhait que ce ne soit plus, à l'avenir, la forme que vous preniez pour introduire vos propos.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues, y a-t-il d'autres demandes d'intervention avant de répondre à Monsieur TAILLEFAIT ? Monsieur BERNHEIM.

**Jean-Pierre BERNHEIM :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Juste un petit point. Monsieur TAILLEFAIT a cité une note qui a été diffusée en Commission économique, la semaine dernière. Je voudrais juste corriger les propos qui ont été tenus, et je voudrais simplement vous donner la lecture du communiqué de la Fédération des Entreprises de Travaux Publics qui alerte sur la situation économique du secteur de leurs entreprises et qui conclut en disant : « Les entreprises feront le maximum pour conserver leurs compétences et, très dépendantes de la commande publique, attendent les votes des budgets des Communes pour voir émerger de nouveaux chantiers ». Donc je dirais que cette formulation ne prévoit pas spécifiquement une demande de réévaluation des budgets.

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur BERNHEIM. Monsieur BEATSE.

**Frédéric BEATSE :** Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Simplement quelques éléments. Vous redire que sur ce budget, sur le fond de la stratégie budgétaire, comme l'a dit Antony TAILLEFAIT, ce que nous avons nous-mêmes promis et engagé était sur une maîtrise du fonctionnement et une baisse de l'investissement, même si nous pensions faire un petit peu plus en début de mandat, ça a été dit, pour soutenir l'activité et bénéficier des subventions d'investissements du FCTVA qui arrivent avec recul, forcément, des investissements des années précédentes, et qu'ils permettent d'avoir une marge un petit peu plus élevée dans ce contexte. J'entends l'idée de sincérité. Nous avons discuté, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, et d'ailleurs, vous avez trouvé vous-mêmes le travail qui avait été engagé sur la nouvelle organisation des politiques publiques dans les nomenclatures budgétaires et l'enjeu qui pouvait être de redéfinir les règles budgétaires de façon beaucoup plus pragmatique, au-delà des ajustements qui étaient traditionnellement faits en cours d'année. Alors, bien évidemment, nous prenons bonne note de vos engagements et, puisque vous fixez la barre très haute en nous reprochant un certain nombre de choses, nous le regarderons nous-mêmes, nous serons attentifs, comme cela a été dit, aux problématiques de financement de Terra Botanica, de la vidéoprotection, de l'heure de stationnement, et vous comprendrez que, nous étant opposés à ces dossiers, nous continuerons à l'être dans ce budget, au moment du vote. Et puis, sur la question de la zone verte, je pense que cette ligne figure bien, et je crois que la deuxième partie de votre réponse était, à cet égard, satisfaisante, puisque je ne pense pas, sauf erreur, qu'il y ait des distributeurs avec des billets dans les zones vertes. Donc je pense que c'est plutôt des travaux d'extension qui peuvent être programmés, qui peuvent être entendus en fonction des besoins. Simplement, un petit clin d'œil pour dire la sincérité des lignes et des réponses, je n'en ai pas vu en zone verte, c'est peut-être la ligne sur les parcs de stationnement qui devrait permettre de le voir.

Sur le CCAS, puisque vous avez fait mention de réserve. Effectivement, elle n'était pas dans l'idée de faire des réserves excessives par rapport à des dépenses qui ont été croissantes ces dernières années, mais simplement de préparer le lourd investissement à venir, mais vous en déciderez, autour de la restauration, avec un coût extrêmement élevé qui sera à venir ces prochaines années, et c'était l'occasion d'alléger le coût de la Ville dans ce contexte, ces prochaines années, qu'il n'y ait pas d'idée de caisse ou de cagnotte, comme on disait dans le temps, sur le CCAS, puisque les choses étaient plutôt de bonne gestion et d'organisation, et de financement de cet investissement, pour l'avenir. Et puis, sur le CCAS, on prend acte aussi, on n'a pas de raison de douter de ce que vous dites, et donc nous jugerons en fonction de ce qui sera



réalisé sur les moyens et les politiques du CCAS.

Je voudrais plutôt réagir à ce qu'a dit Monsieur GROUSSARD, pas sur ce que vous avez dit, parce qu'on a l'occasion de se le dire souvent. Voilà, moi, je pense que pour l'heure de stationnement à 1 million, le résultat n'est pas prouvé, et les 15 %, pour quelque chose qui est gratuit, bon, très bien, on en a tous utilisé ou pas, enfin, je pense que là, on pourra échanger pendant des heures, mais en revanche, je ne peux pas accepter que vous ayez dit que les socialistes, c'était les augmentations d'impôts. Alors, citez-moi la dernière augmentation d'impôts au Conseil Municipal de la Ville d'Angers, Monsieur GROUSSARD, puisque c'est texto ce que vous avez répondu à Monsieur DULONG qui a eu la mauvaise grâce de s'acoquiner avec ces socialistes qui n'ont eu de cesse d'augmenter les impôts. Alors, regardez toutes les collectivités, n'est-ce pas ? Vous pourrez comparer l'augmentation des impôts à celle de la Ville d'Angers. Vous pourrez le faire bien volontiers, et quand je dis ça, je ne jette pas la pierre, parce que les contextes de dépenses sont très différents d'une collectivité à l'autre, et de dotation d'État. Mais, simplement, avant de dire une bêtise, regardez les choses de plus près, ça me semble absolument important. Donc pour aller rapidement autour de la position qui sera la nôtre, pour toutes les raisons que nous avons expliquées, détaillées, et en cohérence avec notre programme de campagne et nos options qui sont différentes, nous voterons contre ce projet de budget.

**Monsieur le Maire :** Bon. Donc même la réponse qu'on va faire à Monsieur TAILLEFAIT ne vous fera pas changer d'avis ? Écoutez, vous m'en voyez désolé. Monsieur CAPUS.

**Emmanuel CAPUS :** Oui, je voudrais répondre à Monsieur TAILLEFAIT, parce que c'est finalement le seul qui a posé une question sur le budget de façon globale, et je l'en remercie, certains autres étant tombés un peu dans la nostalgie de leurs fonctions passées. Sur ce budget, moi, j'ai de la sympathie pour Monsieur TAILLEFAIT. J'ai de la sympathie parce que j'ai occupé la place qu'il occupe par le passé, c'est-à-dire la position de celui qui doit, effectivement, être un petit peu le poil à gratter de l'opposition. C'est une position qui est très délicate, et je sais qu'elle est difficile à tenir, et j'ai donc, non pas de la sympathie, en fait, mais de la compassion, parce que c'est un poste qui est très difficile. Mais, Monsieur TAILLEFAIT, plus sérieusement, vous allez voir, et Madame BIENVENU a raison, que vous allez vous esquinter la santé en tombant dans la caricature. Parce que le petit jeu, on le voit bien. Le petit jeu, c'est celui de vous envoyer au front pour taper, et derrière, d'autres tentent une synthèse douceuse à la fin, mais c'est vous qui allez vous décrédibiliser en tapant beaucoup plus que de raison, et, au final, cela discrédite le débat démocratique dans cette enceinte. Donc j'attire votre attention sur ce point, je parle d'expérience, et je peux vous dire que chaque fois que vous dépasserez la mesure, cela dégradera votre parole.

Alors, pour répondre très précisément sur les points que vous avez mis en avant. Pour le premier, je vous remercie pour vos sincères félicitations. Effectivement, on a mis à votre disposition des documents précis et complets, comme vous nous l'avez indiqué, et je vous remercie là-dessus, vous auriez pu rester dans ce ton, en fait. Vous nous posez ensuite des questions sur la sincérité budgétaire ; je trouve que c'est un petit peu fort de café parce que, quand même, on a fait un effort de sincérité budgétaire qui est le premier depuis des dizaines d'années, on a tout mis à plat, et vous nous faites des remarques sur ce point-là, et des remarques totalement déplacées, puisque vous nous dites que, sur les frais de personnel, on ne serait pas dans les bons créneaux. Mais vous m'avez dit la même chose au Débat d'Orientations Budgétaires ; je vous ai répondu que vous aviez tort. Vous n'apportez aucun raisonnement rationnel pour nous dire qu'on serait à 6 %. Vous avez, certes, augmenté les dépenses, l'année dernière, pas seulement celles du personnel, de 6,7. Nous, on baisse à 1,9 ; on est à 2 %. On est exactement dans le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) normal qui représente, à lui seul, une grande part de cette augmentation. Votre raisonnement n'est fondé sur rien. Vous êtes totalement en dehors des clous. Et, j'en veux pour preuve le fait que vous nous dites que, sur une ligne spéciale, les rémunérations principales, par exemple, on passerait de 60,2 millions à 59,18 millions d'euros. Et vous nous dites : « Est-ce qu'il n'y a pas une dissimulation ? » Mais c'est exactement le contraire, puisque justement, jusqu'à présent, l'équipe précédente mettait davantage de crédits en ressources humaines au Budget Primitif, pour ensuite avoir une réserve qu'elle virait pour les charges à caractère général, de telle sorte que c'est exactement le contraire que nous avons fait ; nous sommes revenus à la sincérité budgétaire. Donc l'exemple même que vous

présentez pour nous dire que nous ne sommes pas dans la sincérité budgétaire, c'est justement l'inverse, c'est-à-dire que nous rétablissons la sincérité budgétaire et nous indiquons, en termes de frais de personnel, uniquement ce qui est prévu et prévisible. Voilà pour le premier point sur la sincérité budgétaire.

Sur le deuxième point, vous revenez sur le déficit de Terra Botanica. Mais enfin, on n'est pas au Conseil Général, et certains d'entre vous pourront avoir ce débat au Conseil Général. Et vous nous parlez de 4 ou 5 millions d'euros qui seraient inscrits. Vous savez, tout est inscrit au budget. Vous avez 760 000 euros en fonctionnement et 960 000 euros en investissements. C'est écrit noir sur blanc. On n'est pas du tout dans ce que vous nous indiquez. C'est même, pour Monsieur PAGANO, dans le rapport de synthèse. Il n'y a pas besoin d'aller dans le budget intégral, c'est dans le rapport de synthèse. C'est indiqué, notamment pour les 960 000 euros, dans la ligne des opérations « investissements ». Voilà pour le deuxième point sur Terra Botanica, et puis, sur ce point-là, moi je voudrais sincèrement, plutôt que de critiquer tout le temps, que vous nous disiez ce que vous envisagez de faire pour Terra Botanica, parce que ça fait quand même plusieurs années que la Ville participe au Conseil d'Administration de Terra Botanica dont elle membre, qu'elle ne participe pas financièrement alors que c'est le principal outil de développement touristique de la Ville, que c'est sur son territoire, de telle sorte que, très sincèrement, je pense que cet argument, il commence à suffire de l'entendre. Ça, c'était le deuxième point.

Vous avez le culot de nous parler d'Angers Rives Nouvelles. Attendez, Angers Rives Nouvelles, c'était près de 1 million de dépenses de fonctionnement par an pour une Société d'Économie Mixte où il y avait 6 personnes, 3 véhicules de fonction pour 6 collaborateurs, entre 900 000 et 1 million d'euros de dépenses de fonctionnement. Donc, très sincèrement, sur ce point-là, sur la gestion d'Angers Rives Nouvelles, je pense qu'il faudrait, et j'en reste là, un tout petit peu plus de modestie dans les critiques, sur le point d'Angers Rives Nouvelles, et je suis fier de vous dire qu'à la fin, lorsque je libérerai, parce que c'est bientôt, les fonctions de Président de la société, vraisemblablement, la Commune et l'Agglomération, pourront retoucher les 400 000 euros d'actions qu'elles avaient engagés, donc il y a une économie que nous ferons en frais de fonctionnement, mais également en capital. Voilà pour le troisième point.

Et puis j'en terminerai sur l'investissement, moi je ne comprends pas, je veux dire, je veux bien tout, mais vous nous avez dit, pendant la campagne, que vous limiteriez à 55 millions d'euros les dépenses d'investissements. Vous nous avez dit ensuite, entre les 2 tours, que vous baisseriez à 52 millions. Je propose, nous proposons 51,3 millions. On découvre que, finalement, vous n'auriez pas tenu vos engagements de campagne que vous auriez lissés sur les 6 années ; ça n'est pas crédible. On est sur un débat entre 51,3 millions, ce que nous proposons, et 52 millions, ce que vous proposeriez, je ne vois pas très, très bien, là encore, où est la critique. Voilà, de façon modérée, ce que j'avais à dire, Monsieur le Maire, sur ces différentes interventions de Monsieur TAILLEFAIT.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues. J'ai été extrêmement clair le jour du Conseil Municipal d'installation, extrêmement clair, en disant qu'à chaque fois que l'opposition ou la minorité s'exprimerait de manière responsable pour faire des propositions, pour être dans le consensus et dans la construction, elle trouverait une majorité qui lui répondrait sur le même registre. Depuis le début du mandat, à chaque fois qu'il y a eu des interventions, souvent de la part de Monsieur BEATSE, parfois d'autres, pour suggérer des pistes communes, pour intervenir sur tel ou tel sujet, les réponses que j'ai pu formuler, ou qui ont été formulées par mes adjoints, l'ont été avec la même courtoisie, la même ouverture, et la même volonté de concertation et de dialogue que celle qui était manifestée dans les questions. Et j'ai été très clair aussi, Monsieur TAILLEFAIT, sur le fait qu'à chaque fois qu'un orateur de la minorité s'exprimerait avec démagogie, avec mauvaise foi, avec une manière de dire les choses qui pouvait représenter une forme de caricature ou d'agressivité, il ne faudrait pas qu'il s'étonne de trouver, à ce moment-là, une réponse de la majorité qui lui réponde avec beaucoup plus de fermeté et de clarté, pour que, dans cette enceinte, le débat démocratique, effectivement, puisse être le plus respectueux possible, mais pour être respectueux, il faut être 2, et vous avez la lourde responsabilité de définir la tonalité avec laquelle vous faites les questions. Le début de votre intervention, je suis désolé de vous le dire, c'est à nouveau une forme de caricature sur la forme. Venir expliquer que vous considérez que je vous coupe le micro dans une enceinte où il n'y a pas la moindre restriction du temps de parole en fonction du poids des

groupes politiques, où j'ai véritablement une manière très libérale de passer la parole aux uns et aux autres. Alors, le seul reproche que vous pouvez me faire, c'est celui qu'on ne redonne pas la parole pour qu'une fois que les dialogues aient lieu, les choses puissent se poursuivre. Je me permets de vous dire, mes chers collègues, qu'à un moment, le respect de la démocratie, et la tradition, et l'usage qu'a toujours été en vigueur ici, a toujours été d'avoir un aller-retour sur les différents sujets. La meilleure preuve, c'est qu'il est près de 20 heures, on a commencé ce Conseil Municipal il y a près de 2 heures. Sur aucune délibération, nous n'avons écourté la parole d'aucun de ceux qui l'ont demandée, et je n'ai pas une seule fois, depuis le début du mandat, demandé à un orateur de conclure, d'interrompre son propos. Il peut m'arriver de ne pas redonner la parole une deuxième fois, mais ça n'a rien à voir avec une coupure de micro, et dans la manière dont vous présentez les choses, je suis désolé de vous le dire, il y a une forme de caricature puisque vous présentez quelque chose qui ne correspond pas à la réalité.

Ensuite, vous seriez plus crédible en me reprochant un ton professoral, si vous n'en usiez pas vous-même. Vous avez certainement des excuses que je n'ai pas, sur le fait que ce soit une continuité de ce qui vous arrive de faire à l'extérieur de cette salle, même si votre intervention de ce soir m'a un peu inquiété sur le plan de la rigueur et de l'analyse, puisque vous avez utilisé des mots comme « je parie », « j'ai l'intuition que ». J'en suis extrêmement surpris compte tenu de la nature qui nous occupe et des documents qu'on vous a fournis. Et je vais donc être obligé, Monsieur TAILLEFAIT, de vous répondre, de manière précise, sur les différents points, pour que vous puissiez mesurer, d'abord, qu'une partie de vos inquiétudes, si elles sont sincères, ne sont pas fondées, et si elles correspondent à des postures, sont regrettables, parce qu'elles ne font pas progresser le débat politique.

Sur la masse salariale, Emmanuel CAPUS l'a dit, quel est le niveau du GVT ? 1,6 %. Quelles sont les conséquences de la réforme de la CNRACL et des autres mesures catégorielles ? Quand on les additionne, on arrive à 2 %. Qu'est-ce qui est susceptible, ensuite, d'entraîner une hausse de la masse salariale supérieure à 2 % ? Ce serait de faire davantage de recrutement, et donc d'augmenter le nombre d'agents dans la collectivité. Pour le reste, quand vous remplacez les départs en retraite sans créer de postes, vous avez des agents en fin de carrière qui ont un niveau de régime indemnitaire un peu plus élevé que ceux qui commencent dans la carrière, et donc si vous êtes sur une politique de non-crédation de postes, vous êtes sur une légère diminution de la masse salariale. Ça, c'est la réalité comptable, et il y aura un juge de paix, puisque, de toute façon, on vous présentera un Compte Administratif et que si les crédits qu'on a inscrits ne sont pas suffisants, on sera obligés de vous demander des crédits dans le cadre d'une décision modificative. Donc je ne comprends même pas la manière de dire : « C'est faux, ce sera 6 % ». Quel serait notre intérêt si on pensait vraiment qu'on va atteindre 6 % de progression de la masse salariale, de vous faire un discours sur la sincérité, et d'en inscrire 2 ? On dirait clairement qu'à cause de décisions qui sont externes, ou à cause de la tendance, ou à cause des recrutements de ces dernières années, on est sur une pente plus élevée. Il n'y a aucun intérêt politique, financier, ou budgétaire à vous présenter un chiffre autre que celui qui correspond à ce que nous attendons, donc je ne comprends pas la polémique que vous essayez d'avoir sur ce point. Si la réalité était différente, nous le dirions. Et je ne vois pas au nom de quoi, si vous voulez, on vous masquerait ce qu'est une tendance par rapport à la masse salariale. En revanche, que les choses soient claires. Oui, quand vous avez une masse salariale qui représente 54 % des dépenses de fonctionnement, et que, pour pouvoir lui garantir un niveau d'investissements suffisant, vous êtes obligés d'avoir un autofinancement élevé, faire en sorte de contenir la masse salariale, sa progression, et de contenir les dépenses de fonctionnement est une nécessité budgétaire absolue. Est-ce que ça fait partie de nos priorités ? La réponse est oui. Est-ce que ça cache des opérations de débudgétisation ? La réponse est non, puisque l'intégralité des transferts vers ALDEV a été présentée dans le cadre d'un tableau, que je crois assez éclairant au niveau de l'Agglomération, et que nous n'avons pas de personnels Ville qui sont concernés par ce mouvement. Et de la même manière, si nous étions sur le point de transférer des agents, compte tenu des règles budgétaires qui s'appliquent en termes de mutualisation, vous le verriez apparaître, là aussi, dans les documents qu'on vous présente. Donc le chiffre que nous maintenons ce soir, il est de 2 % ; il est susceptible d'évoluer un peu au-dessus ou un peu en dessous, en fonction d'un certain nombre de réalités, d'éléments qu'on ne connaît pas, d'une éventuelle appréciation du SMIC, de décisions qui ne sont pas prises, mais on ne passera pas de 2 à 6, et on est bien sur ce qui nous semble être l'augmentation médiane telle qu'on est capables de la calculer, en fonction du Compte Administratif et en fonction de la réalité de la masse salariale telle qu'elle a été versée en 2014. Ça, c'est le premier point.

Sur Terra Botanica, là aussi, de quelqu'un d'autre, je comprendrais cette intervention ; de vous, je ne la comprends pas. Nous ne pouvons pas budgéter et apporter des subventions qui ne sont pas inscrites au Budget. Quand vous nous dites : « Ça va coûter aux Angevins 4 à 5 millions d'euros », nous n'aurions pas, juridiquement, le droit de le faire si ça n'était pas inscrit. Donc je ne comprends pas comment vous pouvez annoncer un chiffre qui ne correspond pas à une réalité budgétaire, puisque ce serait contraire aux règles élémentaires de droit que de verser une subvention qui ne serait pas inscrite dans le Budget et qui, de surcroît, ne correspondrait pas au montant de la convention qu'on a présentée avec des chiffres, de manière publique, ici même, il y a quelques mois. Tout est sur la table : une convention, des montants, un programme sur 3 ans, avec une partie en fonctionnement et une partie en investissements, dégressives sur les 3 années qui arrivent, des inscriptions budgétaires qui correspondent au montant qui vous a été indiqué le jour de la présentation de ce dispositif. Donc, là aussi, n'annoncez pas des chiffres qui ne correspondent pas à la réalité de ce qui est inscrit parce que ça n'est pas possible. Ce n'est pas que ça ne correspond pas à un souhait, à une priorité, c'est que c'est juste pas possible.

Ensuite, Monsieur TAILLEFAIT, franchement, quand vous dites que nous allons mobiliser la bonne santé de la ville d'Angers. 100 millions d'euros de dette en 4 ans. Des sommes que nous avons trouvées après les élections, et qui n'avaient pas franchement fait l'objet de beaucoup de publicité dans les différents magazines de la Ville ou de l'Agglomération. Vous saviez qu'il y avait, à l'Agglo, 150 millions d'euros d'emprunts toxiques ? Les Angevins avaient connaissance du fait que, malgré le moratoire sur le Centre des Congrès, il y avait 3,5 millions de factures qui n'avaient pas été réglées, c'est-à-dire, en gros, la somme qu'on s'apprête, effectivement, à apporter à un plan de sauvetage de Terra Botanica ? Vous aviez entendu parler de la situation de Lamoura et du million d'euros que ça pourrait nous coûter ? Vous aviez une idée précise des dizaines de millions d'euros, et j'utilise ce terme à dessein, allez, des 2 à 3 dizaines de millions d'euros qu'il a fallu inscrire en cours d'année, entre les Zones d'Aménagement Concerté, les factures d'AquaVita restant à financer, et les mesures qui ne figuraient pas dans le Budget Primitif initial ? Et sur tous ces sujets, alors que la photographie n'avait jamais été aussi déformée entre le BP et la réalité de ce qu'a été le Compte Administratif, vous continuez à tenir un discours sur une bonne santé qui correspond à une photo, mais à un film, dont vous avez d'ailleurs vous-même reconnu, pendant la campagne, que nous étions arrivés à un rythme qu'on ne pouvait pas poursuivre. On parle du niveau d'investissements, mais la diminution de l'investissement de la Ville, à hauteur de 2 millions, pour l'année qui arrive, elle est la résultante mécanique des 36 millions d'euros d'emprunts qui avaient été inscrits pour boucler la fin de la mandature précédente. Et je me permets de vous rappeler que si nous n'avions pas annulé 16 millions d'euros d'emprunts dans le cadre des arbitrages budgétaires de l'année 2014, notre marge de manœuvre mécanique aurait été encore davantage réduite. Alors, vous entendre vous faire le défenseur de la Fédération Française du Bâtiment, je m'en réjouis à bien des égards, mais les choses sont un tout petit peu plus complexes que ce que vous indiquez. Pourquoi ? D'abord, parce que penser que le bâtiment ne vit que des commandes publiques serait méconnaître la réalité du secteur. Ensuite, le niveau de notre soutien aux constructions qui auront lieu sur le territoire, dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, n'est pas diminué en niveau d'aide à l'unité. Le fait que les budgets soient rapetissés, ça témoigne de la contraction de l'activité. S'il y avait une reprise et un niveau de demande qui était plus élevé, c'est précisément à ça que servent les décisions modificatives. Et je me permets, sans anticiper sur le débat qu'on aura dans quelques semaines, de vous rappeler qu'ici même, il y a un an, on a trouvé un Compte Administratif qui était négatif, à hauteur de 1 million d'euros, alors qu'on vous présentera, dans quelques semaines, un Compte Administratif positif qui nous donnerait d'éventuels moyens, si nous avions, dans le cadre d'une reprise ou d'un soutien à une activité économique, besoin de mobiliser des crédits. Ça, c'est pour l'activité privée.

Sur la partie publique, à un moment, c'est quand même compliqué de dépenser de l'argent qu'on n'a pas s'il n'y a pas de besoin. Je m'explique, là aussi. Pour être très concret, aller inscrire des niveaux d'investissements par rapport à des projets que nous n'aurions pas le temps de réaliser et pour lesquels les inscriptions seraient seulement d'affichage et de papier, quel serait l'intérêt réel de le faire ? Je suis, Monsieur BEATSE, toujours attentif quand vous prenez la parole, et Gilles GROUSSARD m'a fait passer un petit mot pour me dire que la réponse à votre question : « c'est quand la dernière fois que la majorité socialiste a augmenté les impôts ? », la réponse, c'était en 2011, de 4,73 %. Ça, c'est la réponse de Monsieur GROUSSARD. Je pense que son intervention visait aussi à évoquer les choses dans une perspective qui soit plus nationale. Et, très concrètement, on peut avoir des débats à l'infini sur la politique

qui est conduite par le gouvernement. Se dire que dans un pays où depuis 1974, il n'y a pas eu un budget au niveau national voté à l'équilibre, que le redressement des comptes publics puisse passer par des augmentations de fiscalité, par des diminutions de dépenses, ça peut s'entendre et ça peut se discuter, et ça peut se débattre, mais on ne peut pas soutenir un gouvernement qui fait ça sur le plan national et feindre de se désoler que ça ait des conséquences sur l'économie réelle quand on arrive sur le terrain. Moi je veux bien plein de choses, mais une partie, aujourd'hui, de la crise des entreprises est aussi liée à une politique, que Monsieur PAGANO appellerait d'austérité, que le groupe socialiste qualifierait de redressement, et que je me contenterais de définir comme étant une politique de rigueur, qui consiste à augmenter de manière extrêmement forte les impôts, 103 impôts et taxes en l'espace de 3 ans, et des prélèvements nouveaux qui ont diminué le pouvoir d'achat des Français en 2012 et en 2013, pour la première fois depuis le milieu des années 80, et qui, forcément, ont eu des conséquences, y compris sur la volonté des gens d'acheter des logements, de se loger, et cætera, et la principale cause de la crise de la Fédération du Bâtiment, ce n'est pas les politiques des collectivités locales, c'est d'abord bien la diminution du pouvoir d'achat des gens, et la conséquence que ça a, si ça n'était que la cause, si la cause c'était seulement les collectivités locales, pourquoi on aurait des difficultés partout en France sur cette question ? C'est bien la preuve que c'est une politique nationale qui pose aujourd'hui des difficultés partout sur le territoire national, et donc si vous avez des souhaits, vous avez sûrement davantage d'adresses que moi pour faire en sorte de faire remonter des messages sur le plan national. Enfin, sur les résultats d'hier, mes chers collègues, là aussi, je ne crois pas que dans un contexte d'abstention, de rejet de la classe politique dans son entier, et de progression des extrêmes, on ait toujours intérêt à abaisser le débat et à donner le sentiment qu'on est dans un combat de coqs sur le plan local. Je vous le dis comme je le pense. Mais pour autant, dans la lecture des résultats, je pense que chacun doit le faire avec beaucoup, beaucoup d'humilité, d'abord compte tenu des 2 éléments dont je viens de parler, que ce soit l'abstention ou le poids du Front National, je vous le dis à titre personnel, je ne vois, dans aucun de ces 2 sujets, des motifs de me réjouir et de tirer un bilan, quel qu'il soit, de ces élections départementales qui m'inciterait à un optimisme démesuré pour la suite. Ensuite, sur les résultats proprement dits, qu'on regarde les choses sur le plan national avec une sanction vis-à-vis du gouvernement extrêmement forte et des scores dans des quantités de territoires qui, là aussi, peuvent nous interroger sur l'évolution de la société ; que ce soit des résultats sur le plan local qui peuvent permettre à chacun de dire qu'il a des motifs de se réjouir, j'ai cru comprendre qu'une partie de la gauche angevine ou de l'opposition se réjouissait d'avoir moins perdu que ce qu'elle craignait. Une défaite moins large que prévu, est-ce que ça peut s'appeler une victoire ? C'est sûrement un élément de rhétorique et de sémantique que je peux entendre à bien des égards. La situation angevine est d'autant plus contrastée que des mandats angevins, il n'aura échappé à personne que sur les 7, il y en a au moins un qui a été gagné par quelqu'un qui ne bénéficiait pas d'un enthousiasme ni d'un soutien absolument délirant de la part de la minorité municipale, je veux bien qu'il soit rangé au camp des satisfactions au soir de la victoire, mais je me souviens encore qu'il y a quelques mois, il y avait, vis-à-vis de Monsieur ROTUREAU, des attitudes et des perceptions plus contrastées sur la manière de voir les choses. Sur le plan numérique, moi, en ce qui me concerne, passer de 2 cantons sur 8 à 3 cantons sur 7 qui sont dans le camp de la majorité départementale, je ne le prends pas comme une mauvaise nouvelle. Et sur le plan des voix proprement dites, le rapport de force entre le centre et la droite d'un côté, et la gauche de l'autre, donne un avantage très léger à la droite, mais ça n'était arrivé ni en 2012 à la Présidentielle, ni en 2011 aux Cantonales, ni en 2010 aux Régionales, ni en 2008 aux Cantonales, ni en 2007 à la Présidentielle, et je pourrais remonter la liste comme ça jusqu'au milieu des années 90, tout en vous rappelant que l'élection d'hier était bien plus une élection nationale qui s'exerçait dans un cadre local, qu'une élection locale qui s'exerçait dans un cadre municipal, à bien des égards, y compris parce que vous savez que la majorité que nous constituons ne se résume pas aux étiquettes politiques de celles et ceux qui pouvaient être candidats hier, et qui annonce une élection municipale une dimension de projet qui n'aura échappé à personne, et qui fait d'ailleurs la qualité du débat que nous avons ce soir. Et c'est par là que je terminerai.

J'ai entendu, Monsieur BEATSE, que vous voteriez contre ce budget ; ça ne me surprend pas, et il y a une forme de fidélité par rapport aux engagements que vous avez tenus, mais vous admettez aussi que la majorité va voter pour parce que ce qu'elle présente ce soir, y compris les points sur lesquels on a débattu, le niveau des investissements, le fait de contenir le fonctionnement, le soutien à la première heure de gratuité, les caméras de vidéosurveillance, la volonté de végétaliser une partie de la ville, le lancement du

plan-places avec la place du Lycée, le plan d'urgence voirie, ce sont autant d'engagements de campagne que nous avons pris devant les Angevins, qui nous obligent, et qu'en démocratie, là aussi, un des moyens de faire en sorte de donner de la crédibilité à la parole politique, c'est que chacun, une fois que l'élection est passée, puisse continuer à défendre le projet qu'il croyait juste et avec lequel il a été à l'élection. Je comprends que ce sera le sens de votre vote, et ça tombe bien, ce sera également le sens du nôtre. Mes chers collègues, je vais donc vous inviter à vous prononcer par rapport à ce Budget 2015 en vous demandant quels sont ceux qui souhaitent voter contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui souhaitent voter pour ? Eh bien, mes chers collègues, le Budget 2015 est adopté, et je vous remercie.

Je viens de le faire de manière synthétique. Est-ce que vous acceptez que le même vote vaille pour chaque chapitre, pour chaque section de chaque chapitre, sans qu'on ait besoin de refaire le même exercice sur chacun d'entre eux ? Tout le monde est d'accord sur cette manière de procéder ? Ça convient, y compris derrière moi ? Vous me permettez d'adresser au Service des Finances, et plus largement à l'ensemble des Directions, en notre nom à tous, des remerciements pour tout le travail préparatoire qui a conduit à l'établissement de ces liasses et de ce budget. Soyez remerciés, et faites passer le message à l'ensemble de vos collaborateurs.



### **Budget Principal Fonctionnement – Dépenses :**

#### **011- Charges à caractère général**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **012- Charges de personnel et frais assimilés**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **65- Autres charges de gestion courante**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **66- Charges financières**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **67- Charges exceptionnelles**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

### **023 – Virement à la section d’investissement**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

### **042- Opérations d’ordre de transfert entre sections**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

## **Budget Principal Investissement – Dépenses**

### **13- Subventions d’investissement**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

### **16- Emprunts et dettes assimilées**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

### **20 – Immobilisations incorporelles**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

### **204- Subventions d’équipement versées**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

### **21- Immobilisations corporelles**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

### **23- Immobilisation en cours**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

### **26- Participations et créances**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **27- Autres immobilisations financières**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **040- Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

### **Budget Principal Fonctionnement – Recettes :**

#### **013 – Atténuations de charges**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **70- Produits des services du domaine et ventes diverses**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **73 Impôts et Taxes**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **74- Dotations, subventions et participations**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **75- Autres produits de gestion courante**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **76- Produits financiers**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **77- Produits exceptionnels**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG



Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**042- Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**Budget Principal Investissement – Recettes**

**024- Produits des cessions d'immobilisations**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**10-Dotations, fonds divers et réserves**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**13- Subventions d'investissement**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**16- Emprunts et dettes assimilées**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**165- Dépôts et cautionnement reçus**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**27- Autres immobilisations financières**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**021- Virement de la section de fonctionnement**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**040- Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**Budget Annexe Chaufferies Urbaines Fonctionnement – Dépenses :**

**011- Charges à caractère général**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**012- Charges de personnel et frais assimilés**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**66- Charges financières**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**67- Charges exceptionnelles**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**042- Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**Budget Annexe Chaufferies Urbaines Investissement – Dépenses :**

**16- Emprunts et dette assimilées**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**20- Immobilisations incorporelles**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**21- Immobilisations corporelles**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**040- Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

### **Budget Annexe Chaufferies Urbaines Fonctionnement – Recettes :**

#### **70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **75- Autres produits de gestion courante**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **77-Produits exceptionnels**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **042- Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

### **Budget Annexe Chaufferies Urbaines Investissement – Recettes :**

#### **13- Subventions d'investissement**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **16- Emprunts et dettes assimilées**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **27- Autres immobilisations financières**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

#### **040- Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**Budget Annexe Boucle Optique Angevine Fonctionnement– Dépenses :**

**011- Charges à caractère général**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**012- Charges de personnel et frais assimilés**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**023- Virement à la section d'investissement**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**042- Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**Budget Annexe Boucle Optique Angevine Investissement– Dépenses :**

**20- Immobilisations incorporelles**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**21- Immobilisations corporelles**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**Budget Annexe Boucle Optique Angevine Fonctionnement– Recettes :**

**70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**Budget Annexe Boucle Optique Angevine Investissement– Recettes :**

**021- Virement à la section d'exploitation**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

**040- Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

## Délibération DEL-2015-102

### PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

#### Fiscalité : fixation des taux pour l'exercice 2015

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

#### EXPOSE

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015.

Je vous propose de reconduire les taux de l'année précédente :

Taxe d'Habitation (TH)	17,70 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	32,98 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	38,57 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2121-1 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts, article 1636 B sexies,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 19 mars 2015,

#### DELIBERE

Fixe, pour 2015, les taux suivants :

<b>Taxe d'Habitation (TH)</b>	<b>17,70 %</b>
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)</b>	<b>32,98 %</b>
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)</b>	<b>38,57 %</b>



**Monsieur le Maire** : Monsieur CAPUS, vous nous proposez de ne pas augmenter les impôts ?

**Emmanuel CAPUS** : Oui, Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire** : Très bien. Je vous remercie pour cette proposition. Je pense qu'elle est susceptible de faire consensus. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Que ceux qui souhaitent augmenter les impôts lèvent la main. Que ceux qui ne souhaitent pas participer au maintien des impôts lèvent la main. Que ceux qui souhaitent qu'on n'augmente pas les impôts lèvent la

main. Eh ben écoutez, ça nous permettra au moins de voter une délibération à l'unanimité.

Délibération n°2015-102 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Je passe la parole à Roselyne BIENVENU.

## **AUTRES DOSSIERS**



### **Délibération n° DEL-2015-116**

#### **POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Activités sportives et de loisirs - Pilotage de la politique**

#### **Construction d'une nouvelle patinoire - Choix du site - Eléments de programme - Demande de subventions auprès de la Région des Pays de la Loire, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**

*Rapporteur Roselyne BIENVENU ,*

#### **EXPOSE**

La patinoire, construite en 1982 sur le secteur du Haras, ne répond plus aux besoins actuels des usagers, tant sur la qualité d'accueil, sa fonctionnalité que sur le manque de surfaces sportives et de places en tribune.

Les attentes des associations et des établissements scolaires, la diversification des besoins des usagers (seniors, jeunes, familles..) et l'évolution des modes de pratiques tant sportives que de loisirs, conduisent la Ville d'Angers à concevoir un nouvel équipement.

Il devra permettre d'offrir des possibilités de pratiques très diversifiées, conciliant haut niveau professionnel et pratiques amateurs.

Enfin s'agissant d'un équipement structurant, il devra contribuer à développer une attractivité nouvelle, en participant au rayonnement de la ville au-delà de son seul territoire. Les nombreuses pratiques de glisse et la notoriété du club angevin de hockey sur glace, qui évolue au niveau national, sont des facteurs qui peuvent également y contribuer.

Le choix du site d'implantation a été analysé par le Comité de pilotage au regard des critères suivants :

- la faisabilité de l'opération sur le site concerné au plan technique et urbanistique,
- son accessibilité notamment par les transports en commun,
- sa commercialité, c'est à dire la qualité de l'emplacement au regard du potentiel d'usagers à proximité directe de l'équipement,
- la capacité par l'implantation de cet équipement à contribuer à la requalification d'espaces urbains.

Après analyse de ces différents critères, il ressort que le site Saint Serge répond le mieux à ces différentes attentes :

- l'assiette foncière est suffisante et disponible dans un délai proche, alors même que celle des Hauts de Saint Aubin est conditionnée par le transfert du terrain d'accueil des gens du voyage,
- le site Saint Serge est très bien desservi par la première ligne de tramway et sera connecté à la seconde,
- le site Saint Serge bénéficie d'une zone de chalandise importante en étant situé à proximité directe de l'Université, de la Bibliothèque Universitaire, mais aussi du multiplexe, dans une polarité assez fortement axée sur la jeunesse. Par ailleurs, il présente l'avantage d'une certaine forme de continuité avec la Patinoire du Haras, les angevins étant habitués depuis de longues années à se rendre dans le centre-ville pour bénéficier de cet équipement,
- enfin, l'implantation d'un projet architectural de qualité, ouvert sur la ville, est une formidable opportunité dans la requalification de cet espace urbain en devenir.



En ce qui concerne les éléments de programme de cet équipement, il est proposé de retenir le principe d'un équipement adapté aux besoins actuels, mais qui aura vocation à répondre aux attentes des prochaines décennies, et devra donc être en capacité d'évoluer. C'est la raison pour laquelle il est proposé de retenir une jauge de 2 500 places, possible d'étendre à 3 500 places.

A ce stade, le montant global de cette opération, qui sera affiné dans le cadre du programme, est estimé à 25 millions d'euros HT (travaux et honoraires inclus).

Après avoir pris le soin de recueillir les attentes et les besoins des usagers, visité d'autres patinoires, analysé les différentes études techniques transmises par la SPL, et les sites d'implantation possibles, il est donc proposé au Conseil Municipal :

1 - de retenir le site Saint Serge pour la construction d'une nouvelle patinoire, avec les éléments de programme suivants :

- une piste principale à vocation sportive et compétitive dotée d'une tribune de 2 500 places fixe, avec possibilité d'extension de 1 000 places supplémentaires portant la jauge à 3 500 places ultérieurement,
- une seconde piste destinée aux entraînements des clubs, aux pratiques éducatives et de loisirs favorisant ainsi la pratique des sports de glisse par tous,
- des locaux techniques et annexes nécessaires à l'animation de l'équipement et à une exploitation optimisée,

2 – de solliciter, en conséquence, auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) des subventions aussi élevées que possible.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015,  
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

### **DELIBERE**

Décide de retenir le site Saint Serge pour l'implantation de la nouvelle patinoire,

Valide les éléments de référence contenus dans la présente délibération, et notamment la jauge à 2 500 places extensible à 3 500 places,

Sollicite auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire, du C.N.D.S. et du F.E.D.E.R. des subventions aussi élevées que possible.



**Roselyne BIENVENU** : Merci, Monsieur le Maire, de transformer un peu l'ordre du jour, mais je dois vous quitter dans l'instant qui suit, donc je vous propose d'observer le contenu de la délibération qui porte le numéro 16, à la page 37.

Il s'agit de revenir sur le dossier de la patinoire, comme nous nous y étions engagés au mois de novembre dernier. Suite à la mission qui avait été confiée à la SPL de l'Anjou, un rapport nous a été donné pour examiner les 2 sites que nous avons retenus, soit les Hauts-de-Saint-Aubin ou le site de Saint-Serge. Il ressort de cette analyse que les 2 sites présentaient des avantages, et des inconvénients, mais que le choix de l'implantation de notre patinoire a donc été plutôt orienté vers le site de Saint-Serge qui présente des éléments positifs de construction qui sont en nombre plus importants, et qui nous permettent d'implanter cet équipement structurant proche du cœur de ville, à l'identique de notre ancienne patinoire, au pourtour et aux abords d'une zone qui accueille un certain nombre d'institutions, d'établissements, qui sont plus tournés vers la jeunesse, en l'occurrence un public qui est plutôt celui qui est attiré par les sports

de glisse ; par ailleurs, un site qui est desservi par un transport en commun et un mode doux de déplacement : j'ai nommé la première ligne de tram ; et, enfin, une zone qui, finalement, sera à urbaniser, mais qui rentre tout de suite, directement, dans notre projet « Cœur de Maine ». Donc je vous propose, ce soir, cette délibération qui vise à décider du site de Saint-Serge pour l'implantation de la patinoire, qui, également, précise que la jauge de la salle sera à 2 500 places en fixe, mais avec une possibilité d'augmenter la capacité à 3 500 places pour nous permettre d'éventuellement accueillir des événements de haut niveau, soit en lien avec la Fédération Française des Sports de Glace, soit, plus largement, avec des institutions européennes ou internationales, afin de faire figurer cette patinoire sur la carte européenne, voire internationale. Et puis, enfin, une délibération qui fixe un volume financier à hauteur de 25 millions d'euros hors taxes pour permettre, dans la foulée de cette délibération, à Monsieur le Maire, de pouvoir engager des demandes auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) d'une part, de la Région des Pays de la Loire d'autre part, et du FEDER pour obtenir des fonds européens, et donc de pouvoir postuler à ces 3 niveaux d'aide financière. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais apporter comme éléments pour ce dossier.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame BIENVENU. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Gilles MAHÉ.

**Gilles MAHÉ :** Oui, merci, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe. Sur le principe de construire une nouvelle patinoire, nous sommes d'accord puisque nous l'avions aussi prévu, même si, là, le coût annoncé, nous l'avions évoqué d'ailleurs lors de la Commission des Finances, 25 millions d'euros hors taxes, semble faible au regard des études que nous avons nous-mêmes été amenés à réaliser. Mais nous considérons l'emplacement mal choisi. Nous nous étions exprimés également lors de la Commission des Finances sur ce sujet. Car le site de Saint-Serge, en termes d'aménagement urbain, était le site idéal pour développer l'innovation et la recherche dans des domaines porteurs économiquement, en lien avec l'université, grâce à l'implantation de nouvelles structures favorisant ce domaine ; ceci aurait créé un réel dynamisme pour notre ville et favorisé l'implantation d'entreprises et de créations d'emplois. Y construire une patinoire, sape, à tout jamais, cette idée novatrice, alors que nous connaissons tous les besoins en termes de créations d'emplois. C'est pourquoi nous n'avons pas retenu Saint-Serge, mais le site de La Baumette ; vous le saviez, c'était aussi un des éléments que nous avons mis en avant, dans le cadre de la campagne d'il y a un an. Les études que nous avons réalisées montraient qu'il était moins onéreux de construire une patinoire évolutive à La Baumette, c'est-à-dire avec une seule glace, dans un premier temps, qui accueillerait le sport de haut niveau, et de garder celle du Haras pour les loisirs. Par la suite, lorsque la patinoire du Haras serait devenue obsolète, nous aurions construit une deuxième glace sur le site de La Baumette pour y transférer toutes les activités. À un précédent Conseil, nous avons parlé, lors, notamment, de la subvention au sport de haut niveau sur glace, qu'il y aurait un suivi financier, donc je me permets, en ayant la parole, d'avoir peut-être, de votre part, Madame l'Adjointe, des retours sur ce travail que vous aviez engagé, lors d'une subvention exceptionnelle que vous nous aviez demandée.

C'est pourquoi, ce soir, concrètement, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, nous demandons un vote séparé : un vote sur le principe de la construction et sur les demandes de subventions, et un vote sur le choix de l'emplacement. Est-ce que, ce soir, vous pourriez satisfaire à cette demande ? Je pense que, dans le liminaire que je viens d'avoir, la question du principe, vous avez bien compris que nous y serions favorables ; par contre, là où nous différons, c'est sur le choix d'implantation. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur MAHÉ. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Madame BIENVENU.

**Roselyne BIENVENU :** Oui, merci, Monsieur le Maire. Alors, tout d'abord, je salue votre volonté de vous associer à cette construction de nouvelle patinoire. Dire, par ailleurs, que, bien sûr, nous la décidons, nous la construisons pour répondre à la pratique de haut niveau de l'équipe des Ducs d'Anjou, que l'on peut d'ailleurs féliciter pour leur beau parcours cette année, il manquait juste encore 2 petites marches, mais bon, disons que nous avons fait un choix cohérent par rapport à l'excellence dans laquelle évolue

notre équipe première. Néanmoins, l'axe aussi fort de développement de ce projet, c'est véritablement de permettre aux Angevins et aux Angevines de pouvoir développer la pratique de loisirs au plus grand nombre ; c'est aussi avoir l'ambition de pouvoir capter des amateurs des sports de glisse au-delà de notre ville, à l'ensemble du département ou de la région, peut-être aussi, et puis, en dehors de cette région, puisque quand on fait l'inventaire territorial cette patinoire pourra peut-être amener des visiteurs de plus loin encore. Et à ce titre -là, nous trouvons que ce choix de Saint-Serge est le bon choix, parce qu'elle permettra, cette patinoire de faire peut-être venir des personnes d'autres départements, et quand les enfants ou les jeunes pourront se divertir à la patinoire peut-être que les parents pourront venir en centre-ville, soit pour du tourisme, soit pour des achats, puisque nous savons, déjà, les études le montrent, que certaines personnes qui habitent, par exemple, à Sablé-sur-Sarthe, viennent régulièrement à Angers pour y profiter soit du tourisme, soit des magasins qu'ils ne trouvent pas dans leur ville. Donc voilà, je donne ça à titre d'exemple pour dire que notre ambition, elle est là. Alors, évidemment, ce n'est pas votre projet, mais la démocratie s'est exprimée et, de fait, c'est nous qui sommes aux affaires, et la décision, nous la prenons, stratégiquement, politiquement, et par un vote de cette majorité qui estime que c'est le meilleur emplacement. Voilà sur ce point.

Sur l'autre point qui consiste à vous donner des éclairages par rapport au suivi financier. Alors, c'est trop court ce soir. Je vais juste vous donner 3 éléments d'éclairage, mais je vous promets que nous reviendrons, dans ce Conseil, avec des documents très précis à l'appui, parce que ce suivi financier, premier élément, a été mis en place dans le sillage du vote de ce Conseil Municipal ; que nous avons régulièrement, le premier jeudi matin du mois, de 8 heures à 10 heures, un rendez-vous avec les dirigeants de ce club, et que les Services de la Ville sont associés à ce travail ; qu'à la date d'aujourd'hui, je peux vous assurer, c'est le deuxième élément, que nous avons un état exhaustif et précis des dettes qui restent à la charge de ce groupement sportif ; et le troisième élément, c'est que je peux vous rassurer pour vous dire que sur 11 mois, maintenant, l'atterrissage est prévu et que la programmation du remboursement des dettes qui sont en cours est effective et que nous le suivons réellement ; que peut-être vous avez pu entendre, ici ou là, des créanciers s'exprimer, parce que le choix a été fait dans le cadre de ce suivi financier, non pas de régler en totalité plus un créancier que d'autres, mais plutôt d'étaler sur 12 mois la dette et de payer partiellement chacun des créanciers qui avait postulé par rapport à ces créances qui restaient inscrites, au passif du club. Voilà ce que je peux vous dire ce soir. Le club s'est renforcé, je dois dire cela aussi. À notre demande, l'organisation de gouvernance a été modifiée, et aujourd'hui, il y a une personne compétente qui s'occupe très particulièrement du suivi de ce dossier sur le point de vue financier, et que les choses avancent très favorablement. Voilà ce que je pouvais vous dire. Sur le vote séparé, je vais laisser Monsieur le Maire répondre à votre demande.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame BIENVENU. Monsieur MAHÉ, je vais accepter partiellement votre demande et je vais dissocier la demande de subventions que vous pourrez, à ce moment-là, voter, du choix de faire une nouvelle patinoire à Saint-Serge parce que, de notre point de vue, c'est un tout. Et j'aimerais vous répondre parce que j'entends les arguments que vous avez évoqués, et le meilleur d'entre eux, c'est de dire que vous aviez un autre projet. Mais la manière dont vous le détaillez ce soir, à mes yeux, illustre, là, pour le coup, une profonde divergence dans la manière de voir les choses. Quand vous nous dites : « On avait un autre projet sur Rives Nouvelles », j'entends. « Et donc, à cet endroit-là, on avait prévu une halle créative, ce n'était pas un bâtiment qui avait directement vocation à accueillir des activités économiques, mais ça s'inscrivait dans une logique de filières » ; j'entends. Je peux vous répondre de la même manière qu'on est, nous aussi, dans une vision qui consiste, à côté du multiplexe et à proximité de la faculté de droit, avec des projets à destination des jeunes, et ça n'est faire injure à personne que de considérer que certaines générations fréquentent davantage la patinoire plutôt que d'autres : c'est un constat objectif. Il y a, pour nous aussi, une logique territoriale que j'aurai l'occasion de présenter dans quelques semaines, à l'occasion d'une réunion publique qui se tiendra sans doute à la faculté de droit et qui me permettra de présenter ce projet Saint-Serge avec Monsieur GRETHER, en expliquant à la fois le principe d'Angers Cœur de Maine et le positionnement de la patinoire et son implantation. Donc j'entends les arguments sur le fait que vous regrettez qu'on n'utilise pas ce site à autre chose, mais j'ai beaucoup plus de mal avec le fait de nous dire qu'il y avait une logique à ce que ça s'implante à La Baumette. Et ce qui est le bouquet du feu d'artifice de votre démonstration, c'est quand vous nous dites que vous auriez

fait d'abord, de manière transitoire, 2 patinoires, que vous auriez gardé l'ancienne, que vous en auriez fait une nouvelle, et qu'ensuite, vous auriez agrandi la nouvelle pour fermer l'ancienne. Honnêtement, que ce soit en termes de coûts de fonctionnement, parce qu'il faut quand même regarder les choses dans leur entier : une patinoire, c'est, bien sûr, un coût d'investissements, mais en fonctionnement, chauffer de la glace dans un contexte de réchauffement climatique, Monsieur MAHÉ, c'est quelque chose qui coûte de l'argent, et donc on chauffe les 2, entretenir 2 bâtiments, faire en sorte de se retrouver avec le double entretien, c'est, d'un point de vue financier, en termes de fonctionnement, du gaspillage. Et, dans le même temps, le coût d'investissements d'une patinoire faite en deux fois, c'est plus élevé que si vous la faites en une seule, avec des difficultés en termes de pont thermique, en termes de difficulté, tout simplement, pour optimiser ces réseaux de chaleur si vous faites un bâtiment qui est évolutif. Et donc, que ce soit vous qui soyez le porte-parole d'une stratégie qui consiste à faire une patinoire en 2 fois avec double fonctionnement, avec double refroidissement de glace, ça me surprend, honnêtement, sur la manière d'organiser la parole.

Maintenant, dont acte, j'entends de manière très claire le fait que vous vous associez parce que, là aussi, c'était dans votre programme, au respect de notre engagement qui consiste à faire une nouvelle patinoire, que vous auriez préféré qu'elle se fasse ailleurs, et le geste que je fais dans votre direction, il est celui-là : on valide un choix d'implantation, et, dans le même temps, on fait une demande de subventions que, là, on pourra exprimer de manière unanime. Et puis, j'allais dire que, sans boutade, ça nous permettra, quelle que soit l'issue des élections régionales, d'avoir des relais au sein de l'Assemblée, demain, qui auront voté la demande de subventions et qui feront en sorte, en appartenant à la majorité, que ce soit l'actuelle ou une nouvelle, de défendre cette demande de subventions, le moment venu. Voilà ce que je pouvais vous indiquer pour vous répondre. Madame GOXE.

**Catherine GOXE :** Oui, merci Monsieur le Maire. Moi je voulais juste ajouter qu'en matière d'acte manqué, en matière écologique, le grand loupé revient à AquaVita où, là, il aurait été judicieux d'installer tout de suite et de penser tout de suite rentabilité avec l'installation, et de ce complexe nautique qu'est AquaVita, adossé à une patinoire, ce qui nous permettait d'exploiter au mieux les deux côtés de la situation avec la piscine et la patinoire.

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues, on va passer aux voix. Voilà. Je vais vous donner la parole, mais c'est un acte de faiblesse. Allez-y.

**Gilles MAHÉ :** Ça va être juste une explication de vote. Je ne vais pas reprendre les propos, parce qu'il y avait tout un ensemble d'hypothèses. Il y avait déjà eu des débats qui avaient été organisés ici, et Madame GOXE, vous y étiez, donc vous avez eu connaissance des éléments des différentes hypothèses qui avaient été évoquées à l'époque, au stade des études qui avaient été faites. Bon. Explication de vote : on votera favorablement à la demande de subventions et on s'abstiendra, bien sûr, sur le choix du site. Là aussi, j'aurais des tas de choses à vous répondre, mais, déjà, vous faites l'effort de me redonner la parole pour cette explication de vote, je pense que ça va suffire, et on vous en remercie, Monsieur le Maire. Quelle grande générosité !

**Monsieur le Maire :** Monsieur MAHÉ, vous savez, quand vous dites que vous auriez des tas de choses à me dire, moi aussi. Et c'est ça qui tombe bien ; je veux dire, c'est qu'on va avoir des occasions de se retrouver. Alors, ces Conseils Municipaux, ils ne suscitent pas forcément l'émotion qu'on peut ressentir devant un coucher de soleil, ou devant une grande marée, ou la traversée du Goix en se rendant près d'ici, mais ils ont au moins un mérite : c'est celui de nous permettre, d'abord, de garder vivante une forme de démocratie et de débats entre nous, et puis, moi j'ai aussi la faiblesse de penser qu'à force d'échanger, c'est aussi un moyen, quand on a une opposition exigeante, de se poser des questions. Je vais prendre un exemple. Il n'est pas là ce soir, mais Luc BELOT avait insisté en disant qu'il lui semblait indispensable d'étudier l'hypothèse de 3 500 places de tribune, en termes de conditions évolutives ; vous savez qu'on était, nous, plutôt sur une optique à 2 500. Enfin, lui avait dit que c'était un minimum, mais je vois que ça

vous rappelle des souvenirs, Monsieur BEATSE. Bon. On fait, ce soir, un pas dans le cahier des charges en se disant qu'après tout, on peut prévoir, à ce stade, cette option, et regarder pour avancer ; c'est aussi une manière de regarder comment les points de vue, au fur et à mesure, peuvent se rapprocher.

Voilà, mes chers collègues, je passe au vote. Je commence par le choix du site parce qu'on ne peut pas demander de subventions tant qu'on n'a pas choisi et pris la décision de construire sur un site. Que celles et ceux qui sont en faveur d'une construction d'une patinoire et son implantation sur le site Saint-Serge veuillent bien lever la main. Que ceux qui sont d'avis de s'abstenir sur cette délibération le manifestent. Y a-t-il des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Enfin, sur le fait de demander des subventions les plus élevées possible, quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vous remercie pour cette unanimité.

**Roselyne BIENVENU :** Oui, Monsieur le Maire, et je profite de l'occasion pour passer la parole à mon collègue Gilles LATTÉ. Et je vous souhaite le bonsoir.

**Monsieur le Maire :** Très bonne soirée à vous. Monsieur LATTÉ, vous avez la parole. Il vous revient de nous rapporter la délibération « manifestations ».

Choix du site :Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre : 12

- Frédéric BEATSE
- Rose-Marie VERON
- Gilles MAHE
- Fatimata AMY
- Antony TAILLEFAIT
- Silvia CAMARA-TOMBINI
- Alain PAGANO
- Chadia ARAB
- Luc BELOT
- Estelle LEMOINE-MAULNY
- Laure REVEAU
- Vincent DULONG

Demande de subventions auprès de la Région des Pays de la Loire, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Madame BIENVENU, vous avez deux autres rapports qui vont être plus rapides.

## Délibération n° DEL-2015-117

### ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

#### Associations sportives - Subventions "manifestations" - Attribution

Rapporteur : Gilles LATTÉ,

#### EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en oeuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Elles concernent 4 clubs, pour une dépense totale de **15 500 €**  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

#### DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

- **5 000 € à Angers Nat Synchro**, pour l'organisation des Championnats de France Juniors Open et N2 toutes catégories du 7 au 12 avril 2015,

- **7 000 € à l'Union Féminine Angers Basket 49**, pour l'organisation du match de gala « Championnes de Cœur » dans le cadre de la Journée Internationale des Femmes le 7 mars 2015,

- **500 € au Sporting Club Angevin**, pour l'accueil de l'Ashton Football Club de Wigan, du 13 au 17 avril 2015, dans le cadre des échanges internationaux,

- **3 000 € à Angers Club de Plongée Corporatif**, pour l'organisation, en 2014, de baptêmes de plongée lors de chaque période de vacances et de l'animation « Père Noël sous l'eau »

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les avenants



**Gilles LATTÉ :** Alors, la délibération numéro 17. On vous demande d'autoriser le versement d'une aide exceptionnelle pour des manifestations, pour 4 clubs, pour un montant total de 15 500 euros : à Angers Nat Synchro pour 5 000 euros ; à l'Union Féminine Angers Basket 49 pour 7 000 euros ; au SCA, Sporting Club Angevin, pour 500 euros ; et à Angers Club de Plongée pour 3 000 euros.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des remarques ? S'il n'y en a pas, je sou mets cette délibération à vos suffrages. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-117 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

## Délibération n° DEL-2015-118

**Activités sportives et de loisirs - Soutien au sport amateur**

**Dispositif "Partenaires clubs" - Aide à l'acquisition de la licence sportive - Saison 2014-2015.**

*Rapporteur : Gilles LATTÉ,*

### **EXPOSE**

Quatre cent soixante dossiers ont été reçus à la Direction des Sports et Loisirs au cours des mois de janvier et février 2015 dans le cadre de l'opération « Partenaires clubs ».

Ce dispositif d'aide à la licence est destiné à faciliter les inscriptions des angevins âgés de 6 à 17 ans révolus dans les associations sportives angevines.

Ils représentent une dépense totale de 34 352,95 € prise en charge par la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

### **DELIBERE**

Verse une aide financière, dans le cadre du dispositif « Partenaires clubs » à chacune des associations sportives, dont le détail figure en annexe correspondant à un montant total de 34 352,95 €

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants ou conventions avec les associations sportives précitées en annexe

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

**ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur**

**Dispositif "Partenaires clubs" - Aide à l'acquisition de la licence sportive - Saison 2014-2015.**

**LISTE DES BENEFICIAIRES**

<b>Associations sportives</b>	<b>Montant attribué (Conseils Municipaux de janvier et février 2015)</b>	<b>Montant attribué (Conseil Municipal du 30 mars 2015)</b>
A.C. Angers Hauts de St Aubin football	7 271,00 €	188,00 €
Athlétic Club Belle Beille Basket ball	32 442,00	2 646,58 €*
Angers Athlétic Club	26 468,00 €	199,99 €*
Angers Budo Karaté	11 910,87 €	161,47 €
Angers Croix Blanche Football	43 314,00 €	492,00 €*
Angers Cyclisme	9 654,00 €	296,68 €
Angers Gymnastique	46 206,84 €	274,41 €*
Angers Handball Club	16 938,00 €	344,00 €
Angers Hockey Club Amateurs	-	1 006,17 €*
Angers Kendo Iaido	-	91,47 €
Angers Natation Water polo	22 774,00 €	530,68 €*
Angers Noyant Handball Club	1 005,00 €	286,65 €*
Angers SCO Football	-	426,72 €*
Angers Sports Lac de Maine Football	16 792,00 €	2 136,00 €
Angers Sports Lac de Maine Handball	18 722,00 €	441,35 €
Anjou Basket Club	-	2 930,47 €*
Arc en ciel Angers	744,00 €	480,00 €
A.S.G.A. Danse sur glace	7 670,00 €	914,70 €
A.S.G.A. Patinage artistique	8 597,00 €	1 737,93 €
Chowa Taidokan	-	113,34 €
Club Sportif Jean Bouin	15 296,00 €	333,32 €
Doutre SC Football	11 795,00 €	952,00 €
ES St Léonard Tennis de table	14 127,00 €	386,67 €
Hawks Angers Roller	64 281,00 €	56,67 €*
Intrépide Angers Football	45 583,00 €	3 081,79 €*
Judo Club Roseraie	5 181,03 €	168,01 €
Notre Dame des Champs Football	21 779,00 €	3 496,00 €*
Notre Dame des Champs Subaquatique	2 801,00 €	98,90 €
Notre Dame des Champs Basket ball	7 973,00 €	553,34 €
Notre Dame des Champs Gymnastique	10 512,00 €	2 686,41 €
SCO Hockey s/gazon	20 364,75 €	158,14 €
SCO Rugby Club	40 883,41 €	182,94 €*
SCO Volley ball	33 004,00 €	548,82 €*
SCO Yankees football américain	14 124,88 €	91,47 €
Sporting Club Angevin Football	28 326,00 €	63,33 €*
Team Dom Angers	91,47 €	91,47 €
Tennis Club Vaillante	10 951,00 €	818,00 €
Union Féminine Angers Basket 49	855,00 €	1 765,12 €*
Vaillante Badminton	11 447,00 €	216,67 €
Vaillante Savate Boxe	9 214,00 €	539,22 €
Vaillante Tennis de table	278,00 €	1 020,39 €*
Vaillante Angers Karaté	3 209,00 €	1 345,66 €
<b>TOTAL :</b>		<b>34 352,95 €</b>

\* avenants ou conventions à conclure avec les associations précitées.



**Monsieur le Maire :** Monsieur LATTÉ, vous avez reçu 460 dossiers, est-ce que pouvez nous les lister, entre janvier et février 2015, dans le cadre de l'opération « Partenaires clubs » ? Non, plus succinctement, vous avez justement, page 41, une liste. Que souhaitez-vous ?

**Gilles LATTÉ :** Oui, il s'agit d'une délibération qui revient régulièrement. Ici, il s'agit d'un système d'aide, alors, non pas aux clubs, mais aux familles qui inscrivent leurs enfants dans les clubs. Bon, voilà, vous avez la liste des clubs avec les montants qui correspondent à des licences, effectivement, signées dans les clubs, et la Ville prend en charge les deux tiers du montant de la cotisation.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je pense que c'est un dispositif qui fait consensus sur lequel il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-118 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité :

Merci, Monsieur LATTÉ. Je passe la parole, désormais, à Caroline FEL. Madame FEL, vous avez la parole pour le dossier numéro 8.

**Caroline FEL :** Merci Monsieur le Maire.

## Délibération n° DEL-2015-108

### **POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance Association Petite Enfance - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2015.**

*Rapporteur : Caroline FEL,*

#### **EXPOSE**

La Ville met à disposition de l'Association Petite Enfance (APE) plusieurs locaux répartis sur différents sites à Angers, à usage d'établissements d'accueil de jeunes enfants.

Dans le cadre d'une harmonisation des conventions de mise à disposition de locaux pour l'ensemble des associations angevines, la Ville a décidé de revoir les conventions en conservant ses obligations en tant que propriétaire et en laissant à charge des associations les réparations et charges locatives.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, l'Association Petite Enfance (APE) reprendra à sa charge l'entretien ménager desdits locaux.

Pour l'aider à couvrir les frais correspondants, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle pour l'année 2015 d'un montant de 53 500 €, calculée au prorata de la durée, des surfaces et du coût du nettoyage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

#### **DELIBERE**

Attribue à l'Association Petite Enfance (APE) une subvention exceptionnelle pour 2015 d'un montant de 53 500 € afin de l'aider à faire face à la prise en charge des frais de nettoyage, sous réserve de la signature des conventions de mise à disposition des locaux.

Approuve la convention passée à cet effet avec l'Association Petite Enfance.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.



**Caroline FEL :** Et je vous invite à vous rendre à la page 28 du cahier de délibérations pour ceux qui seraient un peu perdus. Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle, pour l'année 2015, à l'association Petite Enfance. Dans le cadre de l'harmonisation des conventions de mise à disposition des locaux à nos partenaires, nous avons souhaité réorganiser les choses afin d'appliquer un principe d'équité et de demander à l'association Petite Enfance qui y exploite actuellement certains locaux pour de l'accueil, crèche et halte-garderie, de reprendre à sa charge l'entretien ménager, le ménage, tout simplement, des locaux. Pour l'aider à couvrir les frais correspondants, nous proposons de lui attribuer une subvention, pour l'année 2015, d'un montant de 53 500 euros.

**Monsieur le Maire :** Merci Madame FEL. Avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-108 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** HandiCap'Anjou.

## Délibération n° DEL-2015-109

### **POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance**

### **HandiCap'Anjou - Jardins d'Enfants Adaptés - Attribution de subvention pour l'année 2015 - Convention.**

*Rapporteur : Caroline FEL,*

#### **EXPOSE**

Depuis 2001, la Ville soutient les Jardins d'Enfants Adaptés organisés par l'Association HandiCap'Anjou. Ces accueils bénéficient à des enfants en situation de handicap ou d'inadaptation et présentant un intérêt à but éducatif de prévention et d'insertion.

Cette action s'inscrit dans l'actuel Contrat Enfance Jeunesse adopté au Conseil Municipal du 26 octobre 2012 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire.

Au vu du niveau d'intervention et des besoins financiers de l'association pour l'année 2015, il apparaît nécessaire de soutenir cette activité de l'Association HandiCap'Anjou en lui attribuant, au titre de l'exercice concerné, une subvention d'un montant maximum de 67 850 €

Depuis 2013, la subvention de l'année en cours est versée à raison d'un acompte de 70% du montant accordé par la Ville, au cours du premier semestre de l'année. En fonction des résultats d'activité et financiers de l'année précédente présentés par l'association, le solde sera versé au cours du premier semestre de l'année suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

#### **DELIBERE**

Attribue à l'Association HandiCap'Anjou pour l'année 2015, une subvention maximum de 67 850 € afin de soutenir les activités des jardins d'enfants adaptés.

Approuve la convention avec l'Association HandiCap'Anjou portant attribution de cette subvention pour 2015.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.



**Caroline FEL** : Il s'agit également d'une proposition d'attribution de subvention, d'un montant maximum de 67 850 euros, pour les Jardins d'Enfants Adaptés de l'association HandiCap'Anjou. Il s'agit, je le rappelle, d'une de nos priorités de mandat qui est d'assurer le meilleur accueil possible aux enfants porteurs de handicaps dans la ville, et l'association HandiCap'Anjou, par le biais de ces jardins d'enfants, répond exactement à cette nécessité.

**Monsieur le Maire :** Merci. Avez-vous des questions ? Là aussi, je pense qu'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention. Merci.

Délibération n°2015-109 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Madame FEL, toujours.

## Délibération n° DEL-2015-110

### POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Politiques éducatives, enfance famille, formation - Activités périscolaires

**Prestation de service accueils de loisirs / Aide spécifique rythmes éducatifs - Convention d'objectifs et de financement 2015-2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire.**

Rapporteur : *Caroline FEL*,

#### EXPOSE

La question des loisirs et de l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires des enfants et des jeunes est une priorité de la branche Famille de la CAF. Elle a été réaffirmée comme telle dans le cadre de sa nouvelle Convention d'objectifs et de gestion, signée avec l'Etat, pour la période 2013-2017.

En vue de son application au niveau local, la CAF propose aux collectivités la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement qui intègre à la fois l'aide au fonctionnement des accueils de loisirs, appelée prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » (Alsh), et l'aide au fonctionnement des temps d'activités périscolaires (Tap), désignée aide spécifique « rythmes éducatifs ».

La prestation de service « Alsh »	L'aide spécifique « rythmes éducatifs »
<ul style="list-style-type: none"><li>• Est une aide au fonctionnement</li><li>• Est versée aux accueils de loisirs sans hébergement déclarés aux services départementaux de la jeunesse et des sports et répondant aux exigences du Code l'action sociale et des familles, articles R.227.1 à R.227.30 (hors expérimentation)</li><li>• S'appuie sur les règles définies par la lettre circulaire Cnaf n°2008-196</li><li>• Couvre les secteurs périscolaire et extrascolaire</li><li>• Exigence d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Est une aide au fonctionnement</li><li>• Est versée aux accueils de loisirs déclarés aux services départementaux de la jeunesse et des sports et répondant aux exigences du Code l'action sociale et des familles, articles R.227.1 à R.227.30 (y compris dans le cadre d'une expérimentation)</li><li>• Couvre exclusivement les 3 nouvelles heures dégagées par la réforme des rythmes éducatifs sur le secteur périscolaire</li><li>• Gratuité possible</li></ul>
<u>Montant de la prestation de service</u> = 30 % x prix de revient dans la limite d'un prix plafond x nombre d'actes ouvrant droit x taux de ressortissants du régime général. A titre d'exemple, le montant de la prestation de service en 2013 et 2014 était de 435 000€ et 483 000€	<u>Formule de calcul</u> = Nombre d'heures réalisées par enfant ( <i>dans la limite de 3 heures/semaine et de 36 semaines /an</i> ) x Montant horaire fixé annuellement par la Cnaf. A titre d'exemple, le montant l'aide spécifique en 2013 (de septembre à décembre) était de 183 000€ et en 2014, de 420 000€

La convention de financement est conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

#### DELIBERE

Approuve la convention d'objectifs et de financement 2015-2017 avec la CAF de Maine-et-Loire ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015.



**Caroline FEL :** Également, une convention d'objectifs et de financement, pour les années 2015 à 2017, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, concernant l'organisation des loisirs et des temps périscolaires et extrascolaires des enfants, dans le cadre de laquelle la CAF verse à la Ville une prestation de service qui permet de couvrir les frais d'accueil des enfants. Des montants sont proposés, à titre d'exemple, dans la délibération qui est fournie.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé

Délibération n°2015-109 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

## Délibération n° DEL-2015-111

### **POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance**

#### **Prestation de Service Unique (PSU), établissement d'accueil du jeune enfant 2015-2018 - Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49)**

*Rapporteur : Caroline FEL,*

### **EXPOSE**

Afin de permettre le versement de la Prestation de Service Unique (PSU), la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de Maine-et-Loire a établi une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour les années de 2015 à 2018 pour les structures d'accueil de la Petite Enfance gérées par la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

### **DELIBERE**

Approuve la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de Maine-et-Loire, pour l'attribution de la Prestation de Service Unique aux structures d'accueil de la petite enfance gérées par la Ville d'Angers de 2015 à 2018.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 70, article 7478.



**Caroline FEL :** Concernant la délibération suivante, il s'agit de la prestation de service unique qui est une subvention versée par la CAF afin d'aider au fonctionnement des crèches, avec un objectif de mixité des publics accueillis. Je rappelle que la Ville d'Angers compte à peu près 5 000 enfants de moins de 3 ans aujourd'hui, que 3 500 places d'accueil, crèches, et assistantes maternelles existent à Angers, ce qui représente un taux de couverture de 70 %, ce qui est assez remarquable, la moyenne française se situant autour de 45 à 46 %. Ce PSU rentre dans le cadre des orientations de la Caisse d'Allocations Familiales qui exige que l'on mette fin au système des contrats au forfait, et que l'on rentre dans un système aux besoins des familles, avec un pointage des heures de présence et un financement variable selon les heures facturées et les heures de présence réalisées. Et il s'agit de permettre à la Ville de bénéficier de financements supérieurs de la CAF, tout en ayant une meilleure gestion.

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas de remarques ? Quand je pense au temps, Madame FEL, que vous avez passé, justement, à vous préparer à



toutes les questions sur ce PSU tellement c'était technique, je suis désolé pour vous, j'aurais presque envie de vous en poser une pour que vous puissiez... Mais on va passer au dernier rapport que vous nous présentez.

**Caroline FEL :** Si vous insistez, Monsieur le Maire, simplement, il est peut-être utile de rappeler que le coût de revient d'une place en crèche est environ de 75 euros pour une journée, à mettre en perspective avec les sommes beaucoup plus modestes que la Ville demande aux parents, grâce au financement mutualisé dont nous pouvons bénéficier.

Délibération n°2015-111 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

## Délibération n° DEL-2015-112

### **POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance**

#### **Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) - Soutien financier au fonctionnement de la structure d'accueil petite enfance 'La petite Compagnie' - Avenant à la convention pour l'année 2015**

*Rapporteur : Caroline FEL,*

### **EXPOSE**

Par convention adoptée par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2003, la Ville s'est engagée à participer au financement de la crèche « La petite Compagnie ». Cette action s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse adopté au Conseil Municipal du 26 octobre 2012 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire.

L'avenant proposé, au titre de l'année 2015, détermine les participations attribuées par la Ville, en fonction de l'activité de la structure « La petite Compagnie » et de l'inscription votée au budget primitif, soit pour 2015 un montant maximum de 42 815 €

La participation est calculée selon les principes suivants :

- Pour l'accueil régulier : 0,541 €/heure enfant, avec un plafond de 46 000 heures,
- Pour l'accueil occasionnel : 8,37 €/heure ouverture, avec un plafond de 2 142 heures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

### **DELIBERE**

Attribue à l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA), pour un soutien au fonctionnement de la crèche-halte garderie « La petite Compagnie » en 2015, une participation financière d'un montant maximum de 42 815 € qui sera calculée en fonction de l'activité réelle du service.

Approuve l'avenant à la convention passée avec l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) déterminant, pour l'année 2015, les participations attribuées par la Ville.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.



**Caroline FEL** : Sur la dernière délibération, il s'agit de l'avenant à la convention avec la structure d'accueil petite enfance, « La Petite Compagnie » qui est la crèche des Armées ; et financement à hauteur de 42 815 euros que nous soumettons à votre appréciation.

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues, je sou mets ce rapport à vos suffrages. Pas d'oppositions au soutien de « La Petite Compagnie » ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° 2015-112 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Merci pour la présentation de ces rapports. Et je donne maintenant la parole à MICHELLE MOREAU.

## Délibération n° DEL-2015-103

### **SOLIDARITES ACTIVES ET ACTION SOCIALE - Citoyenneté et vie des quartiers - Animation de quartiers**

#### **Association Maison pour Tous de Monplaisir - Attribution de subvention - Avenant n°21**

*Rapporteur : Michelle MOREAU ,*

### **EXPOSE**

L'association « Maison pour tous de Monplaisir » a déposé au titre de la programmation de 2014 du Contrat Urbain de Cohésion sociale une demande de subvention de 10 000€ auprès de la collectivité afin de soutenir le projet des permanences d'aide administrative déployé sur 5 quartiers d'Angers.

Ces permanences visent à favoriser l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours. Des éléments contextuels ont empêché le versement de cette subvention sur l'exercice 2014.

Cette action, à l'initiative de l'association, devant être mise en œuvre en 2015, une subvention de 10 000 euros sera versée à l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention d'Objectif et de Moyens du 8 juillet 2009

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mars 2015

### **DELIBERE**

Attribue une subvention de 10 000€ à l'Association « Maison pour tous de Monplaisir » afin de soutenir son projet de permanences d'aide administrative.

Approuve l'avenant n°21 à la convention du 8 juillet 2009 signée entre la Ville et l'association « Maison pour tous de Monplaisir »

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, article 6574, fonction 422.



**Michelle MOREAU :** Merci, Monsieur le Maire. Une délibération concernant la Maison pour Tous, pour une subvention de 10 000 euros, afin de participer au financement d'un poste d'une personne qui aide aux démarches administratives dans 5 quartiers d'Angers : quartiers Justices/Madeleine, Monplaisir, Haut des Banchais, Quart'Ney, et l'Archipel.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des remarques ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° 2015-103 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Conseils de quartier.

## Délibération n° DEL-2015-104

### CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

#### Conseils de quartier - Signature de la Charte de Partenariat avec les Présidents

Rapporteur : Michelle MOREAU,

#### EXPOSE

Par délibération n°2014-645, le Conseil Municipal d'Angers réuni en séance le 24 novembre 2014 a validé les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier. Il est prévu que le Maire d'Angers invite chaque Président ou Présidente de conseil de quartier, une fois désigné(-e), à signer une charte de partenariat précisant les modalités de relation entre la Ville d'Angers et les conseils de quartier et les moyens que la Ville d'Angers met à disposition des conseils (équipe d'appui, budget, locaux, supports de communication...).

La signature de cette charte permettra aux conseils de quartier de fonctionner en toute autonomie, avec un cadrage clair de leurs relations avec la Ville.

La durée de validité de cette charte est similaire à la durée du mandat des conseils de quartier, soit jusqu'au 31 décembre 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mars 2015

#### DELIBERE

Approuve la charte de partenariat avec les dix présidents des conseils de quartier.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette charte de partenariat.



**Michelle MOREAU :** Samedi prochain, lors de la réception que vous ferez pour les 10 Conseils de quartier, une Charte de partenariat a été établie, qui constituera le socle commun des relations avec la Ville. Je vous demande de nous autoriser à signer cette Charte de partenariat avec les 10 présidents de Conseils de quartier qui seront désignés.

**Monsieur le Maire :** Merci Madame MOREAU. Y a-t-il des questions ? La parole est à Chadia ARAB.

**Chadia ARAB :** Merci, Monsieur le Maire. Avant de prendre la parole sur cette délibération, je voudrais également dire, si vous me le permettez, que le respect des uns et des autres concerne tout le monde, et que les réponses qui nous sont données doivent être également respectueuses, responsables, et moins agressives qu'elles ne sont parfois. J'aimerais signaler à Monsieur GROUSSARD, qui n'est pas présent,

mais je suis sûre qu'on lui fera écho de mes propos, que nous sommes ici dans un hémicycle de la République, et que les Angevins et les Angevines méritent un peu plus de respect et de courtoisie dans les réponses qui leur sont données, et notamment à mon collègue, Vincent DULONG.

Ceci étant dit, je vais pouvoir m'en tenir à ce qui m'intéresse ici : les Conseils de quartier. Madame MOREAU, mes chers collègues, nous nous réjouissons de la mise en place de ces Conseils de quartier et de la relative continuité avec l'ancienne formule, et que cette signature de la Charte de partenariat puisse se faire ; nous voterons donc favorablement à cette délibération. La précédente Charte permettait de mieux comprendre l'utilité sociale de cet outil que sont les Conseils de quartier pour faire vivre la démocratie participative, importante à nos yeux autant que la démocratie des urnes. Je le souligne rapidement puisqu'ils n'apparaissent pas dans cette nouvelle Charte, et je rappelle, lors de l'intervention d'Emmanuel CAPUS au Conseil Municipal du 26 janvier dernier qui affirmait l'importance de la démocratie réelle par rapport à la démocratie participative. L'article 4 de la précédente Charte précisait qu'une des missions du Conseil de quartier était celle de la promotion de la citoyenneté. On comprend, bien sûr, une citoyenneté par le bas, une citoyenneté active. Ce même article explicitait le fait qu'aux côtés des autres modes participatifs du quartier, il a pour responsabilité l'animation de la participation de toutes et tous, et plus particulièrement celle des personnes les plus éloignées de la participation. Tout cela pour vous dire, mes chers collègues, qu'il est important que ces Conseils de quartier soient dans ce même état d'esprit. Étaient ajoutées, à la précédente Charte de 2011, des rencontres inter-Conseils de quartier.

Je voulais savoir, Madame MOREAU ou Monsieur le Maire, qu'en est-il aujourd'hui ? De plus, la Ville s'engageait à favoriser la formation des habitants à l'exercice de la participation ; qu'en est-il également ? Enfin, pour terminer, nous serons vigilantes et vigilants, lors de la présentation en Conseil Municipal des rapports d'activités, au vu d'un certain nombre d'élus de l'opposition constructive que nous sommes et qui ont déjà cette expérience dans les Conseils de quartier, pour porter un regard critique, mais aussi être forces de propositions. Nous restons, bien évidemment, très attentifs à la suite donnée à ces Conseils, et notamment à l'articulation qui va en être faite avec les Conseils citoyens, et je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** C'est moi qui vous remercie, Madame ARAB, pour votre intervention. Je passe la parole à Michelle MOREAU.

**Michelle MOREAU :** Soyez assurée de notre conviction à réussir ce qui, durant le dernier mandat, n'a pas été parfait, reconnaissez-le. J'ai la chance, dans cette enceinte, d'avoir été à l'origine des Conseils de quartier en 2003, d'avoir peut-être vu, dans beaucoup de villes de France et à l'étranger, ce qui se passait, et donc de pouvoir, effectivement, j'espère, prendre le meilleur, et notamment de rendre les Conseils de quartier indépendants de la relation avec les élus. Donc ça, c'est le plus grand changement dans la Charte.

En ce qui concerne les réunions entre Conseils de quartier, il leur appartiendra d'initier ces rencontres. Il y a un budget qui est prévu pour les aider à le faire. Il est prévu une rencontre des Présidents, une fois par an, dans cette enceinte, pour rendre compte de ce qui s'est passé. La formation, bien sûr, est au programme, et croyez bien, on ne commencera pas par la prise de parole en public pour répondre aux télévisions ; ce sera une formation à la citoyenneté, aux institutions, avant la prise de parole en public, ce qui est, je pense, une deuxième partie de la formation.

En ce qui concerne le contenu de ces Conseils et la relation avec les Conseils citoyens, là, j'ai quelques questions. Lorsque l'État, en février 2014, a mis en place les Conseils citoyens, il n'a pas pris en compte les villes qui avaient déjà des expériences en matière de démocratie participative, donc j'espère que ça se passera bien. J'avais proposé une autre formule à Angers qui a été adoptée dans certaines villes, l'État ici ne l'a pas acceptée, c'était que le Conseil citoyen soit une partie du Conseil de quartier, puisque nous avons mis en place un dispositif exactement identique aux Conseils citoyens pour nos Conseils de quartier, donc j'espère que tout se passera bien.

**Monsieur le Maire :** Madame VÉRON.

**Rose-Marie VÉRON :** Oui, merci, Monsieur le Maire. Écoutez, Michelle MOREAU, nous étions aussi, là, et entre autres avec Frédéric BEATSE, nous avons mis en place les 2 premiers Conseils de quartier,

Frédéric pour la Roseraie, et moi-même pour le Lac de Maine, et nous n'avons pas l'impression que notre présence a entravé la parole des habitants. Mais je pense que les élus sont aussi attendus dans leur rôle, et je crois que les habitants étaient aussi satisfaits de nous rencontrer.

Je voudrais simplement intervenir aussi sur les propos que vous avez eus sur la formation sur la prise de parole en disant que c'était pour répondre aux télévisions. Je ne suis absolument pas d'accord avec vous. Je pense que cette formation à la prise de parole a permis à certains des habitants de s'exprimer en public, de s'exprimer dans une réunion ; et justement, notre volonté, c'était de lever les freins à la participation, parce que vous le savez bien, chacun et chacune n'a pas les mêmes possibilités de s'exprimer dans un groupe. Et c'était là notre volonté : de permettre à chacun de s'exprimer avec toutes les facilités possibles dans un groupe et de pouvoir exprimer ses idées.

**Michelle MOREAU :** C'est bien l'objectif, mais pas avec les budgets que vous aviez, rassurez-vous.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues. D'abord, que les choses soient claires. Je pense honnêtement qu'on a gardé des éléments positifs et que, dans le même temps, on s'est inspirés d'expériences qui, ailleurs, nous semblent plus prometteuses que ce qui se vivait, ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que vous n'auriez pas vous-même fait évoluer une partie des dispositifs. Quand on explique qu'il y a une situation en termes de démocratie participative et qu'on s'est efforcés d'aller chercher des choses qui marchaient mieux ailleurs, ça n'est pas une critique en creux d'un éventuel choix que vous auriez fait si vous aviez été reconduits dans vos fonctions. Et là-dessus, je vous demande de ne pas faire de paranoïa par rapport à une critique que nous n'avons pas formulée. On dit : il y avait un certain nombre de dysfonctionnements, on arrive en fin de mandat, on commence un nouveau mandat, on tire parti de ces différents éléments. L'absence, peut-être, d'une prise de formation aussi poussée à la prise de parole en public est liée au fait que, comme vous ne serez plus dans ces Conseils Municipaux et que les élus n'y seront pas, on ne se rend pas toujours compte qu'on peut avoir un caractère intimidant, et que, vous, Monsieur BEATSE, vous l'aviez peut-être, sans vous en rendre compte, dans les Conseils de quartier dans lesquels vous siégiez, et que la nouvelle règle qui s'appliquera évitera d'avoir ce type de prévention. Voilà, mes chers collègues, ce que je peux vous dire.

Ensuite, j'aimerais dire à Madame ARAB, par rapport à son intervention de début, que je ne vais pas, de manière systématique, m'amuser à me poser en arbitre des échanges, et cætera. Ce que je peux dire, c'est qu'on ait un débat qui puisse parfois avoir des pointes d'humour, ça me semble logique et normal ; qu'il y ait des expressions qui doivent faire attention par rapport aux personnes, ça me semble extrêmement important et, de ce point de vue, je m'efforce de faire en sorte de tenir cette qualité de débat ; mais que pour le reste, j'invite ceux qui les auraient oubliés, à retrouver les procès-verbaux des années précédentes, et je ne parle pas des 2 dernières années, pour que les choses soient claires. Parce qu'il y a eu des propos qui ont été tenus ici pour expliquer que l'opposition était la honte du Conseil Municipal, des propos d'une violence, parfois, qui, sincèrement, quand on les relit, conduisent à regarder les débats qu'on a aujourd'hui en les voyant comme étant d'une courtoisie et d'un respect qui n'ont pas toujours été à l'œuvre dans cette enceinte. Et là aussi, si certains veulent des extraits, on pourra tout à fait le leur fournir. Pour le reste, et il y a un lien avec la délibération, parce que quand on met en place une démocratie participative et qu'on invite les citoyens à s'exprimer, la manière dont se vit la démocratie à l'intérieur de l'hémicycle du Conseil Municipal, c'est aussi, en termes d'exemple et en termes de baromètre de ce qui peut ensuite se vivre, une nécessité, sous forme d'exemplarité. Donc, mes chers collègues, je sou mets ce rapport à vos suffrages. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition, qu'il n'y a pas d'abstention, et je m'en réjouis.

Délibération n°2015-103 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Monsieur SANTINHO.

## Délibération n° DEL-2015-105

### **POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Politique en faveur de la jeunesse - Politique en faveur de la jeunesse**

#### **Angers Loire Campus - Convention constitutive du Groupement d'Intérêt scientifique - Approbation**

*Rapporteur : Florian SANTINHO,*

### **EXPOSE**

La loi d'orientation relative à l'enseignement supérieur et la recherche adoptée le 22 juillet 2013 encourage un renforcement des collaborations entre établissements universitaires et Grandes Ecoles à l'échelle territoriale. Elle souligne également le rôle spécifique des collectivités locales dans la structuration des sites universitaires et dans les actions de proximité liées à l'accueil et à la vie des étudiants.

Une réflexion collective - initiée conjointement depuis janvier 2014 par l'Université d'Angers et Angers Loire Métropole, puis rejoints par un grand nombre de partenaires en lien avec l'Enseignement supérieur et la Recherche de l'agglomération angevine - s'est engagée avec comme objectif d'aboutir à la structuration d'un pôle universitaire angevin attractif.

Cette réflexion a permis d'aboutir à l'élaboration conjointe d'une convention constitutive d'un groupement d'Intérêt scientifique dénommé « Angers Loire Campus » pour une durée de 4 ans à compter de sa date de signature.

Le Président du groupement sera élu par le conseil de groupement en son sein pour deux ans renouvelables.

L'objet d'Angers Loire Campus est de développer la position académique et territoriale du site angevin aux échelons régional, interrégional et national. Les activités de ce Groupement d'IS vont porter principalement sur la coordination des actions des établissements et collectivités en matière de vie étudiante, de formation, de recherche et d'innovation.

Deux commissions au sein de ce groupement vont constituer les piliers de la construction d'un travail de dialogue et de transversalité :

- La commission formation Recherche innovation dont le pilotage sera assuré par deux co – responsables, l'un issu d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche signataire de la convention et l'autre de l'établissement public de coopération intercommunale (ALM)
- La commission vie étudiante dont la co responsabilité sera assurée par délégation à l'adjoint au maire de la Ville d'Angers délégué à la jeunesse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

**DELIBERE**



Approuve la convention constitutive du Groupement d'Intérêt scientifique.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention, à faire partie des membres officiels du bureau du groupement et à assurer la co –responsabilité de la commission Vie Etudiante.



**Florian SANTINHO :** Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du GIS, Groupement d'Intérêt Scientifique, intitulé Angers Loire Campus. Angers Loire Campus, dont la Charte d'intention avait été signée en janvier 2014, aura pour mission la coordination des actions des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que les actions liées aux collectivités territoriales en matière de vie étudiante, de formation, de recherche, et d'innovation. La Ville d'Angers, et c'est important de le souligner, fera partie du bureau exécutif de cette structure et aura, suite à différents échanges, la coprésidence de la Commission Vie Étudiante.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Y a-t-il des questions ? La parole est à Monsieur TAILLEFAIT.

**Antony TAILLEFAIT :** Sur ce dossier, Monsieur SANTINHO, je voudrais rendre hommage à la qualité de nos échanges et aux informations que vous avez bien voulu me transmettre et à propos desquelles nous avons eu quelques échanges. Je voulais simplement vous poser une toute petite question : est-ce qu'on aura, et il est important, je crois, pour les membres de ce Conseil Municipal, de pouvoir avoir le rapport d'activités, à la fin de chaque année ? Je crois que c'est important de voir l'état de la coopération animée par la Ville et Angers Loire Métropole, de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la ville, et donc je crois qu'il sera important qu'on puisse au moins entendre ce rapport d'activités. Merci.

**Monsieur le Maire :** Monsieur SANTINHO.

**Florian SANTINHO :** Bien. Monsieur TAILLEFAIT, je vous remercie de souligner la qualité de nos rapports. C'est important, effectivement, je pense, de pouvoir être dans une logique de transparence, et c'est complètement la logique qui anime l'université et l'ensemble des partenaires, c'est-à-dire de pouvoir avancer, et pour reprendre l'expression de Monsieur ANTONINI, de chasser en meute sur le territoire angevin, et si la minorité peut nous accompagner, on le fera avec grand plaisir.

**Monsieur le Maire :** Chasser en meute au moment où on parle de préservation de la biodiversité, si vous commencez à faire des liens avec Monsieur TAILLEFAIT, moi je vais en faire avec Monsieur DULONG, Monsieur MAHÉ, et d'autres. Donc attention aux rapprochements intempestifs dans cette enceinte. En revanche, sur la nécessité, effectivement, qu'on présente les rapports d'activités, il n'y a pas de sujet, enfin, il n'y a pas de controverse entre nous. Très bien. Je soumetts aux voix la proposition de Monsieur SANTINHO. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-105 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Monsieur SANTINHO, vous avez un deuxième rapport.

## Délibération n° DEL-2015-106

### **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse**

**Association "Makadames" - Soutien aux initiatives des jeunes 15-30 ans - Attribution d'une subvention .subvention.**

*Rapporteur : Florian SANTINHO,*

### **EXPOSE**

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville d'Angers souhaite valoriser et encourager les initiatives prises par les jeunes de 15 à 30 ans pour des projets à dimension collective.

Nous proposons de soutenir le projet "sur place et à emporter" de l'association "Makadames".

Le projet a pour objectif de sensibiliser le public angevin à la question de l'art. Lors de cet évènement qui s'est déroulé le 6 mars de 19 h à 22 h dans la salle du Haras ont été présentées différentes expressions artistiques : musique, graffs, arts plastiques et théâtre.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 200 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

### **DELIBERE**

Attribution d'une subvention de 200 € à l'Association « Makadames ».

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 sur l'opération VAO33O003.



**Florian SANTINHO :** Le deuxième et dernier rapport. La délibération numéro 6 porte sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 euros pour l'association « Makadames », suite à l'organisation d'un événement pour sensibiliser les jeunes Angevins à l'art urbain, manifestation qui a regroupé près de 250 personnes le 6 mars dernier.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas de remarque. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-106 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Monsieur EL BAHRI.

## Délibération n° DEL-2015-107

### **POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Politiques éducatives, enfance famille, formation - Contribution au fonctionnement des écoles primaires**

#### **Enseignement public du 1er degré - Accueil des élèves extérieurs dans les écoles publiques d'Angers - Conditions financières et modalités d'inscriptions pour l'année scolaire 2015 / 2016.**

Rapporteur Ahmed EL BAHRI ,

### **EXPOSE**

L'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes ; chaque contribution étant déterminée par accord entre communes, et à défaut d'accord, par le représentant de l'Etat, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Lors de sa séance du 24 avril 1989, le Conseil Municipal a fixé les conditions financières de l'accueil, dans les écoles maternelles et élémentaires d'Angers, des enfants originaires d'autres communes ainsi que les modalités de leur inscription ou de leur réinscription.

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les contributions financières. Pour la prochaine rentrée scolaire 2015-2016, il est proposé de reconduire les mêmes modalités d'inscriptions.

#### **Participations financières**

Les contributions financières annuelles demandées aux communes de résidence, hors celles d'Angers Loire Métropole, au sujet desquelles la Ville d'Angers souhaite que la gratuité soit réciproquement appliquée par les collectivités territoriales adhérentes, s'établissent comme suit :

- ◆ Elève de classe maternelle ou de classe enfantine ..... 432 €
- ◆ Elève de classe élémentaire ..... 104 €
- ◆ Elève de classe d'enseignement spécialisé  
(C.L.I.S. : Classe d'Intégration Sociale) ..... 302 €

La commune de résidence acquitte, comme le prévoit la réglementation en vigueur, la totalité de ces contributions pour chaque enfant scolarisé au cours du premier trimestre de l'année scolaire considérée. En cas de déménagement en cours d'année scolaire, la participation de la commune de résidence sera calculée au prorata temporis à partir de la date du déménagement.

Pour les élèves angevins scolarisés dans une autre commune, hors des communes d'Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, dans un souci de réciprocité, versera les participations fixées ci-dessus aux communes d'accueil qui le demanderont.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Education, article 212-8,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

## DELIBERE

Approuve les participations financières annuelles demandées aux communes de résidences, hors celles qui composent la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole, pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Angers ;

Encaisse les recettes au budget principal de l'exercice concerné.



**Ahmed EL BAHRI :** Monsieur le Maire, merci. Sans rapport particulier, il s'agit simplement d'approuver les participations financières annuelles qui sont demandées aux Communes des résidences qui se situent hors de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole, pour les élèves qui sont scolarisés dans les écoles publiques d'Angers, et les tarifs qui sont appliqués vous sont présentés dans la délibération, qui n'ont pas changé depuis l'année dernière, voilà.

**Monsieur le Maire :** Merci. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n°2015-107 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Nous en arrivons au rapport numéro 13, et la parole est à Alain FOUQUET

## Délibération n° DEL-2015-113

### **Bibliothèque municipale - Animations - Contrat de résidence d'écriture et contrat de commande et de cession de droits d'auteurs avec Carole Zalberg Reyes - Contrat de droit d'auteur avec le poète James Noël - Approbation**

*Rapporteur : Alain FOUQUET,*

#### **EXPOSE**

Soutenir la création littéraire contemporaine est un des objectifs de la Bibliothèque municipale et la résidence d'écriture de la Ville d'Angers qu'elle pilote depuis 2011 répond parfaitement à cet objectif.

Pendant deux mois, un écrivain est invité dans un quartier d'Angers pour à la fois travailler à ses projets d'écriture (75 % du temps) et en même temps rencontrer les habitants autour d'animations liées à l'écriture (25 %).

Après Emmanuel Adely aux Hauts-de-Saint-Aubin, Eric Pessan à La Roseraie, Patrick Goujon dans les quartiers de Monplaisir et Deux-Croix Banchais, Jean-Pascal Dubost dans la Doutre, la Bibliothèque municipale accueillera, à l'automne 2015, Carole Zalberg Reyes dans le quartier des Justices.

Dans le temps imparti au travail d'écriture, la Bibliothèque municipale a demandé et donné carte blanche à chaque écrivain pour créer un texte sur la thématique de l'Apocalypse. Les cinq textes produits feront l'objet d'une édition d'un livre en 2016.

Un contrat de résidence d'écriture fixant les modalités de la résidence (activités de l'auteur, dates et durée, modalités d'accueil, rémunération) ainsi qu'un contrat de commande et de cession de droits d'auteurs sont passés avec Madame Carole Zalberg Reyes.

Pour cette période de résidence, Madame Carole Zalberg Reyes percevra une rémunération de 2 500 € bruts (deux mille cinq cents euros bruts) ainsi que la somme de 2 000 € nets (deux mille euros nets) en droits d'auteur pour la commande d'écriture qui sera mise en liquidation dès le début de la Résidence.

De plus, dans le cadre de ses animations, la ville d'Angers a accueilli à la Bibliothèque Toussaint le poète James Noël pour une lecture de son oeuvre et une rencontre avec le public le jeudi 12 mars 2015.

En conséquence, un contrat de droits d'auteur est passé avec James Noël.

Le montant total de ce contrat s'élève à 350 € bruts (trois cent cinquante euros bruts).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 mars 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

#### **DELIBERE**

Approuve le contrat de commande, de cession de droits d'auteur et le contrat de résidence d'écriture passés avec Madame Carole Zalberg Reyes, ainsi que le contrat de droits d'auteur avec le poète James Noël,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces contrats, ainsi que tout document afférent à ceux-ci,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitres 11 et 12.



**Alain FOUQUET :** Merci, Monsieur le Maire. La délibération numéro 13 concerne la bibliothèque municipale, et en particulier l'approbation de 2 séries de contrats. Tout d'abord, un contrat de résidence d'écriture qui fixe les modalités de la résidence, les activités d'auteurs, les dates, et cætera, ainsi qu'un contrat de commande et de cession de droits d'auteurs, ces 3 contrats passés avec Madame Carole ZALBERG REYES. La résidence sera accueillie à l'automne 2015 avec édition d'un livre en 2016. Il est prévu une rémunération de 2 500 euros pour Madame Carole ZALBERG, et 2 000 € pour la cession des droits d'auteur. La seconde série de contrats, c'est un contrat passé avec le poète James NOËL ; il prévoit le versement de 350 euros bruts au titre de cession de droits.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Il n'y en a pas, même sur l'œuvre de James NOËL ? Dans ces conditions, nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-113 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Vous nous récitez un peu de James NOËL à la fin du Conseil Municipal ?

**Alain FOUQUET :** Volontiers, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Je crois que vous en êtes capable, ce qui m'effraie. On va donc passer à la délibération suivante sur la Fondation Florence Gould.

## Délibération n° DEL-2015-114

### **POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - Actions culturelles et patrimoine - Soutien aux autres activités culturelles**

#### **Fondation Florence Gould - Association angevine de la Bibliothèque anglophone d'Angers - Contribution financière - Convention**

*Rapporteur Alain FOUQUETFOUQUET,*

### **EXPOSE**

Depuis 8 ans, la Fondation Florence Gould, domiciliée aux Etats-Unis, soutient, par le versement d'une somme d'argent, le fonctionnement de l'association angevine de la Bibliothèque anglophone.

L'association n'étant pas reconnue aux Etats-Unis pour recevoir des dons, cette somme est encaissée par la Ville d'Angers et reversée à la Bibliothèque anglophone.

La Ville d'Angers soutient par ailleurs l'association sous la forme d'une subvention de fonctionnement annuelle faisant l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens.

Pour 2015, la Fondation souhaite verser une somme de 18.000 dollars (16.033,54 €) à l'association angevine de la Bibliothèque anglophone.

Cette contribution financière doit donc faire l'objet d'une convention de partenariat.  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

### **DELIBERE**

Accepte le versement de la somme de 18.000 dollars (16.033,54 €) en provenance de la Fondation Florence Gould, destinée à soutenir l'association angevine de la Bibliothèque anglophone ;

Reverse cette somme à l'association angevine de la Bibliothèque anglophone qui a pour mission de gérer la Bibliothèque anglophone d'Angers ;

Approuve la convention de partenariat conclue avec l'association angevine de la Bibliothèque anglophone pour l'année 2015 ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574 ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 77, article 7713.



**Alain FOUQUET :** Depuis 8 ans, la Fondation Florence Gould, qui est domiciliée aux États-Unis, soutient par le versement d'une somme d'argent, en l'occurrence, cette année, la somme de 18 000 dollars, soit 16 033,54 euros, le fonctionnement de l'association angevine de la Bibliothèque Anglophone. Il se trouve que cette association n'est pas reconnue aux USA et ne peut donc recevoir de dons. La somme doit être encaissée par la Ville d'Angers qui la reverse ensuite, naturellement, à l'association angevine de la

Bibliothèque Anglophone. Il vous est donc demandé d'accepter le versement de 18 000 dollars et le reversement de cette somme à la Bibliothèque.

**Monsieur le Maire :** Bon. Tout le monde est d'accord pour accepter ce versement de 18 000 dollars ? Ça fait bizarre, Monsieur PAGANO, n'est-ce pas ?

**Alain PAGANO :** C'est la raison pour laquelle j'ai demandé le montant en euros.

**Alain FOUQUET :** Il a raison.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues, je vais vous proposer qu'on approuve ce versement et qu'on le reverse ensuite à la Bibliothèque Anglophone. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-114 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Soutien aux autres activités culturelles. Attributions de subventions sur projets.



## Délibération n° DEL-2015-115

### ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

#### Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Alain FOUQUET,

#### EXPOSE

Dans le cadre d'actions culturelles développées à Angers en 2015, diverses associations sollicitent la Ville d'Angers en vue d'obtenir son soutien financier :

◆ **L'association « Enjeu »**, organise depuis une trentaine d'années « Les printemps théâtraux » pour chaque niveau d'enseignement (écoles primaires, collèges et lycées). Cette manifestation permet aux jeunes d'être sensibilisés à la création théâtrale (présentation de spectacles professionnels avec des temps d'analyse et de critique...). Ces rencontres qui touchent en moyenne 900 élèves d'Angers et son agglomération, se dérouleront de fin mars à mai au Théâtre le Quai, au Théâtre Chanzy, au Centre Jean Vilar, et dans certains lycées.

◆ **L'association « Chambres à Airs »** qui regroupe des musiciens professionnels, mène des interventions musicales, depuis 2007, auprès d'enfants et d'adolescents hospitalisés des services pédiatriques du CHU d'Angers. Cette démarche vise à favoriser l'accès à la culture pour tous, par l'éveil et la sensibilisation au monde musical et à maintenir un lien social.

◆ **L'association « Jazz Connexions »**, est un acteur culturel qui participe par la diffusion, la promotion, et la formation au développement d'une dynamique du jazz et des musiques improvisées sur le territoire angevin. Elle propose une vingtaine de concerts, sur la saison 2014-2015, diffusés notamment sur 3 à 4 cafés concerts, au centre culturel de l'université, et au sein de la salle Claude Chabrol. Par ailleurs, Jazz Connexions, en partenariat avec d'autres acteurs en faveur du jazz, organisera également des concerts le 30 avril prochain, à l'occasion du « Jazz Day », évènement mondial de l'UNESCO.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

#### DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 8.500 € à :

- L'association Enjeu.....	4.000 €
- L'association Chambres à Airs .....	1.000 €
- L'association Jazz Connexions .....	3.500 €

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.



**Alain FOUQUET** : Trois subventions, Monsieur le Maire, trois subventions, donc délibération numéro 15, à l'association « En Jeu », 4 000 euros ; à l'association Chambres à airs, 1 000 euros ; et Jazz

Connexions, 3 500 euros. J'attire votre attention sur le fait que l'association Jazz Connexions va organiser une vingtaine de concerts dans 3 ou 4 cafés-concerts, ainsi qu'une action au sein de la salle Chabrol, et aussi dans le centre culturel de l'université.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-115 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Je vous propose désormais de vous rendre à la délibération numéro 19. Et la parole est à Jean-Marc VERCHÈRE.

## Délibération n° DEL-2015-119

### AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - Voirie et espaces publics - Pilotage de la politique

#### Stationnement - Parcs de stationnement Molière et Berges de Maine - Convention de délégation de service public avec la SPL2A - Avenants n°3

Rapporteur Jean-Marc VERCHERE,

### EXPOSE

Par délibération en date du 24 mai 2004 et 31 mars 2005, le Conseil Municipal a approuvé les conventions de délégation de service public en affermage entre la Ville d'Angers et la SARA pour la gestion des parcs de stationnement Berges de Maine et Molière pour une durée de 10 ans.

Par délibération en date du 25 mars 2013, le Conseil Municipal a autorisé le transfert complet de l'activité stationnement de la SARA à la SPL2A, ainsi que la cession de l'ensemble des contrats de délégation de service public liés à cette activité.

La volonté municipale de rendre plus lisible et plus cohérente la politique de stationnement, notamment par le biais de regroupement de contrats qui permettront de prendre en compte les futures évolutions de gestion comme la tarification au ¼ d'heure applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2015 conduit à reporter le lancement de nouvelle(s) procédure(s) et les négociations de futur(s) contrat(s).

Ces différents éléments constituent des motifs d'intérêt général pour proroger les conventions actuelles d'une durée respective de 3 mois et 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1411-2,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 23 mars 2015

### DELIBERE

Approuve les avenants n°3 aux contrats d'affermage des parcs de stationnement Berges de Maine et Molière avec la SPL2A, qui prolongent respectivement de 3 mois et de 8 mois la durée des contrats d'affermage.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à les signer.



**Jean-Marc VERCHÈRE** : Merci, Monsieur le Maire. Alors, le premier dossier « Parcs de stationnement Molière et Berges de Maine », il s'agit d'avenant de prolongation de quelques mois de chacune de ces 2 conventions de délégation de service public à notre Société Publique Locale. Pourquoi cette prolongation ? C'est pour ramener ces 2 dossiers de délégation au 31 décembre, en même temps que d'autres dossiers qui arrivent à échéance. Nous voulons et vous aurez une délibération au cours de l'été nous proposant que nous relançons, enfin, que nous réétudions, avec la SPL, la délégation de service public de plusieurs parcs de stationnement en enclos et en ouvrage ; ces deux-là arrivaient plus tôt, nous préférons attendre le 31 décembre parce qu'il y aura plusieurs éléments qui seront à prendre en compte : le

passage au quart d'heure en poste de paiement dans l'été, nous ne savons pas les conséquences exactes. Et puis, comme le Maire le disait tout à l'heure, ce sont sur ces parcs-là que nous aurons des investissements à décider, on ne pourra pas tout faire d'un coup, divers investissements sur les systèmes de paiement et sur le fonctionnement intérieur des parcs. Voilà, je vous demande de nous autoriser à reporter de 3 mois pour l'un, et de 8 mois pour l'autre, les conventions de délégation.

**Monsieur le Maire :** Voilà, mes chers collègues, avec, évidemment, l'objectif de faire baisser les coûts, comme ça vient d'être dit. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-119 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Convention avec ASF.

## Délibération n° DEL-2015-120

### VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

#### Traversée du domaine public autoroutier concédé à ASF par des canalisations d'eaux pluviales et des réseaux d'éclairage public appartenant à la Ville d'Angers - Convention avec ASF - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHÈRE,

### EXPOSE

La Ville d'Angers dispose sur le domaine public autoroutier, concédé par l'Etat à la Société des Autoroutes du Sud de la France (ASF), de canalisations d'eaux pluviales et de réseaux d'éclairage public traversant la rocade Est d'Angers de l'autoroute A87 Angers - La Roche/Yon.

Il y a lieu de signer une convention avec ASF afin de régulariser ces occupations du Domaine Public Autoroutier Concédé et de préciser les conditions techniques, administratives et financières, auxquelles est subordonnée l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat concédé à ASF.

La présente convention est conclue pour la plus courte durée soit de l'exploitation des ouvrages par la Ville d'Angers, soit de la concession accordée par l'Etat à ASF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mars 2015

### DELIBERE

Approuve la convention entre ASF et la Ville d'Angers.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la convention de régularisation d'occupation du Domaine Public Autoroutier Concédé

Impute les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 11, imputation 6188 – 822.



**Jean-Marc VERCHÈRE** : La rocade Est est devenue autoroute depuis quelques années ; il y a eu divers travaux de menés pour mettre aux normes, par ASF, toute cette voie autoroutière. La Ville d'Angers a un certain nombre d'ouvrages, de pluviale, de réseaux, en travers sur le domaine public. Je vous propose de passer une convention de régularisation avec ASF pour ces occupations de domaine public concédées par l'État à ASF.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas de remarque. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n°2015-120 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** On peut donc passer au pont de la Haute-Chaine.

## Délibération n° DEL-2015-121

### VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – Gestion du Patrimoine

#### Pont de la Haute Chaîne - Travaux de réparation en surface - Attribution du marché

Rapporteur Jean-Marc VERCHÈRE,

#### EXPOSE

Le pont de la Haute Chaîne supporte un trafic important et n'avait pas fait l'objet de travaux d'entretien depuis de nombreuses années. L'été dernier, des travaux de réparation en sous face ont été réalisés.

Un marché pour les travaux de réhabilitation en surface a été lancé le 9 décembre 2014.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au groupement d'entreprises Eurovia Béton/Eurovia Atlantique pour un montant estimé de 391 668,98 €HT correspondant à la tranche ferme + conditionnelle+ Option.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2121-29 et suivants,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité d'entretenir cet ouvrage important pour le bon fonctionnement de la Ville,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015,

#### DELIBERE

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer le marché avec le groupement d'entreprises Eurovia Béton/Eurovia Atlantique pour un montant total estimé de 391 668,98 €HT ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer tout avenant de transfert relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci ;

Impute les dépenses aux budgets des exercices 2015 et suivants ;



**Jean-Marc VERCHÈRE :** Alors, nous arrivons à la deuxième année de travaux du pont de la Haute-Chaîne. L'an dernier, je vous rappelle que nous avons fait tout l'entretien des bétons en sous-face, et des poutres, et de la structure. En 2015, nous allons nous attaquer à la partie visible, la partie supérieure, et au remplacement de l'étanchéité des joints de chaussée et de l'enrobé ; c'est un chantier qui va être encore relativement lourd. La délibération vous propose ce marché avec l'Eurovia Béton et Eurovia Atlantique, pour 400 000 euros environ, pour ces travaux d'étanchéité et d'enrobé, sachant, qu'en plus, il y aura l'éclairage public, il y aura un certain nombre de travaux cet été ; et ce sera mené en juillet et août, nous aurons encore des ennuis de circulation ou des rétrécissements pendant 2 mois.

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de remarque. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-121 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Un dossier, ensuite, pour un règlement amiable.



## Délibération n° DEL-2015-122

### **VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique**

#### **Règlement amiable des conflits - Protocole transactionnel avec Mr Berson**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHÈRE ,*

#### **EXPOSE**

Monsieur Berson a acquis en 2003 une maison située 2 bis rue André Cointreau à Angers sans qu'aucune servitude ne soit mentionnée.

Ayant récemment mis en vente cette maison, Monsieur Berson apprend qu'elle est en réalité frappée d'alignement. Les acquéreurs ont renoncé au compromis de vente compte tenu de l'existence de cette servitude.

Monsieur Berson a trouvé un accord avec la Ville d'Angers pour éviter tout contentieux et mettre un terme amiable au litige qui l'oppose à la Ville.

Le mode de transaction de règlement amiable des conflits est largement préconisé et encouragé en ce qui concerne les collectivités territoriales, en particulier dans la circulaire du 1<sup>er</sup> ministre du 6 février 1995. Cette circulaire stipule notamment que ce mode de transaction permet d'alléger la charge des tribunaux puisqu'elle éteint tout recours juridictionnel ultérieur, facilite le règlement rapide des litiges, permet une gestion économe des deniers publics tout en garantissant la juste application de la règle de droit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-21 et suivants,

Vu le Code Civil, notamment les articles 2044, 2052, et 1108,

Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mars 2015

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015

#### **DELIBERE**

Approuve la transaction à intervenir entre la Ville d'Angers et Monsieur Berson et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Approuver le versement de la somme de 12 000€ à Monsieur Berson.

Impute les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2015 et suivants à l'article correspondant à la nomenclature en vigueur.



**Jean-Marc VERCHÈRE :** Alors, nous avons hérité d'un dossier un peu compliqué : à l'entrée de la rue André Cointreau, dans le quartier de l'avenue René Gasnier, un propriétaire, qui a voulu vendre sa maison qui était réputée sans servitude au moment où il l'a achetée, s'est trouvé avec une servitude d'alignement ;

il a attaqué la Ville, et nous préférons procéder à un règlement amiable de la chose pour un versement de 12 000 euros et pour solde de tout compte.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Pas de remarque, j'imagine. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n°2015-122 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Il y a ensuite 2 groupements de commandes.

## Délibération n° DEL-2015-123

### **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Economat - Commande publique**

**Enlèvement des véhicules pour mise en fourrière - Groupement de commandes avec Avrillé, Écouflant, St Jean de Linières, La Meignanne, Les Ponts de Cé, Montreuil Juigné, Trélazé, St Lambert la Potherie, et St Barthélémy d'Anjou - Autorisation de signature.**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,*

### **EXPOSE**

Le marché public relatif à l'enlèvement de véhicules en stationnement interdit ou considéré comme gênant ou dangereux sur le territoire communal, y compris les parkings privés ouverts ou non à la circulation publique dans le cadre des articles L325-12 et R325-47 à R325-52 du Code de la Route, arrive à échéance le 21 septembre 2015. Aussi, une nouvelle consultation doit être préparée.

Par délibération N° 2014-603 en date du 27 octobre 2014, la Ville d'Angers a approuvé la création d'un groupement de commandes entre la Ville d'Angers et les communes d'Avrillé, Ecouflant, St Jean de Linières, La Meignanne, Les Ponts de Cé, Montreuil Juigné, Trélazé, St Lambert la Potherie, et St Barthélémy d'Anjou.

La Ville d'Angers a été désignée en tant que coordonnateur du groupement et à ce titre est chargée de la procédure de passation, de la signature et de la notification du ou des marché(s) pour le compte des autres membres.

Afin d'optimiser les coûts de procédure et de bénéficier de l'expertise de la collectivité coordinatrice, il est donc proposé de lancer une consultation du groupement de commandes entre la Ville d'Angers et les communes d'Avrillé, Ecouflant, St Jean de Linières, La Meignanne, Les Ponts de Cé, Montreuil Juigné, Trélazé, St Lambert la Potherie, et St Barthélémy d'Anjou.

Il s'agit de passer des marchés à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics, sans minimum ni maximum, et conclus pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

La consultation est décomposée en deux lots :

- Lot 1 : Angers Ouest Maine
- Lot 2 : Angers Est Maine

Le montant total des commandes estimé pour une année est de 300 000 € HT pour l'ensemble du groupement, la part de la Ville d'Angers étant de 200 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le Code des marchés publics  
Vu le Code de la Route

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mars 2015  
Considérant la nécessité de disposer des moyens d'enlever les véhicules pour mise en fourrière ;

Considérant la fin du marché en cours au 21 septembre 2015 ;  
Considérant la nécessité de poursuivre ces achats en groupement de commandes afin d'en optimiser les coûts.

### **DELIBERE**

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer le marché passé en groupement de commandes à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui ci.

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2015 et suivant, chapitre 011 article 611.



**Jean-Marc VERCHÈRE :** Alors, pour l'enlèvement des véhicules et pour la mise en fourrière, il s'agit de nous autoriser à passer l'appel d'offres pour les travaux d'enlèvements, par 2 entreprises, avec 2 lots, un à Angers Ouest, un à Angers Est Maine. Donc, s'agissant de ces travaux qui sont confiés en prestations de services à une entreprise, ils sont menés non seulement pour la Ville d'Angers, mais dans le cadre du groupement de commandes pour un certain nombre de communes que vous avez dans la délibération.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Pas de question. Pas de remarque. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-123 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Dernier rapport.

## Délibération n° DEL-2015-124

### **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Economat - Commande publique**

#### **Groupements de commandes - Intégration de nouveaux membres aux conventions de groupement de commandes.**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,*

### **EXPOSE**

Par délibération DEL-2014-604 en date du 27 octobre 2014, le Conseil Municipal a accepté le principe de grouper les achats entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, les autres communes de l'agglomération et d'autres entités.

Conformément aux termes des conventions de groupement généralistes les deux membres fondateurs doivent acter l'adhésion de nouveaux membres lorsque ceux-ci ne sont pas des communes d'Angers Loire Métropole.

Les structures suivantes ont fait part de leur intérêt pour les groupements suivants :

Le Syndicat Mixte Angers Marcé pour la convention de groupement de commandes "Fournitures, services et travaux d'espaces verts"

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Longuenée (SIVM) pour les conventions de groupement de commandes "Fournitures courantes" et "Fournitures et prestations informatiques".

Le CCAS de la Ville d'Angers pour les conventions de groupement de commandes « fournitures courantes, prestations de services, fournitures et prestations informatiques, prestations intellectuelles, fournitures, services et travaux d'espaces verts ».

Voici à ce jour le nombre de communes qui adhèrent aux groupements de commandes :

- 25 communes pour « Fournitures courantes » ;
- 22 communes pour « Prestations de services » ;
- 17 communes pour « Fournitures et prestations informatiques » ;
- 14 communes pour « Prestations Intellectuelles » ;
- 6 communes pour « Fournitures, Services et Travaux D'espaces Verts ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics

Vu la délibération du Conseil Syndical du SIVM de Longuenée en date du 5 novembre 2014 pour l'adhésion aux conventions « Fournitures courantes » et « Fournitures et prestations informatiques »

Vu la décision d'adhésion du Syndicat Mixte Angers Marcé en date du 3 mars 2015 pour l'adhésion à la convention « Fournitures, services et travaux d'espaces verts"

Vu la délibération du CCAS de la Ville d'Angers du 21 octobre 2014 pour l'adhésion aux conventions « fournitures courantes, prestations de services, fournitures et prestations informatiques, prestations intellectuelles, fournitures, services et travaux d'espaces verts ».

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015.

## DELIBERE

Accepte l'intégration du syndicat Mixte Angers Marcé au groupement de commandes Fournitures, services et travaux d'espaces verts", du SIVM de Longuenée aux groupements "Fournitures courantes" et "Fournitures et prestations informatiques" et du CCAS de la Ville d'Angers aux groupements de commandes « fournitures courantes, prestations de services, fournitures et prestations informatiques, prestations intellectuelles, fournitures, services et travaux d'espaces verts ».



**Jean-Marc VERCHÈRE :** Quand nous avons des groupements de commandes Ville/Agglo, nous sommes obligés, chaque fois, d'intégrer ou de délibérer pour intégrer de nouveaux partenaires à ces groupements de commandes, et nous vous proposons, là, pour des groupements de commandes d'achats de fournitures et de services, d'accepter le Syndicat Mixte d'Angers-Marcé pour fournitures, services et travaux d'espaces verts ; le SIVOM de Longuenée, vous savez ce sont les communes de La Membrolle, Le Plessis, et la Meignanne , pour des prestations de fournitures courantes et de prestations informatiques ; et le CCAS d'Angers pour fournitures courantes, prestations de services, fournitures de prestations informatiques, prestations intellectuelles, travaux d'espaces verts. Il s'agit, bien sûr, d'agrèer, chaque fois, ces entrées dans le groupement de commandes.

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues, j'imagine que, là aussi, ça n'appelle pas de remarque particulière. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé. Monsieur BERNHEIM ne prend pas part au vote pour des raisons qui lui appartiennent.

Délibération n°2015-124 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés. M. Jean-Pierre BERHNEIM ne prend pas part au vote.

**Monsieur le Maire :** La parole est désormais à Madame LE MANIO.

## Délibération n° DEL-2015-125

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

**Quartier du Lac de Maine - Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Organisation du spectacle « le concerto perché » pour les rendez-vous au jardin - Contrat de cession des droits de représentation avec l'association "Comme le Café".**

*Rapporteur : Isabelle LE MANIO,*

### EXPOSE

Dans le cadre des « rendez-vous au jardin » organisés du 5 au 7 juin 2015, sur le thème de la promenade au jardin, la maison de l'environnement et du développement durable proposera des animations dans son jardin biologique.

Le samedi 6 juin 2015, à partir de 20 H 30, « Le Concerto Perché » proposera une aventure musicale et visuelle dans un arbre.

A cet effet, un contrat de cession de droits de représentation doit être signé avec l'association «Comme le Café », pour un montant de 1 200,00 € TTC, auquel il faut rajouter les frais de repas (96,30 €) et de déplacement (dans la limite de 280 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mars 2015

### DELIBERE

Approuve le contrat de cession des droits de représentation ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer ce contrat ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 011, articles 651, 6247 et 6257.



**Isabelle LE MANIO :** Alors, 3 délibérations. La première concerne une animation « Le Concerto Perché », le 6 juin, pour la Maison de l'Environnement, pour un montant de 1 200 euros, avec des frais de repas de 96,30 euros et des déplacements de 280 euros.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Pas de questions ? Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n°2015-125 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Allez-y.

## Délibération n° DEL-2015-126

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Ecologie urbaine

#### Contribution au recyclage des papiers - Eco-contribution ECOFOLIO 2015 pour les tonnages émis en 2014.

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

### EXPOSE

La Ville d'Angers est depuis 2012 adhérente à Ecofolio, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui organise et finance la collecte et le recyclage des papiers. Il est habilité à percevoir des contributions et à verser des aides pour soutenir les Collectivités dans leurs projets de traitement des déchets. Il fait le lien entre tous les acteurs (émetteurs, Collectivités, trieurs et recycleurs) pour améliorer la filière et créer une économie circulaire où les papiers d'aujourd'hui sont une ressource pour demain.

Ses actions sont les suivantes :

- Financement du service public de collecte et de traitement des déchets papiers assuré par les Collectivités Territoriales,
- Accompagnement de tous les acteurs de la filière en vue d'optimiser les opérations de collecte, de tri et de recyclage des papiers,
- Sensibilisation des Français au geste de tri à travers des campagnes d'information.

Toutes les entités visées par l'article L 541-10-1 du Code de l'Environnement, émettant plus de 5 tonnes de papier par an, doivent s'acquitter auprès d'Ecofolio d'une éco contribution de base fixée, pour les papiers diffusés en 2014, à 52 euros HT la tonne.

La Ville d'Angers émet plus de 5 tonnes par an et doit donc s'acquitter de l'Eco contribution.

Un barème éco-différencié doit par ailleurs être pris en compte si le tonnage déclaré pour l'année précédente est supérieur à 25 tonnes, ce qui est le cas.

Pour les papiers mis sur le marché en 2014, à déclarer en 2015, ce barème est articulé autour des éléments suivants :

- Fibre : un bonus de 10% pour les papiers contenant majoritairement des fibres recyclées ou un malus de 5% pour les papiers non recyclés et non issus de forêts gérées durablement ;
- Recyclabilité : malus de 5% par élément perturbateur du recyclage.

L'impact des bonus/malus après déclaration conduit pour la Ville d'Angers à une éco contribution à la tonne de 52.10 euros HT. Le tonnage déclaré étant de 39.219 tonnes, le montant de l'éco contribution pour 2015 est donc de 2 043.40 euros HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L 541-10-1 du Code de l'Environnement.

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015.



## **DELIBERE**

Confirme l'engagement de la Ville d'Angers en faveur de l'environnement par le paiement de l'éco contribution 2015.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.



**Isabelle LE MANIO :** La délibération suivante concerne la taxe concernant l'utilisation de tonnages de papier. Donc nous avons consommé, en 2014, 39 tonnes de papier, et donc, nous devons, en fonction du barème en vigueur, verser la somme de 2 043,40 euros.

**Monsieur le Maire :** Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-126 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Agenda 21 pour la biodiversité.

## Délibération n° DEL-2015-127

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Pilotage de la politique

#### Agenda 21 Biodiversité - Convention cadre entre le Conservatoire botanique national de Brest, Angers Loire Métropole et la ville d'Angers - Convention 2015 d'application de la convention cadre

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

### EXPOSE

La biodiversité est notre capital naturel, ressource indispensable à la préservation de toute vie, notamment humaine, sur terre. L'humanité dépend entièrement d'elle pour assurer sa propre existence : la communauté scientifique estime qu'elle constitue notre « assurance vie ». Ses bienfaits et services fournissent les bases du développement économique, social et culturel de nos sociétés : aussi notre bien-être et notre cadre de vie sont fortement menacés par la dégradation de la biodiversité.

Les scientifiques annoncent notre entrée dans la sixième grande crise d'extinction des espèces et les chiffres qui décrivent l'état de la biodiversité sont alarmants : le rythme auquel les espèces disparaissent est exceptionnellement soutenu, il est de 100 à 1000 fois supérieur au rythme naturel d'extinction. Au même titre que le changement climatique, l'érosion de la biodiversité constitue une des plus graves menaces environnementales au niveau mondial.

Le Conservatoire Botanique National de Brest, établissement public, scientifique et technique travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les gestionnaires d'espaces naturels, les réseaux d'éducation ou encore les organisations internationales pour mener à bien ses quatre missions dans l'Ouest de la France et dans les hauts lieux de biodiversité mondiaux :

- 1- Connaître le patrimoine végétal sauvage.
- 2- Conserver les éléments les plus rares et les plus menacés.
- 3- Conseiller les acteurs du territoire.
- 4- Sensibiliser les publics à la préservation de la flore et des milieux naturels.

Depuis de nombreuses années, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers agissent en faveur de la préservation de la biodiversité à travers de nombreuses actions telles que la gestion différenciée des espaces verts publics, la tendance au zéro produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces ou encore le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques.

En 2014, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ont adopté un Agenda 21 Biodiversité. C'est dans le cadre de cet outil que le Conservatoire Botanique national de Brest, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers s'engagent à travailler ensemble.

La convention cadre se décline sous la forme de conventions annuelles d'objectifs. Angers Loire Métropole, la ville d'Angers et le Conservatoire botanique national de Brest réfléchiront ensemble aux actions pouvant aider à la mise en œuvre de l'Agenda 21 Biodiversité. Il appartiendra au conservatoire de cadrer la déclinaison opérationnelle et les éléments de coût de ses actions identifiées pour permettre l'élaboration des conventions annuelles d'application.

La convention cadre, court sur une durée de 3 ans (2015-2017).

Elle définit les conditions générales de mise en œuvre et précise les modalités techniques du partenariat.

La convention 2015 décline les actions conduites dans l'année par le Conservatoire Botanique national de Brest et à leur prise en charge financière. La Maison de l'Environnement et du Développement durable pilote le projet.

Programme d'actions 2015 :

Bilan de la flore sauvage du territoire d'Angers Loire Métropole et de la ville d'Angers.

Résultats attendus :

- Un catalogue de la flore ;
- Un rapport d'études présentant les résultats statistiques et cartographiques et faisant leur interprétation ;
- Les données cartographiques de synthèse au format SIG ;
- Des propositions de valorisation des résultats et notamment une fiche type sur le territoire de la Ville d'Angers ;
- Une présentation orale des résultats devant les membres du comité technique et du comité scientifique Agenda 21 Biodiversité.

Modalités financières :

Coût : 9437 euros dont 2 000 euros à la charge de la Ville d'Angers.

La somme des montants inscrits dans les trois conventions annuelles d'application ne devra pas dépasser 40 000 euros au total.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2014-90 du 29 janvier 2014 du Conseil municipal de la ville d'Angers portant sur l'avis favorable au plan d'action 2014-2020 de l'agenda 21 Biodiversité d'Angers Loire Métropole

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'intérêt pour la collectivité de poursuivre l'Agenda 21 Biodiversité

**DELIBERE**

Approuve la convention cadre 2015-2017 entre le Conservatoire Botanique National de Brest, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers et la convention annuelle d'application 2015 et les suivantes (2016 et 2017).

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les conventions.

Impute les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice 2015 et suivants



**Isabelle LE MANIO :** Oui, nous vous proposons une convention-cadre avec le Conservatoire Botanique National de Brest, avec un programme d'actions, pour cette année 2015, du bilan de la flore sauvage du territoire d'Angers Loire Métropole et de la ville d'Angers, pour un coût de 9 437 euros, dont 2 000 euros étaient à la charge de la Ville.

**Monsieur le Maire :** 2 000 euros sur 9 437 pour le Conservatoire National de Brest dans le cadre de la lutte contre la disparition des espèces dont le rythme de disparition a été multiplié par 100 à 1 000 au cours de ces dernières années, ça me semble, honnêtement, un investissement très raisonnable, et je pense qu'on peut tous être d'accord et, au-delà de ça, ça a été évoqué tout à l'heure par Monsieur DULONG, c'est un véritable sujet sur lequel il n'y a pas de place pour de la politique politicienne, et nous sommes, de ce point de vue, en total accord avec les décisions qui sont prises au niveau national.

J'en profite pour indiquer, d'ailleurs, que nous avons réitéré, auprès de Madame ROYAL, une demande qui avait été faite par l'équipe précédente, je l'ai déjà fait par 2 fois, mais je m'appête sans doute à le refaire, sur le fait de dire que, dans le cadre de l'installation de l'agence de la biodiversité, Angers, avec l'ADEME, avait un certain nombre d'atouts à faire valoir et qu'on était tout à fait prêts à s'insérer dans un dispositif ; je le redis, parce qu'on est, là aussi, dans une forme de continuité.

S'il n'y a pas d'autres remarques sur cette délibération proprement dite, sur le programme qui vous est proposé, et sur cet engagement financier de la Ville dans le cadre de cette convention au titre de notre Agenda 21, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-127 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame LE MANIO, ça a été un plaisir. Monsieur CAPUS, garantie de la Ville.

## Délibération n° DEL-2015-128

### PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – Finances

#### Institut de Cancérologie de l'Ouest - Reconstruction du site d'Angers - Emprunt de 3 100 000 € auprès du Crédit Coopératif - Modification de la garantie de la Ville.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

### EXPOSE

L'Institut de Cancérologie de l'Ouest envisage de contracter auprès du Crédit Coopératif un emprunt de 3 100 000 € remboursable en 25 ans, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'établissement du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer la reconstruction du site d'Angers sur l'emprise du Centre Hospitalier Universitaire pour un montant de 73 millions d'euros.

Par délibération en date du 24 février 2014, la Ville d'Angers a déjà accordé sa garantie à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest.

Toutefois, une modification doit être apportée dans les caractéristiques du prêt (taux d'intérêt).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Vu l'article 2298 du Code Civil;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;

### DELIBERE

D'accorder la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 29,70 %, à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de trois millions cent mille euros (3 100 000 €), que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif, remboursable en 25 ans, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'établissement du contrat pour financer la reconstruction du site d'Angers.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, à hauteur de 29,70 % sur simple demande de la caisse prêteuse adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

Les caractéristiques de ce prêt avec préfinancement, consenti par le Crédit Coopératif sont actuellement, à titre indicatif, les suivantes :

Le prêt serait constitué de deux phases successives :

- Une phase de mobilisation des fonds durant laquelle les fonds seraient appelés progressivement au fur et à mesure de la réalisation du programme de travaux. Au terme de cette phase, la totalité des fonds mobilisés serait consolidée en un prêt amortissable
- Une phase d'amortissement durant laquelle les fonds seraient remboursés selon des conditions définies dès l'origine dans le contrat.

Phase de mobilisation :

- Date limite de mobilisation : 31/12/2015 (le dernier appel de fonds devra nous être adressé le 15/12/2015 au plus tard). Dans l'hypothèse où la totalité des fonds aurait été mobilisée avant le 31/12/2015, la consolidation ne pourrait intervenir, quant à elle, avant le 01/01/2016.
- Conditions financières : Euribor 3 mois + 1,80 %
- Calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours. Les intérêts sont calculés uniquement sur les sommes mobilisées, prorata temporis, et facturés trimestriellement à terme échu.
- Commission de non utilisation : 3,50 % du montant des fonds non appelés à la date de consolidation.

Phase d'amortissement :

A l'issue de la période de mobilisation, soit le 31/12/2015, les fonds seraient consolidés en un prêt amortissable aux caractéristiques suivantes :

- Durée : 25 ans
- Date de consolidation : 01/01/2016
- Périodicité des échéances : mensuelle pour le taux fixe garanti
- Calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours.
- Mode d'amortissement du capital : constant
- Conditions financières de la phase de remboursement

Taux fixe garanti :

- durée 5 ans : 4,50 % échéances mensuelles

OU

Taux révisable :

- Référence : Euribor 3 mois
- Marge sur index de référence :
- Durée du prêt 25 ans : 1,80 %

-

Autres conditions :

- Conditions de remboursement par anticipation : remboursement par anticipation possible en totalité ou partiellement à chaque échéance, sous réserve d'un préavis de 3 mois et du paiement d'une indemnité actuarielle.
- Souscriptions et commissions :
  - Souscription au capital du Crédit Coopératif : le caractère coopératif de l'Etablissement amène à demander une souscription de 0,50 % du montant prêté. Cette souscription bénéficie d'une rémunération pour les 2/3 de son montant. Elle est libérable à bonne fin du contrat.
  - Frais de dossier : 0,10 % du montant du prêt.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

Les autres articles restent sans changement.



**Emmanuel CAPUS :** Oui, la première délibération concerne une garantie d'un emprunt de 3 100 000 euros de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest pour la reconstruction de son site d'Angers, auprès du Crédit Coopératif. Je passe peut-être à la suivante.

**Monsieur le Maire :** Je pense qu'on peut peut-être présenter les garanties d'emprunt en même temps, sauf si vous avez le souhait qu'on les différencie. S'il n'y a pas de remarques, je vous invite à nous indiquer que vous en avez une deuxième.

## Délibération n° DEL-2015-129

### **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Quartier Saint Serge / Ney / Chalouère - Construction de 73 logements - Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) - Rue Boreau et Bd Carnot - Emprunt d'un montant total de 5 113 374 €- Garantie de la Ville.**

*Rapporteur : Emmanuel CAPUS,*

### **EXPOSE**

La Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 5 113 374 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 73 logements, rue Boreau et Boulevard Carnot à Angers, pour lesquels la décision de financement de l'État date de 2009.

Par délibération en date du 17 avril 2013, la Ville d'Angers a accordé sa garantie à la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers. En raison de l'optimisation financière de la dite opération, le montant du prêt doit être réduit. Le contrat de prêt n° 12286 est donc annulé et remplacé par le contrat n° 19787.

La Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) sollicite, à cet effet, la garantie de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de prêt n°19787 en annexe signé entre la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA), ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

### **DELIBERE**

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) , pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de cinq millions cent treize mille trois cent soixante quatorze euros (5 113 374 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 19787 constitué de 2 lignes de prêt, pour financer la construction de 73 logements, rue Boreau et Bd Carnot à Angers.



La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA), dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.



**Emmanuel CAPUS :** Donc, la deuxième garantie d'emprunt est une garantie d'un emprunt total de 5 113 374 euros pour la construction de 73 logements dans le quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère, par la Société d'Économie Mixte, par la SOCLOVA, rue Boreau et boulevard Carnot.

**Monsieur le Maire :** Très bien. En étant précisé que Monsieur DIMICOLI ne prendra pas part au vote quand on passera au vote sur celle-là.

## Délibération n° DEL-2015-130

### **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Construction de 43 logements - Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Résidence Debussy, Rue d'Orgemont - Emprunt d'un montant total de 4 122 000 € - Garantie de la Ville**

*Rapporteur : Christophe BECHU,*

### **EXPOSE**

La Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 4 122 000 € au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 43 logements rue d'Orgemont, à Angers, pour lesquels la décision de financement de l'État date de 2012.

La Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de prêt n°18191 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

### **DELIBERE**

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de quatre millions cent vingt deux mille euros (4 122 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 18191 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer la construction de 43 logements rue d'Orgemont, à Angers.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.



**Emmanuel CAPUS :** La suivante est une garantie d'un emprunt total de 4 122 000 euros pour la construction de 43 logements, Résidence Debussy, rue d'Orgemont, par la société Podéliha.

**Monsieur le Maire :** Et vous me confirmez bien que tout ça, c'est du logement social sur lequel nous apportons la garantie de la Ville pour soutenir un programme d'investissements ?

**Emmanuel CAPUS :** Je vous le confirme.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues, sur ces 3 délibérations, à l'exception de ce que j'ai indiqué concernant Daniel DIMICOLI, avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport à vos suffrages. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention.

Délibération n°2015-128 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n°2015-129 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n°2015-130 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Daniel DIMICOLI ne prend pas part au vote.

## Délibération n° DEL-2015-131

### PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

#### Société d'aménagement de la région d'Angers - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes - Approbation

*Rapporteur : Christophe BECHU, Maire*

#### EXPOSE

Les dispositions du Code des juridictions financières précisent que « les Chambres Régionales des Comptes arrêtent leurs observations définitives sous la forme d'un rapport d'observations... Le rapport d'observations est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. »

La Chambre Régionale des Comptes a été amenée à examiner les comptes de la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA), Société d'Economie Mixte, pour les années 2008 à 2012.

Ces observations sont aujourd'hui définitives, elles figurent intégralement en document annexe.

Comme prévu par la loi, je vous en donne connaissance.

Vu l'article L.243-5 du Code des juridictions financières,  
Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2015,

#### DELIBERE

Prend acte du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA).



**Monsieur le Maire :** Il me revient le fait de vous indiquer que la SARA a fait l'objet d'un rapport par la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, vous l'avez reçu.

Je vous propose, sauf s'il y avait des souhaits de votre part, de ne pas lui donner une audience particulière, pour plusieurs raisons. La première de ces raisons, c'est qu'on est à la veille d'une fusion entre la SARA et la SODEMEL qui fait que, dans les semaines qui viennent, y compris les prescriptions qui ont été faites seront à atteindre dans un objectif qui sera celui de SEM mutualisées. Le deuxième, c'est que je veux bien détailler devant vous les critiques qui ont été portées vis-à-vis de la SARA, de manière détaillée. Je vous propose simplement de faire état de la recommandation principale, puisqu'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes se distingue par une recommandation publique qui doit faire l'objet de mesures,

j'allais dire, correctives, et ensuite, d'un examen, dans le détail, de la manière dont la gestion a pu être mise en œuvre. S'il y a des questions, j'y répondrai ; sinon, je me contente d'une présentation relativement rapide, compte tenu des éléments de contexte que j'ai donnés. Mais si certains étaient frustrés que je n'entre pas dans le détail, je me tiendrais, bien entendu, à leur disposition pour le faire.

De manière extrêmement concrète, la Chambre Régionale des Comptes, qui a donc examiné la période 2008 à 2012, note que nous avons 2 recommandations à suivre : la première, qui est de limiter le recours systématique à la procédure de régularisation, par l'Assemblée Générale, pour les conventions réglementées ; et la deuxième remarque, la nécessité de renforcer le contrôle interne des actes de gestion entre les structures du groupe. Les raisons sont relativement simples, mais c'est pour ça qu'une partie, y compris des réponses à ces recommandations est déjà sur le point d'être mises en œuvre. La SARA a développé des activités nouvelles. Ces activités, qui n'étaient pas dans le cœur immédiat de métier, ont donné lieu à des conventions internes. Ces conventions internes auraient dû faire l'objet de davantage de publicité ; même s'il n'y a pas d'irrégularités dans la manière dont elles ont été conduites, il y a eu des manquements à des points de procédure. Le premier point sur les procédures de régularisation est un peu plus important à souligner : dès lors qu'il y a des conventions réglementées, il est souhaitable de les présenter avant, plutôt qu'après, pour que l'Assemblée Générale, ex post, vienne constater ou faire le travail qui aurait dû être fait de manière prévisionnelle par la structure. Pour le reste, vous avez le détail, et je suis à votre disposition si vous souhaitez entrer dans ce détail. Pas de remarques particulières ? Je ne reviens pas, du coup, sur ce qu'il y a à l'intérieur, et je vous propose de me donner acte puisqu'il n'y a pas véritablement de vote, du fait que je vous ai présenté, même de manière synthétique, les principales conclusions. Y a-t-il des oppositions à me donner acte ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n°2015-131 : Le Conseil Municipal prend acte.

## Délibération n° DEL-2015-132

### PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

#### Dissolution anticipée volontaire de la Société Publique Locale Angers Rives Nouvelles (SPL ARN)

Rapporteur : *Christophe BECHU*,

#### EXPOSE

Par délibération en date du 3 février 2015, le Conseil d'Administration de la SPL ARN a décidé de se prononcer pour la dissolution volontaire anticipée de la Société et sa liquidation amiable et de soumettre cette décision à l'assemblée générale des actionnaires.

Il est rappelé que la SPL ARN a été constituée par acte sous seing privé en date du 29 octobre 2012 entre la Ville d'Angers et la Communauté d'agglomération "Angers Loire Métropole" avec pour objet de mettre en œuvre le projet d'aménagement "Angers Rives Nouvelles".

Le capital de la société est fixé à 400 000 Euros divisé en 4 000 actions de 100 euros chacune intégralement libérées et réparties comme suit entre les deux collectivités actionnaires :

- Angers Loire Métropole : 1 000 actions correspondant à un apport de 100 000 Euros
- Ville d'Angers : 3 000 actions correspondant à un apport de 300 000 Euros

Il est aussi rappelé, s'agissant d'une société anonyme, que les collectivités actionnaires ne supportent les dettes et les pertes de la Société qu'à concurrence du montant de leurs apports conformément à l'article L.225-1 du Code de commerce.

En cas de boni de liquidation, le partage des capitaux propres subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les associés dans les mêmes proportions que leur participation au capital social.

La dissolution de la SPL ARN est motivée par la décision de la Ville d'Angers de redéfinir l'opération "Angers Rives Nouvelles" à une échelle plus réduite en adéquation avec les capacités de financement de la collectivité.

En conséquence de ce changement d'orientation, les conventions passées avec la SPL ARN en vue de la réalisation de cette opération d'aménagement ont été résiliées et la poursuite de l'activité sociale d'une société dédiée à la réalisation de cette opération n'est plus justifiée.

C'est dans ce contexte qu'intervient le projet de dissolution de la Société lequel sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-246 du code de commerce et de l'article 41 des statuts de la Société.

A compter de la dissolution s'ouvrira une période de liquidation pendant laquelle le liquidateur, nommé par l'assemblée générale, procède à la réalisation de l'actif et du passif de la Société. Monsieur Michel BALLARINI, actuel Directeur général délégué de la SPL ARN sera proposé aux fonctions de liquidateur.

A compter de la décision de dissolution, les pouvoirs du Président Directeur général, du Directeur général délégué et du Conseil d'administration prendront fin, la Société se trouvant gérée et représentée par le liquidateur désigné par l'assemblée générale.

L'activité de la société étant d'ores et déjà réduite et le sort du personnel traité, la clôture de liquidation devrait pouvoir intervenir avant le 31 décembre 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil d'administration de la SPL ARN en date du 3 février 2015,

VU les articles L.225-246 et suivants et L.237-1 et suivants du Code de commerce relatifs à la dissolution et à la liquidation des sociétés anonymes,

Vu l'article 41 des statuts de la SPL ARN,

### **DELIBERE**

Approuve le projet de dissolution volontaire anticipée et la liquidation amiable de la Société Publique Locale Angers Rives Nouvelles (SPL ARN) ;

Donne tous pouvoirs au représentant du Conseil municipal de la Ville d'Angers à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL ARN pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à la dissolution et à la liquidation de la Société.



**Monsieur le Maire :** Dans ces conditions, la délibération suivante porte sur la dissolution anticipée et volontaire de la Société Publique Locale Angers Rives Nouvelles dont nous avons parlé. Je m'arrête là ; si vous voulez refaire le débat, je suis à votre disposition. Avez-vous des questions ? Monsieur MAHÉ.

**Gilles MAHÉ :** Je vous rassure, ce ne sont pas des questions, mais pour être en cohérence avec, notamment, une expression que j'ai pu avoir au niveau du Conseil Communautaire où la délibération était semblable, nous voterons contre cette délibération. Vous connaissez nos différences sur les 2 projets Angers Rives Nouvelles et Angers Cœur de Maine ; on en a déjà évoqué un petit peu, mais on ne va pas continuer ici.

**Monsieur le Maire :** Mais, Monsieur MAHÉ, en fait, même en votant la dissolution d'Angers Rives Nouvelles sous forme de SPL, on pourrait défendre le projet Rives Nouvelles. Encore une fois, pour nous, il y a 2 sujets ; je me permets de le dire. Il y a le fait d'avoir créé une SPL dédiée sur un objet, et à côté, il y a le projet. On conteste le fait qu'une SPL dédiée ait été créée avec les coûts de fonctionnement qui ont été évoqués, et c'est la raison pour laquelle on va vers la dissolution. Ça ne nous empêche pas de porter des ambitions pour la reconquête de la rivière, et ça ne vous aurait pas empêché, tout en assurant la dissolution de ce dispositif, de mener à terme le projet Grether ; donc j'insiste sur ce point. Mais il faut que j'arrête. Je continue de penser, parfois, que je peux vous faire changer d'avis même quand vous avez énoncé un exposé... Bon. Donc je m'arrête là.

On va constater qui est pour et qui est contre la dissolution anticipée et volontaire de la SPL Angers Rives Nouvelles, et j'appelle la majorité à m'aider à faire faire cette économie au Budget de la Ville. Dans ces conditions, quels sont ceux qui s'opposent à la dissolution de la SPL Angers Rives Nouvelles ? Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Alors, je le refais, pardon. Quels sont ceux qui s'opposent à la dissolution ? Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Très bien. Et quels sont ceux qui sont favorables à cette économie de 1 million d'euros ? Je vous remercie.

Délibération n°2015-132 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité.

12 : Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Écoutez, il est 21 h 07, par respect pour le public qui est resté, il faut quand même encore qu'il y ait un ou 2 éléments qui permettent à tout le monde de pouvoir passer un bon moment. Mes chers collègues, on passe à la santé publique. Madame LE GOFF, c'est vous qui rapportez ou c'est Monsieur YVON ?

**Françoise LE GOFF** : Non, la première, ça va être Monsieur HENRY.

**Monsieur le Maire** : Ah... Très bien.



## Délibération n° DEL-2015-133

### SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

#### Association Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs Angevine (CASSPA) - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Maxence HENRY,

### EXPOSE

L'association Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs Angevine (CASSPA) a été créée en 2009. Elle a pour mission :

- Promouvoir la démarche palliative en Maine et Loire,
- Former et informer les professionnels de santé et le grand public,
- Améliorer l'articulation entre les acteurs de santé en lien avec les 4 équipes mobiles de soins palliatifs.

La CASSPA réunit des établissements des secteurs sanitaire, social et médico-social, les 4 équipes mobiles de soins palliatifs (Angers, Doué-la-Fontaine, Cholet, Saumur), des professionnels libéraux et des associations.

Pour mener à bien ses objectifs, la CASSPA mène différentes actions parmi lesquelles :

- L'organisation d'ateliers de soins palliatifs sur différentes thématiques,
- La formation en soins palliatifs par la simulation en lien avec le CHU et la faculté de médecine,
- L'élaboration d'un guide avec les 4 équipes mobiles intitulé « Accompagnement et soins palliatifs »,
- La création en 2015 d'un guide destiné aux usagers,
- L'organisation d'une conférence grand public sur la loi Léonetti et ses évolutions le 2 avril 2015 à Angers.

Pour aider l'association à mener à bien ses actions et notamment l'organisation d'une conférence grand public le 2 avril prochain sur la loi Léonetti, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mars 2015

### DELIBERE

Attribue à l'association Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs une subvention exceptionnelle de 2 000 euros.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Prévention Fonctionnement Subvention VA042O002, 798, 742.



**Maxence HENRY :** Oui, très rapidement, pour la numéro 33, effectivement, il s'agit d'accompagner l'association Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs Angevins, autrement appelée CASSPA 49, à pouvoir financer et organiser une soirée publique, une conférence-débat le 2 avril, donc jeudi soir, au Centre des Congrès, et nous proposons une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour les aider dans cette organisation.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur HENRY. Avez-vous mes chers collègues, des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport à vos suffrages. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-133 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Madame LE GOFF.

## Délibération n° DEL-2015-134

### SANTE PUBLIQUE - Santé mentale

#### Association des psychiatres de secteur infanto-juvénile (API) - XXXème journée de l'API du 25 au 27 juin 2015 à Angers - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : *Françoise LE GOFF*,

### EXPOSE

L'association des psychiatres de secteur infanto-juvénile (API) a été créée en 1984 pour rassembler les praticiens hospitaliers qui travaillent dans le champ de la pédopsychiatrie.

L'API favorise la transmission et les échanges sur les pratiques professionnelles, organise des journées annuelles nationales, des rencontres de perfectionnement pour les professionnels, des échanges avec les acteurs au niveau international, s'engage en faveur de l'accès aux soins pour tous, soutient des projets de recherche clinique pour une éthique de la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent.

Dans le cadre de ses activités, elle organise à Angers du 25 au 27 juin 2015 sa XXXème journée nationale sur le thème « les soins psychiques aux adolescents ». 120 professionnels sont attendus.

Compte tenu de l'intérêt de ce colloque et de l'engagement de la ville dans le champ de la santé mentale, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 400 euros destinée à soutenir l'organisation de cette XXXème journée de l'association API.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mars 2015

### DELIBERE

Attribue une subvention exceptionnelle de 400 euros pour soutenir l'organisation de cette XXXème journée de l'association API.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Prévention Fonctionnement Subvention VA042O002T07



**Françoise LE GOFF** : Merci Monsieur le Maire. La délibération numéro 34 : nous vous proposons une subvention de 400 euros pour soutenir l'association des psychiatres du secteur infanto-juvénile qui organise une journée sur le thème « les soins psychiques aux adolescents ». Notre ville est investie en santé mentale dans la relation avec les partenaires, notamment par son contrat local de santé, et nous vous proposons, donc, de soutenir cette manifestation.

**Monsieur le Maire** : Merci pour la présentation de cette délibération. Madame LE GOFF, vous ai-je dit, et me suis-je fait l'interprète et le porte-parole des membres de cette Assemblée, du plaisir, après 3 mois d'absence subis par les événements que vous avez malheureusement eu à affronter, vous ai-je dit le plaisir que nous avons à vous retrouver ce soir ? Vous nous avez fait très peur et ce serait bien de ne pas

recommencer. D'accord ? Mes chers collègues, je vais donc vous proposer, très simplement, qu'on puisse voter cette délibération. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-134 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Relation avec les partenaires des politiques sociales. Je crois que c'est toujours vous ?

**Françoise LE GOFF :** Oui. Merci beaucoup, enfin, c'est très émouvant et c'est un moment important pour reprendre pied dans l'activité de se sentir soutenue et d'avoir eu des mots des uns et des autres. Un grand merci à vous. Et je vais essayer de ne pas recommencer, c'est sûr. D'ailleurs, l'année prochaine, il n'y aura pas de sapin de Noël.

## Délibération n° DEL-2015-135

### **RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DES POLITIQUES SOCIALES - Centre Communal Action Sociale**

#### **Action Sociale - Conventions et avenants aux conventions pour l'exercice 2015**

*Rapporteur : Françoise LE GOFF,*

### **EXPOSE**

Le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, dispose que toute subvention supérieure à 23 000 euros, ou assortie de conditions d'octroi, doit donner lieu à la signature d'une convention avec les associations de droit privé bénéficiaires. La convention doit définir l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention accordée.

Les associations listées ci-dessous sont concernées par ces dispositions, sachant qu'elles reçoivent des subventions de la part des 3 collectivités Ville d'Angers, CCAS et ALM il s'agit donc :

- de valider les avenants aux conventions existantes avec les associations :

Avenant N°2 avec **l'Abri de la providence**/ Espaces accueil des demandeurs d'asile

*Objet de l'association : aide, assistance et secours aux personnes les plus démunies y compris les demandeurs d'asile*

Montant total des subventions 2015 : 56 500,00 €

Avenant N°1 avec **SOS Femmes**

*Objet de l'association : lutte contre les violences faites aux femmes*

Montant total des subventions 2015 : 36 200, 00 €

Avenant N°3 avec la **CLCV** (Consommation Logement et Cadre de Vie)

*Objet de l'association : mission de proximité pour lutter contre l'isolement dans les quartiers, information et défense des locataires et consommateurs*

Montant total des subventions 2015 : 76 954 €

Avenant N° 2 avec **Resto Troc**

*Objet de l'association : insertion sociale et professionnelle des familles au travers d'un restaurant associatif, d'un chantier d'insertion, de jardins familiaux et d'un relais parents-enfants*

Montant total des subventions 2015 : 22 250 €

Avenant N°4 avec **FILALINGE**

*Objet de l'association : contribution à l'insertion globale des personnes au travers d'activités permanentes créatrices de lien social et d'actions thématiques (laverie...)*

Montant total des subventions 2015 : 29 167 €

Avenant N°2 avec **PASS'AGE**

*Objet de l'association : contribution aux besoins de continuité et de fluidité des parcours des personnes âgées et accompagnement personnalisé en direction des bénéficiaires et de leurs proches.*

Montant total des subventions 2015 : 50 000€

Avenant N°7 avec le **Crédit Municipal de Nantes**

*Objectif du partenariat avec le Crédit Municipal de Nantes : faire bénéficier les Angevins du service public du prêt sur gages*

Montant total des subventions 2015 : 45 299€

Avenant N°2 avec les **Restaurants du Cœur**

*Objet de l'association : lutte contre la pauvreté et l'exclusion et soutien des personnes dans leur accès à l'alimentation*

Montant total des subventions 2015 : 42 500 €

Avenant N°2 avec le **Secours Populaire**

*Objet de l'association : aide matérielle, sanitaire, médicale, morale et juridique aux personnes en difficulté*

Montant total des subventions 2015 : 25 500 €

Avenant N° 2 avec la **Banque Alimentaire**

*Objet de l'association : distribution alimentaire par l'intermédiaire des associations.*

Montant total des subventions 2015 : 54 580 €

- de valider la convention avec l'association **Trait d'Union**

*Objet de l'association : actions d'insertion sociale – Création d'un espace de rencontre, de partage et d'aide pour tisser les liens entre les cultures, favoriser l'intégration des jeunes dans le milieu scolaire, social et culturel.*

Montant total des subventions 2015 : 72 815€

Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 3 mars 2015,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015,

## **DELIBERE**

Approuve les avenants avec les associations mentionnées ci-dessus et la convention avec l'association Trait d'Union.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015



**Françoise LE GOFF** : Alors, la délibération numéro 35 concerne les relations avec les partenaires des politiques sociales. Et je suis contente d'être revenue pour rassurer Madame VÉRON sur le travail qui se fait et qui se développe avec tous nos partenaires. Cette délibération propose de valider les avenants à plusieurs conventions existantes : l'Abri de la Providence, SOS femmes, la CLCV, Resto Troc, le Filalinge, Passage ; elle propose aussi de continuer le partenariat avec le Crédit Municipal de Nantes ; elle propose également de financer 3 associations pour soulager les charges qu'ils auront à payer à la Cité : ce sont les Restos du Cœur, le Secours Populaire, et la Banque Alimentaire ; et enfin, elle propose de valider le renouvellement de la convention avec l'association Trait d'Union qui œuvre dans le secteur du Grand-

Pigeon. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions, sinon merci d'adopter.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Rose-Marie VÉRON.

**Rose-Marie VÉRON :** Oui, merci, Monsieur le Maire. Madame LE GOFF, nous sommes, bien évidemment, ravis de vous retrouver dans cet hémicycle. Je profite de cette délibération pour saluer le travail des associations, l'engagement des bénévoles, le temps passé auprès des plus fragiles dont le nombre est croissant, et ce soutien aux associations est indispensable, et nous le voterons, bien évidemment, sans réserve. Et je crois que ce qui nous anime et, en tout cas, ce qui m'anime, c'est bien de lutter contre toutes les formes de pauvreté, de précarité, et d'accompagner les plus fragiles de notre ville ; je crois que c'est un engagement que nous portons.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame VÉRON. Madame TAHIRI.

**Alima TAHIRI :** Merci, Monsieur le Maire. C'est juste pour vous dire que je m'abstiendrai de voter sur cette délibération parce que je suis concernée par une des structures.

**Monsieur le Maire :** Madame THIAM.

**Astou THIAM :** Également, je vais m'abstenir pour être membre de cette association.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Dans les faits, vous ne prendrez pas part au vote, Mesdames, si vous le voulez bien, et je vous remercie de l'avoir précisé. Dans ces conditions, mes chers collègues, avez-vous d'autres questions ou remarques ? On s'arrête là, Madame LE GOFF ?

**Françoise LE GOFF :** Simplement dire que nous partageons aussi le souci de soutenir les associations et que le personnel du CCAS est particulièrement présent auprès de ces associations, et que, par ces financements et par le dialogue que nous avons avec, nous essayons aussi de rendre pérennes leurs actions, ce qui n'a pas toujours été le cas précédemment, puisque nous avons plusieurs associations qui sont en grande difficulté, et que c'est vraiment un souci important de pouvoir permettre une structure qui soit la plus pérenne possible. Voilà.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame LE GOFF. Et tout de suite, Madame VÉRON, là, se dit que, vraiment, elle a eu raison de vous souhaiter un bon retour et qu'elle était contente de vous retrouver. Allez, mes chers collègues, on va s'arrêter là. Je pense qu'il y a, là aussi, beaucoup de sujets qui nous rejoignent. On va voter à l'unanimité ces délibérations. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-135 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés. Mme Alima TAHIRA et Mme Astou THIAM ne prennent pas part au vote.

**Monsieur le Maire :** Association Soins Santé.

## Délibération n° DEL-2015-136

### SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

#### Association Soins Santé - ADAPEI 49 - Subventions de fonctionnement - Conventions de partenariats - Approbation

Rapporteur : *Françoise LE GOFF*,

### EXPOSE

Chaque année, la ville subventionne des associations dans les domaines de la santé et du handicap pour soutenir des actions qui rentrent dans le champ de la politique municipale.

Certaines de ces subventions sont attachées à la signature de conventions en fonction du montant ou de l'engagement de partenariat dont elles témoignent. Dans ce cadre, nous proposons deux conventions annuelles de partenariat avec :

- l'association « soins santé » pour soutenir le partenariat avec la ville sur les quartiers dans des actions de prévention et de promotion de la santé, l'action « revivre » d'accompagnement au deuil qu'elle propose et son intervention au sein de la maison de santé pluriprofessionnelle Hauts de Saint Aubin, pour un montant de 43 540 €;
- l'association « ADAPEI 49 » qui par son service ESCA'L propose un accueil de loisirs pour des enfants et des jeunes en situation de handicap mental, pour un montant de 20 300 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mars 2015

### DELIBERE

Approuve l'attribution des subventions d'un montant total de 63 840 €aux associations mentionnées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les deux conventions.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.



**Françoise LE GOFF** : Donc, il vous est proposé 2 subventions à la délibération numéro 36. D'abord, une subvention à l'association Soins Santé qui est une association d'une centaine de salariés que nous aidons à la fois pour qu'elle puisse payer le loyer dans la maison de santé pluri-professionnelle des Hauts-de-Saint-Aubin, et pour 2 actions particulières : l'accompagnement au deuil pour lequel elle fait un travail collectif et un accueil téléphonique, et un co-financements à un poste de prévention santé, pour un total de 43 540 euros, puisque c'est une association pour laquelle il y a une convention dans la mesure où elle perçoit plus



de 23 000 euros de fonds publics.

Et puis l'association l'ADAPEI 49 qui a un service qui s'appelle « Escale » qui propose un accueil de loisirs pour les enfants et les jeunes en situation de handicap mental, pour un montant de 20 300 euros.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues, sur les différentes délibérations qui viennent de vous être présentées, est-ce que vous avez des remarques ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Eh bien, écoutez, je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n°2015-136 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Nous en arrivons à la délibération 37. Journées Francophones de la Recherche en Soins, CHU d'Angers, attribution d'une subvention.

## Délibération n° DEL-2015-137

### SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

#### Journées Francophones de la Recherche en Soins - CHU d'Angers - Attribution d'une subvention

Rapporteur : *Françoise LE GOFF* ,

### EXPOSE

A l'occasion de congrès ou manifestations se tenant à Angers, la Ville peut accorder aux organisateurs une subvention destinée à alléger leurs frais.

Le CHU d'Angers organisera les 9 et 10 avril prochain, au Centre de Congrès, la deuxième édition des Journées Francophones de la Recherche en Soins. Cette manifestation, basée sur les recherches industrielle et académique, réunira des professeurs et chercheurs de la France et des pays francophones.

Aussi, il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000 € afin de couvrir les prestations logistiques indispensables au bon déroulement de ces journées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mars 2015

### DELIBERE

Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € au CHU d'Angers.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.



**Françoise LE GOFF** : Merci. Donc il s'agit de proposer 2 000 euros pour organiser cette journée que vous venez de décrire.

**Monsieur le Maire** : Parfait. Madame ROLLO.

**Véronique ROLLO** : Réjouie, je me réjouis de la tenue de ce rassemblement de chercheurs paramédicaux, mais je ne prendrai pas part au vote parce que je suis concernée par l'organisation de ce congrès.

**Monsieur le Maire** : Très bien. Je le note. Y a-t-il d'autres prises de parole ? S'il n'y a pas d'opposition et s'il n'y a pas d'abstention, il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-137 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Mme Véronique ROLLO ne prend pas part au vote.

**Monsieur le Maire** : Enfin, un contrat de cession de droit.

## Délibération n° DEL-2015-138

### SANTE PUBLIQUE - Santé mentale

#### Semaine d'Information sur la Santé Mentale 2015 - Spectacle "42ème parallèle" - Compagnie Eoliharpe - Contrat de Cession de droit de représentation

Rapporteur : *Françoise LE GOFF*,

### EXPOSE

Chaque année la ville d'Angers participe à l'organisation locale des Semaines d'Information en Santé mentale (SISM)

Les SISM s'adressent au grand public. Elles ont pour objectifs ;

- Sensibiliser le public aux questions de santé mentale
- Informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale
- Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale
- Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

En 2015, elles ont eu lieu du 16 au 29 mars sur le thème « Etre adolescents aujourd'hui ». Le programme proposé sur Angers et son agglomération a permis de répondre aux objectifs avec des expositions, des conférences débats, des portes ouvertes, des spectacles culturels.

Le spectacle proposé par la compagnie Eoliharpe était porté par les associations hébergées à la Cité (pôle santé handicap, le SAAS, terre des sciences) et le collectif SISM. Le spectacle « 42<sup>ème</sup> parallèle » est un voyage musical, une invitation à faire le tour du monde, une manière singulière de rencontrer l'humanité dans sa diversité. Il a été vu par 50 spectateurs issus de l'IMPro Monplaisir, le Centre d'accueil et de soins pour adolescents du CESAME et de l'association Lire Ecrire Compter. A l'issue du spectacle, des ateliers d'expression artistique et musicale ont permis au public d'exprimer ce qui a été vécu pendant la rencontre.

Le coût du spectacle « 42<sup>ème</sup> parallèle » est de 850 euros pris en charge par la ville d'Angers.

L'engagement de la compagnie Eoliharpe passe par un contrat de cession de droit de représentation. L'objet de la présente délibération est d'autoriser Mr le Maire à signer le contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie Eoliharpe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

### DELIBERE

Approuve le contrat de cession de droit de représentation d'un montant de 850 euros.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.



**Françoise LE GOFF :** Donc la délibération numéro 38 qui concerne un spectacle qui a été proposé dans le cadre de la semaine d'Information en Santé Mentale sur le thème « Être adolescent aujourd'hui », et qui a proposé à des spectateurs, des jeunes issus de l'IM-Pro Monplaisir, du CESAME, et de l'association « Lire Écrire Compter », de participer à un spectacle, enfin d'assister à un spectacle, plutôt, et de participer à des ateliers sur le thème de la découverte du monde. Donc il s'agit de contrat de cession ; c'est un peu compliqué, en fait, on achète un spectacle et on s'engage à acquitter les frais à différentes sociétés.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions sur le « 42e parallèle » ? Sur John Passos ? Sur rien d'autre ? Très bien. Nous y allons. S'il n'y a pas d'autres questions, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Délibération n°2015-138 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Il en est ainsi décidé.

## Délibération n° DEL-2015-139

### PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

#### Commissions Municipales - Composition - Modificatif

Rapporteur : *Christophe BECHU*,

#### EXPOSE

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil municipal a procédé à la création des commissions suivantes :

- Commission Solidarités,
- Commission Aménagement et cadre de vie,
- Commission Educations,
- Commission Finances,

Suite à la démission de Monsieur Abde Rahmène AZZOUZI, c'est Monsieur Vincent DULONG qui devient conseiller municipal.

Il convient aujourd'hui de remplacer Monsieur Abde Rahmène AZZOUZI en tant que membre de la commission Finances et de la commission Aménagement et cadre de vie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2014-160 du 14 avril 2014, constituant la création des commissions thématiques,

Vu la délibération DEL-2014-247 du 26 mai 2014, constituant la composition des commissions thématiques,

Considérant la candidature de :

- Monsieur Vincent DULONG en tant que membre de la commission Finances et de la commission Aménagement et cadre de vie

#### DELIBERE

Elit Monsieur Vincent DULONG membre de la Commission Finances et de la Commission Aménagement et Cadre de vie.



**Monsieur le Maire :** Monsieur DULONG ne nous a pas quittés définitivement ? Mais je vais quand même vous proposer qu'on lui attribue des Commissions, parce qu'il reviendra. Donc, il s'agit, très simplement, de, compte tenu de la démission de Monsieur AZZOUZI, d'installer Monsieur DULONG dans les Commissions où siégeait Monsieur AZZOUZI. Ça a comme conséquence, pour la délibération 39, de désigner Monsieur DULONG en tant que membre de la Commission des Finances et Aménagement et Cadre de Vie.

## Délibération n° DEL-2015-140

### PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

#### Etablissements d'enseignement du second degré - Lycée Jean Moulin - Désignation d'un représentant - Modificatif

Rapporteur : *Christophe BECHU*,

### EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, le Conseil municipal a désigné ses représentants au sein des différents conseils d'administration des collèges et lycées.

Suite à la démission de Monsieur Abde Rahmène AZZOUZI de son mandat de conseiller municipal, c'est Monsieur Vincent DULONG qui devient conseiller municipal.

Il convient aujourd'hui de remplacer Monsieur Abde Rahmène AZZOUZI pour représenter la Ville d'Angers au conseil d'Administration du lycée Jean Moulin  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015,

Considérant la candidature de :

- Monsieur Vincent DULONG pour représenter la Ville d'Angers au conseil d'Administration du lycée Jean Moulin.

### DELIBERE

Désigne Monsieur Vincent DULONG pour représenter la ville d'Angers au conseil d'Administration du lycée Jean Moulin



**Monsieur le Maire :** La délibération suivante consistera à lui demander de représenter la Ville au Conseil d'Administration Jean Moulin, pour les mêmes raisons. Je pense que, là-dessus, il n'y a pas de difficulté. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n°2015-139 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération n°2015-140 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

## Délibération n° DEL-2015-141

### **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Prospective et observation sociale et urbaine**

#### **Société Française d'Evaluation (SFE) - Désignation de représentants**

*Rapporteur : Christophe BECHU ,*

### **EXPOSE**

La Société Française d'Evaluation (SFE) est une association qui réunit des membres individuels, des membres institutionnels tels que des laboratoires de recherche publics et privés, des sociétés de conseil, des écoles, des organismes publics, des organisations à but non lucratif, actifs dans le champ de l'évaluation au sens large.

La participation de la Ville d'Angers à la Société Française d'Evaluation, répond à un souci de partager les méthodes et objets d'évaluation entre les différents membres adhérents. Il s'agit de renforcer la qualité des évaluations produites par la Ville, en s'inscrivant dans le réseau de collectivités inscrites dans des démarches d'évaluation.

Il convient aujourd'hui de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la Ville d'Angers au sein de la Société Française d'Evaluation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant les candidatures de :

- Monsieur Emmanuel CAPUS, Adjoint au Maire, membre titulaire
- Madame Michelle MOREAU, Adjointe au Maire, membre suppléant

### **DELIBERE**

Désigne Monsieur Emmanuel CAPUS en tant que membre titulaire et Madame Michelle MOREAU en tant que membre suppléant pour représenter la Ville au sein de l'association SFE.



**Monsieur le Maire :** Ensuite, en ce qui concerne la Société Française d'Évaluation, nous avons 2 candidats : Emmanuel CAPUS comme membre titulaire, et Michelle MOREAU comme membre suppléant. Il vous est proposé de les désigner pour représenter la Ville. Pas de remarques ?

## Délibération n° DEL-2015-142

### PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

#### Pôle d'Enseignement Supérieur Artistique Spectacle Vivant Bretagne Pays de Loire - Désignation de représentants - Modificatif

Rapporteur : *Christophe BECHU* ,

#### EXPOSE

Les collectivités territoriales, avec le concours de l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication) ont constitué, en régions Bretagne et Pays-de-la-Loire, un ensemble de lieux d'enseignement, de création et de diffusion artistiques du spectacle vivant (musique, danse, théâtre).

Les Régions Bretagne et Pays de la Loire, les Villes d'Angers, Nantes et Rennes, l'Etat (DRAC Bretagne et Pays de la Loire) et les Universités Rennes 2 et de Nantes, se sont rapprochés pour constituer un ensemble cohérent en un Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant sous la forme juridique d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC). Celui-ci a été créé en 2011.

La Ville d'Angers est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur Marcel MOULAN avait été désigné par le Conseil Municipal du 14 avril 2014 délégué suppléant au sein de l'EPCC.

Il convient aujourd'hui de remplacer Monsieur Marcel MOULAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant la candidature de :

- Madame Pascale MARCHAND

#### DELIBERE

Désigne Madame Pascale MARCHAND, comme déléguée suppléante au sein de l'EPCC en remplacement de Monsieur Marcel MOULAN.



**Monsieur le Maire :** J'en arrive à la désignation de représentants pour le Pôle d'Enseignement Supérieur Artistique Spectacle Vivant Bretagne Pays de la Loire où Madame MARCHAND deviendrait déléguée suppléante au sein de l'EPCC en remplacement de Monsieur MOULAN. Pas de remarques ?



## Délibération n° DEL-2015-143

### **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées**

#### **Association Centre National de Recherche Pédagogique Galerie Sonore - Désignation de représentants - Modificatif**

*Rapporteur : Christophe BECHU,*

### **EXPOSE**

L'association a pour but d'assurer le fonctionnement du Centre National de Recherche Pédagogique "Galerie Sonore d'Angers" et de toutes les activités qui lui sont liées, et de développer l'initiation aux pratiques musicales, notamment sur Angers et son agglomération et en Région Pays de Loire.

L'article 10 des statuts prévoit 3 représentants de la ville d'Angers à son Conseil d'administration.

Madame Pascale MARCHAND avait été désignée par le Conseil Municipal du 14 avril 2014 pour représenter la Ville au sein de l'Association Centre National de Recherche Pédagogique Galerie Sonore.

Il convient aujourd'hui de remplacer Madame Pascale MARCHAND.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015,  
Considérant la candidature de :

- Monsieur Marcel MOULAN

### **DELIBERE**

Désigne Monsieur Marcel MOULAN, pour représenter la ville d'Angers au sein de l'Association Centre National de Recherche Pédagogique « Galerie Sonore d'Angers »



**Monsieur le Maire :** Ce serait, en revanche, l'opération inverse où Monsieur MOULAN représenterait la Ville d'Angers au sein de l'association « Galerie Sonore d'Angers » en remplacement de Madame MARCHAND. C'est, si j'ose dire, un jeu de chaises musicales. Je vous remercie, ça fait une semaine que je la prépare.

**Délibération n° DEL-2015-144**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées  
Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education - Désignation d'un représentant**

*Rapporteur : Christophe BECHU,*

**EXPOSE**

Le règlement intérieur de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) – Académie de Nantes prévoit pour chacun de ses cinq sites de formation la création d'un comité départemental chargé de participer par ses avis et propositions à l'élaboration de la politique académique de l'ESPE.

Chaque comité départemental est composé de membres de droit, de membres élus et de membres désignés.

La Ville d'Angers en tant que chef-lieu de département doit procéder à la désignation d'un représentant au sein du comité départemental du site de formation d'Angers de l'ESPE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Ville d'Angers au sein du comité départemental du site de formation d'Angers de l'ESPE.

Considérant la candidature de :

- Monsieur Ahmed EL BAHRI

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

**DELIBERE**

Désigne Monsieur Ahmed EL BAHRI en tant que représentant de la Ville d'Angers au sein du comité départemental du site de formation d'Angers de l'ESPE.



**Monsieur le Maire :** Et, en ce qui concerne l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, de désigner Monsieur EL BAHRI. S'il n'y a pas de remarques, je soumetts l'ensemble de ces modifications à vos suffrages. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-141 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.  
Délibération n°2015-142 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.  
Délibération n°2015-143 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.  
Délibération n°2015-144 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues. Monsieur PILET, vous avez un rapport qui concerne le village de Lamoura.

## Délibération n° DEL-2015-145

### PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Contentieux - LAMOURA - Mise en recouvrement de la contribution des villes membres du Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de LAMOURA (SIVVL) pour la fin de l'exercice 2014 et le début de l'exercice 2015. Approbation.**

*Rapporteur : Benoit PILET ,*

### EXPOSE

La délibération en date du 27 octobre 2014 avait permis de mettre en exergue les difficultés que la Ville d'Angers éprouve pour se retirer du SIVVL.

Un courrier avait, alors, été envoyé au président du SIVVL pour lui rappeler le souhait de procéder le plus rapidement possible à la dissolution du syndicat et surtout de protester contre les critères de répartition des charges. Pour mémoire, il y avait deux critères selon qu'il s'agissait de charges ou de produits. Les charges étaient payées sur la base du critère de la population et les recettes devaient être réparties en fonction du nombre de nuitées. Ces critères étaient particulièrement défavorables aux communes les plus importantes, en l'espèce, RENNES, ANGERS et LORIENT. ANGERS devait donc contribuer à hauteur de 19.92%.

Le 31 janvier dernier, une réunion du comité syndical s'est tenue et des nouveaux critères de répartition ont été adoptés. Des propositions avaient été élaborées par un groupe de travail qui s'était réuni à plusieurs reprises. Avant d'aboutir aux propositions, plusieurs principes ont fait l'objet d'un consensus à savoir :

- La clé d'usage dite « clé nuitées » a été définitivement abandonnée. En effet, elle était applicable en période d'activité, mais aujourd'hui le village de vacances de Lamoura est désormais fermé. Il n'y aura donc plus de rentrées d'argent.
- Le régime de propriété du SIVVL est celui de la solidarité dans l'indivision. Il n'est donc pas possible d'affecter tel ou tel bâtiment à une collectivité déterminée. Cela a conduit à considérer que les produits de la vente du village devront être répartis de la même manière que celui de l'appel de charges.
- La clé « population » posait des difficultés et ne permettait pas de dégager un consensus. Une pondération de ce critère a donc été recherchée.
- Que le produit de la vente qui sera réalisée ne servira qu'à compenser les différentes charges que les collectivités membres auront dû acquitter avant la dissolution définitive du SIVVL.

Différentes simulations ont pu être faites pour mettre en œuvre ces principes. Il en est ressorti finalement la solution suivante :

- Angers : 14.42%
- Chalon-Sur-Saône : 7.85%
- Chauny : 3.85%
- Longjumeau : 4.68%
- Lorient : 8.45%
- Marly-Le-Roi : 4.28%
- Rennes : 18.83%
- Saint-Dizier : 5.04%

- Sartrouville : 8.10%
- Suresnes : 7.88%
- Troyes : 8.59%
- Ris-Orangis, Mennecy  
Bondoufle 8.03%

**TOTAL 100%**

Le comptable public a donc réalisé un appel de fonds de 70 057.32 € en date du 10 décembre 2014. Il s'agit du deuxième acompte de la participation au SIVVL de la Ville d'Angers actée par la délibération du 6 décembre 2014.

Il a également émis un avis de somme à payer de 188 074 € en date du 5 février 2015 en vertu de la délibération du SIVVL en date du 31 janvier 2015, la nouvelle clé de répartition ayant été appliquée pour la première fois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission des Finances en date du 19 mars 2015.

### **DELIBERE**

Autorise le Maire à ordonner les dépenses de 70 057.32 € et de 188 074 € au profit du SIVVL.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 sur l'imputation budgétaire concernée.



**Benoît PILET** : Un petit peu de teasing, ça ne fait jamais de mal. Sur 2 appels de fonds : un qui concerne 2014 et un pour 2015, qui sont toujours des sommes coquettes, à hauteur de 70 057,32 euros et 188 074 euros. Le petit changement par rapport à 2013 et 14, c'est que notre participation a baissé d'un quart suite à de multiples négociations que nous avons pu avoir avec Gilles LATTÉ, ici présent, auprès du Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de Lamoura. Nous avons espoir que la cession dudit village, qui a fermé ses portes le 27 juillet, pourrait s'accélérer, mais depuis 4 mois, la Région Franche-Comté et les Départements du Jura ne font que traîner ; j'ose espérer qu'avec le changement de majorité, ça puisse s'accélérer prochainement. Donc je vous demande que le Maire puisse être autorisé à ordonner les dépenses de 70 057,32 euros et de 188 074, au profit du SIVVL afin qu'il puisse payer les charges qui lui incombent quant au fonctionnement, uniquement hors d'eau, hors gel, du village, et du paiement des salariés qui sont toujours à charge, à hauteur de 150 % au CDG du Jura.

**Monsieur le Maire** : Avons-nous réellement le choix ? Non. Sauf à ce que ce soit une dépense qui, ensuite, soit prescrite par le Préfet. Dans ces conditions, mes chers collègues, sauf s'il y a des questions, je vous propose évidemment qu'on inscrive les sommes pour lesquelles nous avons reçu une demande émanant de l'autorité préfectorale. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.  
Délibération n°2015-145 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : Madame LEBLANC.

## Délibération n° DEL-2015-146

### RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

#### Déplacements et accueils de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : Catherine LEBLANC,

#### EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

♦ Institution Mongazon Accueil d'élèves allemands Du 17 au 26 mars 2015 .....	150 €
♦ Collège Jean Lurçat Accueil d'élèves espagnols Du 7 au 11 avril 2015 .....	150 €
♦ Collège David d'Angers Accueil d'élèves américains Du 8 mars au 4 avril 2015 .....	150 €
♦ Collège Saint Augustin Accueil d'élèves irlandais Du 26 au 31 mars 2015 .....	150 €
♦ Lycée Chevrolier Accueil d'élèves américains Du 28 mars au 6 avril 2015 .....	150 €
♦ Lycée Sacré Cœur Accueil d'élèves polonais Du 7 au 11 avril 2015 .....	150 €
♦ Lycée Sacré Cœur Accueil d'élèves espagnols Du 22 au 28 mars 2015 .....	150 €
♦ Lycée Ste Agnès Accueil d'élèves espagnols Du 21 au 28 mars 2015 .....	150 €
♦ Lycée Ste Agnès Accueil d'élèves japonais	

Du 19 au 28 mars 2015 .....	150 €
♦ Lycée Ste Agnès Accueil d'élèves polonais Mars – avril 2015 .....	150 €
♦ Lycée Ste Agnès Accueil d'élèves américains Du 15 au 22 mars 2015 .....	150 €
♦ Collège Chevreul Séjour à Séville (Espagne) du 22 au 28 mars 2015 1 classe (29 élèves dont 9 boursiers) .....	280 €
♦ Collège La Madeleine Séjour à Osnabrück (Allemagne) du 25 février au 06 mars 2015 2 classes (33 élèves dont 3 boursiers) .....	860 €
♦ Collège Jean Lurçat Séjour à Montserrat (Espagne) du 7 au 11 avril 2015 1 classes (18 élèves dont 13 boursiers) .....	1 000 €
♦ Collège Saint Jean de la Barre Séjour à Londres (Angleterre) du 15 au 20 mars 2015 3 classes (69 élèves dont 22 boursiers) .....	740 €
♦ Collège Jean Monnet Séjour à Londres (Angleterre) du 6 au 11 avril 2015 3 classes (74 élèves dont 19 boursiers) .....	680 €
♦ Collège Jean Monnet Séjour à Londres (Angleterre) du 6 au 11 avril 2015 1 classe (27 élèves dont 5 boursiers) .....	200 €
♦ Collège Jean Monnet Séjour à Madrid (Espagne) du 6 au 10 avril 2015 2 classes (60 élèves dont 8 boursiers) .....	360 €
♦ Institution Mongazon Séjour à Rome (Italie) du 21 au 27 mars 2015 2 classes (56 élèves dont 1 boursier) .....	220 €
♦ Institution Mongazon Séjour à Chicago (États-Unis) du 6 au 19 avril 2015 1 classe (20 élèves) .....	1220 €
♦ Institution Mongazon Séjour à Pampelune (Espagne) du 23 au 27 mars 2015 2 classes (34 élèves) .....	400 €
♦ Institution Mongazon Séjour à Dublin (Irlande) du 20 au 26 mars 2015 2 classes (50 élèves) .....	200 €
♦ Institution Mongazon Séjour en Pologne du 21 au 28 mars 2015	

1 classe (20 élèves) .....	100 €
♦ Collège St Augustin	
Séjour à Galway (Irlande) du 24 février au 3 mars 2015	
1 classe (30 élèves dont 3 boursiers) .....	260 €
♦ Collège St Augustin	
Séjour à Manchester (Angleterre) du 9 au 13 mars 2015	
1 classe (24 élèves dont 1 boursier) .....	120 €
♦ Collège St Augustin	
Séjour à Barcelone (Espagne) du 23 au 29 mars 2015	
2 classes (35 élèves dont 4 boursiers) .....	280 €
♦ Collège François Rabelais	
Séjour à Brighton (Angleterre) du 30 mars au 3 avril 2015	
4 classes (106 élèves dont 28 boursiers) .....	960 €
♦ Collège François Rabelais	
Séjour à Salamanque (Espagne) du 6 au 11 avril 2015	
2 classes (49 élèves dont 14 boursiers) .....	480 €
♦ Collège Félix Landreau	
Séjour en Espagne du 22 au 27 mars 2015	
2 classes (56 élèves dont 20 boursiers) .....	600 €
♦ Collège Immaculée Conception	
Séjour à Aranda de Duero (Espagne) du 19 au 26 mars 2015	
1 classe (16 élèves dont 6 boursiers) .....	320 €
♦ Collège St Charles	
Séjour à Orpington (Angleterre) du 15 au 21 avril 2015	
2 classes (54 élèves dont 5 boursiers) .....	300 €
♦ Collège St Charles	
Séjour à Salamanque (Espagne) du 23 au 29 mars 2015	
2 classes (47 élèves dont 3 boursiers) .....	260 €
♦ Lycée Joseph Wresinsky	
Séjour à Barcelone (Espagne) du 8 au 12 avril 2015	
2 classes (36 élèves dont 7 boursiers) .....	340 €
♦ Lycée Saint Martin	
Séjour en Pologne du 21 au 28 mars 2015	
1 classe (19 élèves dont 2 boursiers) .....	140 €
♦ Lycée Sacré Cœur	
Séjour à Londres (Angleterre) du 30 mars au 3 avril 2015	
1 classe (28 élèves dont 1 boursier) .....	120 €
♦ Lycée Jean Moulin	
Séjour à Cracovie (Pologne) du 30 mars au 5 avril 2015	
2 classes (31 élèves dont 1 boursier) .....	220 €



♦ Lycée Joachim du Bellay  
Séjour à Florence (Italie) du 28 mars au 3 avril 2015  
2 classes (53 élèves dont 7 boursiers) ..... 340 €

**TOTAL**

**12 650 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

### **DELIBERE**

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 12 650 €, détaillé comme suit :

- ♦ 2 290 € à l'Institution Mongazon
- ♦ 1 150 € au Collège Jean Lurçat
- ♦ 740 € au Collège Saint Jean de la Barre
- ♦ 150 € au Collège David d'Angers
- ♦ 810 € au Collège Saint Augustin
- ♦ 280 € au Collège Chevreul
- ♦ 860 € au Collège La Madeleine
- ♦ 1 240 € au Collège Jean Monnet
- ♦ 1 440 € au Collège François Rabelais
- ♦ 600 € au Collège Félix Landreau
- ♦ 320 € au Collège Immaculée Conception
- ♦ 560 € au Collège Saint Charles
- ♦ 340 € au Lycée Joseph Wresinsky
- ♦ 140 € au Lycée Saint Martin
- ♦ 220 € au Lycée Jean Moulin
- ♦ 340 € au Lycée Joachim du Bellay
- ♦ 150 € au Lycée Chevroliier
- ♦ 420 € au Lycée Sacré Cœur
- ♦ 600 € au Lycée Sainte Agnès

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.



**Catherine LEBLANC** : Oui, Monsieur le Maire. Donc la dernière délibération, c'est l'usage, concerne le fait que la Ville soutienne les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les collèges et lycées. Donc vous avez une liste des collèges et lycées qui ont demandé un soutien. Ça représente une

somme de 12 650 euros que je vous demande de bien vouloir approuver.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Merci, Madame LEBLANC, pour la présentation de ce rapport. Avez-vous des questions ? Si vous n'avez pas de questions, je soumetts ce dernier rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Pardon, une abstention de la part de Monsieur PAGANO, qui est une demi-abstention en fait, sur une partie des demandes.

Délibération n°2015-146 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.  
1 abstention : M. Alain PAGANO

<p style="text-align: center;"><b>LISTE DES DECISIONS DU MAIRE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b></p>
---

*Date de transmission au  
contrôle de légalité*

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE,  
FORMATION**

- |            |   |                 |
|------------|---|-----------------|
| DM-2015-45 | Ecole Dacier - Activités scolaires et périscolaires - Convention d'occupation avec l'Université de Nantes du gymnase de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)-1er semestre 2015.<br>Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement de la somme forfaitaire de 3 480 € | 16 février 2015 |
|------------|---|-----------------|
- 

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE**

- |            |  |                 |
|------------|--|-----------------|
| DM-2015-44 | Service Ville d'art et d'histoire - Réalisation d'une application infographique expérimentale - Convention de partenariat avec l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) Laval et la Société publique régionale de l'abbaye de Fontevraud   | 13 février 2015 |
| DM-2015-42 | Muséum des sciences naturelles - Exposition "Zoos humains" - contrat de prêt avec la maison de quartier Belle-Beille - Centre Jacques Tati.<br>Dans le cadre de l'itinérance de l'exposition "zoos humains, l'invention du sauvage" à partir de 2015, un contrat de prêt est établi entre la Ville d'Angers et la Maison de quartier Belle-Beille - Centre Jacques Tati à Angers qui accueillera l'exposition du 2 mars au 10 avril 2015.          | 16 février 2015 |
| DM-2015-43 | Salle Claude Chabrol - Saison 2014/2015 - Contrat de mise à disposition gratuite - Contrat de mise à disposition à titre onéreux<br>La Ville d'Angers organise différents spectacles à la salle Claude Chabrol pour la saison 2014/2015. A cet effet, les contrats suivants sont établis:<br>- Contrat de mise à disposition gratuite avec la compagnie Métis<br>- Contrat de mise à disposition à titre onéreux avec Les R'Culéens: 290€/par jour | 16 février 2015 |

- DM-2015-46 Tour Saint-Aubin - Mise à disposition de la salle d'exposition du rez-de-chaussée à titre gracieux - Conventions avec Monsieur Frédéric Saulou du 13 au 23 février, Monsieur Eric Hamon du 27 février au 9 mars, Mme Otilia Dartige du 10 au 20 avril, Monsieur Didier Marsault du 24 avril au 4 mai, La Maison de l'Europe Angers et Maine-et-Loire du 7 au 13 mai 2015. 17 février 2015
- DM-2015-50 Grand Théâtre - Saison 2014/2015 - Contrat avec partage de recettes avec l'association Amarillis - Contrat mise à disposition du studio -1 avec l'association Résonance - Contrats de mise à disposition gratuite avec Toccata Europe et Suttree Music. 19 février 2015
- DM-2015-57 Bibliothèque municipale - Braderie - Tarifs  
Chaque année, la Bibliothèque municipale organise une vente de documents devenus obsolètes, défraîchis ou en multiples exemplaires. Il convient de fixer le prix des documents à 1 € et 5 € selon l'état et le prix d'achat d'origine (30 documents maximum par personne). 02 mars 2015
- 

### **ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS**

- DM-2015-36 Salle Jacques Millot - Locaux associatifs - Convention de mise à disposition à l'Association Promotion Football Angevin. 09 février 2015  
La convention conclue avec l'Association Promotion Football Angevin pour la mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte de la salle Jacques Millot, 1 rue de la Lande, est arrivée à échéance. Il convient de passer un nouveau contrat avec ladite association.
- DM-2015-53 Halle de tennis du Lac de Maine - Locaux associatifs - Approbation de la convention avec l'Athlétic Club Belle Beille Tennis et l'AS Lac de Maine Tennis. 20 février 2015  
La convention conclue avec l'A.C.B.B. Tennis et l'AS Lac de Maine Tennis pour la mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte de la halle de tennis Montesquieu, route de Pruniers, est arrivée à échéance. Il convient en conséquence de conclure un nouveau contrat avec lesdites associations.
- DM-2015-56 Salle Jean Moulin - Locaux associatifs - Approbation de la convention avec la Vaillante Angers Tennis de table. 02 mars 2015  
La Ville d'Angers met à la disposition de la Vaillante Angers Tennis de table un espace de stockage de 15 m<sup>2</sup> et un local de rangement de 13,89 m<sup>2</sup> situés dans l'enceinte de la salle Jean Moulin.  
Il convient de passer une convention avec ladite association pour en définir les modalités d'occupation.
-

---

**PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES,**  
**ADMINISTRATION ET MOYENS**

- DM-2015-34 Quartier Roseraie/Orgemont - Locaux 2 square Dumont d'Urville - Convention de mise à disposition avec l'Association des Habitants Dumont d'Urville. 20 février 2015  
Propriétaire : Angers Loire Habitat - Locataire : Ville d'Angers - Sous-Locataire : Association des Habitants Dumont d'Urville - Transfert du bâtiment 4 square Dumont d'Urville 1<sup>er</sup> étage au RDC du square Dumont d'Urville - Durée : à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 - 1 an renouvelable par tacite reconduction - Objet : Convention de mise à disposition pour un logement de 141 m<sup>2</sup> au rez de chaussée - Activité de l'association : Soutien scolaire - Redevance : mensuelle : 470 €- Charges : Provision de charges.
- DM-2015-37 Quartier Centre-Ville - Locaux boulevard Olivier Couffon - Convention de mise à disposition avec la Prévention Routière. 20 février 2015  
Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Prévention Routière - Relogement suite à la réorganisation des services de la Voirie - Durée: 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 - Objet: Convention de mise à disposition pour des locaux privatifs de 53,72 m<sup>2</sup> - Activités: Actions de prévention et de sensibilisation aux usagers de la route - Redevance: Gratuité - Charges: Ratio.
- DM-2015-39 Quartier Roseraie/Orgemont - Relais Accueil Jean Vilar - Rue François Mauriac - Convention de mise à disposition temporaire avec l'association COSMOPOLITAN. 16 février 2015  
Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : COSMOPOLLITAN - Renouvellement - Durée : du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 mars 2015 - Objet : Convention de mise à disposition temporaire pour des créneaux dans une salle mutualisé de 93.22 m<sup>2</sup> - Activité de l'association : Développement de l'offre de services à destination des habitants - Redevance et charges : Gratuité.
- DM-2015-40 Quartier Lafayette/Eblé - Jardin 47 rue de Fémur - Convention de mise à disposition avec Monsieur Rémi PROD'HOMME. 16 février 2015  
Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Monsieur Rémi PROD'HOMME - Attribution - Durée : 3 ans - Objet : Convention de mise à disposition pour une parcelle de 80 m<sup>2</sup> - Redevance annuelle : 1 €/m<sup>2</sup> - Charges (eau) : Supportées par l'occupant.
- DM-2015-41 Quartier Roseraie/Orgemont - locaux Promenade de la Baumette - Convention de mise à disposition avec l'association Développement Solidaire et Durable (ADSD). 16 février 2015  
Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Association Développement Solidaire et Durable (ADSD) - Attribution - Durée: 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 - Objet: Convention de mise à disposition pour un local de stockage de 20,03 m<sup>2</sup> à usage privé - Activité: Lutter contre la pauvreté au Burkina Faso - Redevance: 25 €/m<sup>2</sup>/an soit 500,75 €/an - Charges: Ratio.

- DM-2015-47 Quartier Centre Ville - Garage 12 rue Auguste Gautier - Lot n°10 - Convention d'occupation précaire avec Mr Luc PEAN-MASSON. 17 février 2015  
Propriétaire : Angers Loire Métropole - Gestionnaire : Ville d'Angers par convention de gestion en date du 5 septembre 2014 (prise d'effet au 30/10/2013) - Occupant : Luc PEAN-MASSON - Renouvellement (Harmonisation) - Durée : 3ans - Objet : Convention d'occupation précaire pour le garage n°10 - Prix d'acquisition: 580 000 € - Parcelle de 848 m<sup>2</sup> - Redevance mensuelle : 60 €
- DM-2015-48 Quartier Centre Ville - Garage 12 Rue Auguste Gautier - Lot n°8 - Convention d'occupation précaire avec Mme Nelly EVEILLEAU 17 février 2015  
Propriétaire : Angers Loire Métropole - Gestionnaire : Ville d'Angers par convention de gestion en date du 5 septembre 2014 (prise d'effet au 30/10/2013) - Occupant : Nelly EVEILLEAU - Renouvellement (Harmonisation) - Durée : 3 ans - Objet : Convention d'occupation précaire pour le garage n°8 - Redevance mensuelle : 60 €
- DM-2015-49 Quartier Centre Ville - Garage 12 rue Auguste Gautier - Lot n°9 - Convention d'occupation précaire avec Mr Daniel RAKOTOVAO et Mme Nathalie THUILLIER. 17 février 2015  
Propriétaire : Angers Loire Métropole - Gestionnaire : Ville d'Angers par convention de gestion en date du 5 septembre 2014 (prise d'effet au 30/10/2013) - Occupant : Mr Daniel RAKOTOVAO et Mme Nathalie THUILLIER- Renouvellement (Harmonisation) - Durée : 3 ans - Objet : Convention d'occupation précaire pour le garage n°9 - Redevance mensuelle : 60 €
- DM-2015-54 Quartier Centre Ville - Locaux 30/32 avenue Montaigne - Convention de mise à disposition avec l'association Ecole des parents d'élèves du Maine et Loire. 25 février 2015  
Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Association Ecole des parents d'élèves du Maine et Loire - Attribution - Durée: 1 an - Objet: Convention de mise à disposition pour des créneaux - Redevance et charges: Gratuité.
- DM-2015-55 Quartier Ney Chalouère - Salle Desjardins - Rue Villebois Mareuil- Convention de mise à disposition avec la Maison de Quartier Associative le Quart Ney. 25 février 2015  
Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Maison de Quartier Associative le Quart Ney - Renouvellement - Durée : du 1er septembre 2014 au 31 août 2015 - Objet : Convention de mise à disposition pour des créneaux - Activités : Animations de quartier - Redevance et Charges : Gratuité.
- DM-2015-59 Quartier Ney/Chalouère - Marché d'Intérêt National (MIN) - 12 avenue Jean Joxé - Convention de mise à disposition temporaire avec l'association Anjou Aide Afrique. 10 mars 2015  
Propriétaire: SOMINVAL - Locataire: Ville d'Angers - Occupant: Anjou Aide Afrique - Attribution - Durée: à compter du 7 novembre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014 - Objet: Convention de mise à disposition temporaire pour des locaux mutualisés de 35,74 m<sup>2</sup> avec Al Kamandjati - Activité: Stockage de médicaments en l'attente d'envoi en Afrique - Redevance et charges: Gratuité.

- DM-2015-60 Quartier Roseraie/Orgemont - Locaux 34 Boulevard d'Arbrissel - 11 mars 2015  
 Convention de mise à disposition avec Angers Loire Métropole pour le service gens du voyage.  
 - Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Angers Loire Métropole  
 - Objet : convention de mise à disposition pour des locaux de stockage pour le service gens du voyage - Durée : 3 ans à compter du 8 décembre 2014- Redevance annuelle : 8 245 €(25 €/m²/an) - gratuité pour 2015 - paiement de la redevance à compter du 01/01/2016 - Charges annuelles : supportées par l'occupant.
- DM-2015-52 Finances - Régie de recettes Relations Publiques - modification du 23 février 2015  
 domaine de compétences  
 Dans le cadre de la régie des Relations Publiques / Location de salle, il est mis fin à la possibilité d'encaisser les recettes des ventes de produits logotisés de la Ville d'Angers.

**PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES,**  
**COMMUNICATION EXTERNE**

- DM-2015-51 Mise à disposition gracieuse de la Maison des Projets - Convention 17 février 2015  
 avec la société Orange  
 La Ville d'Angers accepte la convention conclue avec la société Orange, sise 110 rue du Château d'Orgemont à Angers, fixant les conditions de mise à disposition de la Maison des projets du lundi 23 février 14 h au mardi 24 février 21 h.
- DM-2015-61 Mise à disposition gracieuse de la Maison des Projets - Convention 11 mars 2015  
 avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine  
 Mise à disposition gracieuse de la Maison des projets dans le cadre de l'assemblée générale de l'AURA



**Monsieur le Maire :** Voilà. Mes chers collègues, avez-vous des questions sur les décisions que j'ai prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ? S'il n'y en a pas, je vous souhaite à tous et à toutes, une excellente soirée, et je vous donne rendez-vous le 27 avril.

Le Conseil municipal prend acte.



**La séance est levée à 21 heures 25**



Le secrétaire de Séance

Christine BLIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Blin', written over a horizontal line.

Le Maire

Christophe BECHU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Bechu', written over a horizontal line.